

L'acquisition de la Bibliothèque de St-Sulpice s'impose

L'emplacement de la bibliothèque Saint-Sulpice a coûté \$74,000, la construction, \$342,000 et les livres, suivant l'estimation de M. Aegidius Fautoux, bibliothécaire de la ville de Montréal, \$450,000. Les frais d'administration et l'entretien de la bibliothèque se sont montés à \$25,000 par année pendant environ seize ans. On voit donc que la valeur totale de la bibliothèque, s'il est tenu compte de l'intérêt sur les sommes engagées et des taxes payées, dépasse un million et demi. Or, Messieurs de Saint-Sulpice doivent à la ville de Montréal environ \$700,000 en arriérés de taxes sur l'ensemble de leurs immeubles. Il a donc été proposé à l'ancienne administration municipale d'opérer un échange avantageux pour les citoyens de Montréal, échange aux termes duquel la ville acquerrait la propriété de la bibliothèque et libérerait Saint-Sulpice de ses arriérés de taxes.

La nouvelle administration est, nous dit-on, favorable à cette proposition. Cependant, une opposition se dessine chez certains conseillers municipaux, sous prétexte que certains éléments de la population seraient adverses à cette acquisition considérée de pur luxe.

Nous sommes convaincu que le sentiment ne peut être partagé par un très petit nombre de contribuables (s'il convient d'appeler de ce nom ceux qui ne contribuent rien du tout aux frais d'administration de la ville). Tous les citoyens ne sont pas de la même classe, parmi eux se trouvent nécessairement quelques exploités, heureux de profiter des circonstances pour vivre dans l'oisiveté. Mais cette proportion est assurément très faible. L'immense majorité des autres déplorent la crise industrielle qui les prive de travail et leur interdit de donner à leurs enfants la formation intellectuelle qui leur permettrait de gagner plus honorablement leur vie.

Or, parmi ces éléments de formation, les livres comptent pour beaucoup et Montréal n'a plus qu'une seule bibliothèque publique depuis la fermeture complète de Saint-Sulpice et partielle de Fraser.

Il est juste de dire que, dans Hochelaga, on a ouvert depuis quelques années une bibliothèque enfantine; elle remporte un tel succès qu'elle révèle un appétit de lectures insoupçonné chez les enfants issus de familles dont un grand nombre sont en chômage. (Il existe aussi un certain nombre de bibliothèques paroissiales, mais la plupart de celles-ci se spécialisent dans certains genres de lectures et particulièrement les ouvrages d'imagination.)

La richesse de la bibliothèque Saint-Sulpice est connue non seulement au Canada, mais dans toute l'Amérique. Elle est en état d'aider dans leur travail les chercheurs, les intellectuels, ceux sur qui on doit compter pour donner du lustre à notre jeune nation.

Par ailleurs, on nous dit que la ville de Boston, dont la population est approximativement égale à celle de Montréal, s'enorgueillit de deux cents bibliothèques publiques. On s'applique en cet endroit à décentraliser, à rapprocher la bibliothèque du lecteur. On ne s'efforce pas seulement

de fournir des livres à ceux qui en demandent, mais on essaie de répandre le désir de la lecture. Le cabaret donne, dit-on, une bousculade populaire; on veut de même que la bibliothèque donne, — la soif de lire.

Nous sommes donc sûr que la classe laborieuse en général et même, encore une fois, parmi celle-ci les artisans réduits, contre leur volonté, en état de chômage, ne peuvent qu'être favorables au projet. On donne à ceux-ci ce que l'on pourrait appeler certaines douceurs, certaines bonifications en plus des allocations strictement autorisées par la loi. Le défray de la lumière, les médicaments, les soins médicaux, sont de cet ordre. Rien ne serait plus conforme à la réalité que d'ajouter à ce budget une partie des frais de l'entretien de l'ancienne bibliothèque Saint-Sulpice une fois devenue bibliothèque municipale, sous la rubrique: récréation et instruction.

Pour donner la forme légale à cet échange entre la ville et Saint-Sulpice, il faut une loi approuvée par Québec parce que, nous dit-on, il ne s'agit pas d'un simple transfert de propriété immobilière, mais de l'acquisition d'un fonds de bibliothèque; de plus, il s'agit de garantir les banques qui ont fait des avances à la ville, à la trésorerie municipale sur ces arriérés de taxes. Jusqu'ici cet amendement de la charte n'a pas figuré dans la liste de ceux qui doivent être soumis au Parlement de Québec. Nous osons croire qu'il ne tardera pas à faire son apparition. Tout le monde déplore la fermeture de cette bibliothèque, qui lors de son inauguration, dont les anciens se souviennent, causait de la joie et de fierté aux citoyens de Montréal et particulièrement aux citoyens de sang français. Le bon M. Lecoq, Supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice, offrait un nouveau gage de la générosité de sa communauté; il le fit, soit dit en passant, dans une allocation de si haute tenue et marquée d'une érudition telle que tous ceux qui l'ont entendue n'en perdront jamais mémoire. A ce moment, la ville possédait déjà la collection Gagnon et sans doute quelques autres livres, mais elle n'avait pas d'immeuble convenable pour les loger et, si notre mémoire est bonne, elle demandait l'hospitalité au gouvernement provincial à l'Ecole Technique.

Saint-Sulpice causa un immense plaisir à tous ceux qui ont souci des choses intellectuelles et qui rougissaient de voir leur ville privée d'une bibliothèque. Et de cette privation, ce ne sont pas les riches, ni ceux de la classe aisée qui avaient le plus à souffrir, car ils peuvent toujours acheter les livres dont ils ont besoin ou se rendre dans les bibliothèques étrangères où ces ouvrages se trouvent, mais c'étaient les pauvres, en particulier, les étudiants sans ressources et les gens de la classe laborieuse chez qui se recruta le plus grand nombre des clients d'établissements de ce genre.

En somme, une bibliothèque publique, que le conseil municipal ne l'oublie pas, est beaucoup plus utile aux gens sans ressources qu'aux gens fortunés.

Louis DUPIRE

Toute la France appuie Daladier

Il appartient maintenant aux puissances de l'axe Rome-Berlin de faire le premier pas

L'armée coloniale française a doublé ses effectifs au cours de l'année

PARIS, 30 (A.P.). — La fermeté dont le premier ministre Daladier a fait preuve en proclamant que la France ne cédera jamais un pied de territoire ni aucun de ses droits semble lui avoir rallié toute l'opinion française. La presse parisienne est unanime à louer l'attitude qu'il a prise: les socialistes et les communistes y sont allés de leurs félicitations. L'impression générale, c'est qu'il appartient maintenant aux puissances de l'axe Rome-Berlin de faire le premier pas.

Le discours de M. Daladier a été le signal de manifestations dans plusieurs villes de province, notamment à Grenoble et autres villes rapprochées de la frontière italienne où Français et Italiens antifascistes

ont acclamé Daladier et conspué le Duce.

Le ministre des colonies, M. Georges Mandel, est venu renforcer le discours de M. Daladier en annonçant au Sénat que l'armée coloniale française a doublé ses effectifs au cours de l'année en intensifiant le recrutement chez les indigènes de l'Afrique centrale et de l'Indochine. Il a ajouté que l'on avait aménagé une fabrique d'avions en Indochine qui pourrait produire 150 avions et 400 moteurs par année. D'après la déclaration de M. Mandel, la France aurait donc, à l'heure actuelle une armée active coloniale de 150,000 à 200,000 hommes sans parler des forces considérables concentrées en Afrique-nord et dans le Proche-Orient.

est de ceux qui donnent le plus de leur temps au bien public, aux œuvres d'intérêt général. Or je ne puis enlever une partie de ma clientèle naturelle par un simple appel à l'émulation, qui n'a pas même un bureau d'affaires en ville, qui n'y paie pas un sou de taxe. Notez que je puis faire aux clients les mêmes conditions que cet étranger, et que je ne songerais pas à me plaindre de la concurrence d'un Montréalais qui serait dans les mêmes conditions que moi. Je ne songe pas à réclamer un monopole quelconque. Mais ne devrait-il pas exister quelque esprit de solidarité entre gens du même pays? N'avons-nous pas tous intérêt à ce que nous soyons le plus fort possible? Après tout, quand il s'agit de parler aux besoins du pays, au soutien d'une œuvre comme la Fédération, ou au soutien de telle ou telle autre institution qui a besoin du concours de la charité publique, est-ce sur les gens du pays ou sur les voyageurs d'un jour que l'on compte? Et comment veut-on que ces gens du pays puissent donner ce que l'on attend d'eux si on leur a d'avance refusé leur juste part des affaires générales? Quand on tarit volontairement une source, on ne peut tout de même s'attendre à y puiser ensuite...

Nous n'avons pas contredit notre interlocuteur. Il disait des choses trop vraies, mais trop oubliées aussi.

O. H.

N'est-ce pas raisonnable?

Nous cautions l'autre jour avec un homme d'affaires considérable. — Je ne suis pas un confiant, de très bonne heure. Je vis ici depuis très longtemps, ma maison est l'une des plus vieilles de Montréal. Comme homme d'affaires, comme citoyen, je prends ma part de toutes les charges publiques. Je paie ma part d'impôts. (Notre interlocuteur aurait pu ajouter qu'il

A Ottawa

Le débat d'aujourd'hui se prolongera vendredi

Plusieurs députés se préparent à y prendre part, outre les chefs de partis. — Le traité de commerce canado-américain adopté aux Communes

La gauche reproche au gouvernement de prolonger la session

Ottawa, 30. — Il n'y avait pas quinze jours que le Parlement était convoqué que les libéraux accusaient les conservateurs de faire de l'opposition inutile, de gaspiller un temps précieux en discussions stériles et de retarder indéfiniment l'adoption de mesures urgentes. Depuis lors les conservateurs ont entendu souvent les mêmes reproches. Cela ne paraissait pas les émouvoir beaucoup. Mais hier, adoptant la tactique de M. King, ils ont à leur tour accusé le gouvernement de vouloir prolonger la session jusqu'à l'été. Au cours de leur caucus hebdomadaire ils ont déclaré que bon nombre de projets de lois annoncés par le premier ministre lundi après-midi pourraient être ajournés "à fin de faire disparaître l'incertitude qui règne en session". L'auteur du communiqué officiel du caucus conservateur a un rude sens de l'humour, car si l'on poussait sa pensée jusqu'à ses dernières conclusions on aboutirait à l'abolition du Parlement, de ces institutions démocratiques et parlementaires, à la défense desquelles on est prêt à mobiliser la nation canadienne. Mais la logique n'est pas le fait des démocrates bellicistes.

Les conservateurs, après avoir fait tout ce qu'ils ont pu pour retarder les travaux sessionnels, se scandalisent maintenant des tergiversations du premier ministre. La chose est assez amusante. Il reste cependant beaucoup de travail à accomplir avant de terminer la session. Ainsi il y a le budget. Et l'on ne sait pas encore à quelle date le ministre des Finances, M. Charles Dunning, fera son exposé budgétaire. C'est du moins ce qu'il a dit lui-même en réponse à une interpellation du chef conservateur, M. R.-J. Manion. Pour le moment il est parfaitement oisieux de faire des prédictions. Aujourd'hui même, les chefs des partis parleront de politique extérieure. Ce sera l'un des grands débats de la session. La discussion se continuera le lendemain afin de permettre à plusieurs députés d'y prendre part.

Le principal événement de la

A Québec

Débat assez aigre entre MM. Duplessis et Leduc

Comment les dames qui veulent le droit de vote n'ont pu se fâcher de ne l'avoir pas encore — Des convertis, mais... — A propos de pensions de vieillesse

M. Oscar Drouin déclenche un bref débat sur la motion Chaloult — La Chambre y reviendra, pense-t-on, aujourd'hui même

(par Alexis GAGNON)

Québec, 30. — En contraste avec la journée de mardi, la Chambre a vécu hier des heures paisibles une fois le débat sur la motion Chaloult en suspens.

Tout d'abord les députés sont revenus à des débats plus charismatiques. Ils se sont réunis hier matin, en comité pour entendre les dames revendiquer le droit de suffrage. Tour à tour Mesdames Saint-Jean, Scott, Casgrain et autres firent de pressants plaidoyers auprès de l'égoïsme parlementaire masculin en faveur de la femme québécoise.

Le premier ministre écouta tous les arguments d'une ouïe attentive et déferente et les députés n'eurent que des compliments, des sourires bienveillants et approbateurs pour si belle élocution.

Un moment, les dames eurent qu'elles avaient partie gagnée, car M. Damien Bouchard, qui toute sa vie vota contre le suffrage féminin, déclara avec componction, que, jusqu'ici, il n'avait pas cru à cette nouveauté, mais qu'illuminé par la grâce et les arguments, il se rendait.

Il convient peut-être d'ajouter qu'en juin dernier, la convention du parti libéral se prononça pour le suffrage féminin, ce qui avait sans doute préparé l'âme parlementaire de M. Bouchard, à cette conversion. M. Marc Trudel dit également que les raisons invoquées par ces dames l'avaient convaincu.

M. Maurice Duplessis lui-même déclara avec une parfaite galanterie que le comité avait été vivement ému par les arguments sérieux et nouveaux, et que la Chambre avait été heureusement inspirée de permettre aux femmes de présenter elles-mêmes leur cause devant les députés.

Dans l'assistance féminine, les regards brillèrent de joie, les coeurs battaient d'une espérance nouvelle. Après tant d'années de lutttes désespérées, d'échecs constants, la Chambre conquise allait donc céder.

Le premier ministre, toujours courtois, dit qu'en face de raisons aussi remarquables que sérieuses, il était du devoir des députés de les soigneusement, attentivement et consciencieusement étudier — et il proposa l'ajournement à des jours plus lointains.

Les regards se voilèrent et les dames se regardèrent avec résignation. On pouvait-on dire à des gens qui étaient si fortement impressionnés, si bouleversés par les magnifiques plaidoiries, qui se montraient si prodigieux et déferents, au point de réclamer le droit de se recueillir pendant de longs jours pour mieux méditer sur ce grave problème?

Tout de même, on tenta un dernier ralliement, mais l'ajournement fut voté. Les dames avaient trop bien plaidé...

Elles s'en sont retournées, honnêtes, complétement, flatées, et sans même avoir le privilège de se fâcher. En fait, les députés ne sont pas opposés absolument au suffrage féminin. Ils seraient même prêts à l'accorder si on leur prouvait que la majorité des femmes québécoises le veulent. Mais ils sont d'avis que, de façon générale, la femme québécoise, non seulement ne tient pas au suffrage féminin, mais qu'elle y est résolument opposée. L'argument de l'infériorité de statut politique ne les émeut pas outre mesure, car ils font observer que la femme française, qui vit dans le pays le plus civilisé et le plus raffiné au monde, ne vote pas. Les députés québécois veulent aussi à la femme québécoise veut amener certaines lois qui lui seraient nettement préjudiciables, ils considéreraient avec faveur les mesures

rémediatrices qu'on voudra bien lui suggérer.

La loi de l'expropriation

Au cours de la séance d'hier, la Chambre a adopté trois bills du gouvernement et trois bills privés. Elle a adopté d'abord le bill 38, intitulé "Loi modifiant la loi de l'expropriation".

Le bill détermine qu'en cas d'expropriation par la Couronne, l'exproprié doit, sous peine de forclusion, déposer au greffe de la Cour, dans les six jours de la production des procédures, une déclaration dans laquelle il spécifie le montant qu'il réclame, avec l'exposé de sa preuve à l'appui. La cause en expropriation peut être inscrite pour enquête et audition dans les six jours qui suivent.

(Suite à la page 2)

Le carnet du grincheux

Quand les Canadiens français réussissent à s'entendre et à s'unir, ils atteignent et même dépassent le but qu'ils se sont fixé. A preuve le succès nouveau de la campagne de la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises, succès dont il faut féliciter le public et les artisans de la campagne, du premier au dernier. Morale: Si nous savions rester unis... Mais il y a ce... esprit de politique et de parti!

La commission fédérale du fonctionarisme demande des garçons de bureau de 16 à 18 ans; elle prévoit officiellement qu'elle donnera "préférence aux anciens combattants". Risible! Un jeune homme de dix-huit ans est né trois ans après la fin de la guerre; et un jeune homme de seize ans, cinq ans après l'armistice. La commission, outre qu'elle devrait connaître la chronologie et l'arithmétique, aurait besoin de savoir aussi de ce que c'est que le ridicule. Elle n'a pas l'air de s'en douter.

Tandis que M. King hésite encore à reconnaître le gouvernement de Franco, — le seul en Espagne, depuis plusieurs jours déjà, — une quarantaine d'États d'on dévot fait, de l'Argentine à la Yougoslavie, en passant par la France et l'Angleterre. Même la défunte Tchecoslovaquie, prototype des démocraties avancées, — elle s'est avancée au point qu'elle a disparu, — avait reconnu Burgos avant que Prague ne devint ville allemande. M. King n'a encore rien osé faire, lui; quand il agira, ce sera pour mettre le Canada en queue. Curieux moyen de pousser les intérêts de notre commerce avec une Espagne à rebâtir!

M. Meighen estime qu'il n'y a pas lieu pour le Canada de se féliciter de n'avoir pas offert et payé à Londres, en 1913, les trois dreadnoughts que sir Robert Borden voulait faire donner par le Canada à l'Empire. M. Meighen fut la partie du "dernier homme" et du "dernier sou", en 1914. Depuis, il est resté ivre de jingoïsme. C'était pourtant un homme intelligent. S'il n'avait eu cette passion...

Echange entre Daladier et Mussolini: "Je ne vous dis pas ce que je veux, mais il me le faut", dit Mussolini. A quoi Daladier répond: "Je ne sais pas ce que vous voulez, mais ne comptez pas sur nous pour vous le donner si vous ne pouvez le dire". Langage diplomatique? Peut-être. Et aussi qui rappelle le mot qu'on prête à Pie VII devant Bonaparte vociférant: "Comédiant! Tragicomédiant! Ça pourrait bien finir par une comédie: celle de Mussolini n'obtenant rien et ayant ses tirades..."

Le Grincheux

L'actualité

La vie sauvage

C'est devant un auditoire trop mince qu'hier soir M. Harrison F. Lewis, sous les auspices de l'Acfas, faisait à l'Université de Montréal une conférence sur la conservation de la vie sauvage au Canada.

M. Lewis est conservateur fédéral des oiseaux migrateurs pour les provinces d'Ontario et de Québec. Il est chargé par le gouvernement fédéral, comme il le faisait si bien hier soir, d'aller à travers le pays prêcher la bonne doctrine de la conservation de nos richesses naturelles.

En homme qui connaît son sujet, M. Lewis a su dire le devoir de chaque citoyen du pays d'aider les autorités fédérales et provinciales à conserver la vie sauvage dans notre pays.

Il ne faut pas oublier que la vie sauvage est une des richesses les plus importantes du Canada. C'est elle qui a permis aux premiers pionniers de vivre. C'est elle qui en a enrichi plusieurs. Aujourd'hui encore, elle est une source de développement économique inépuisable. Elle est à la base de trois de nos plus importantes industries: la forêt, les pêcheries et le tourisme. Il ne faut pas oublier, et M. Lewis le soulignait, que l'apport de ces industries, qui tiennent directement leur prospérité de la vie sauvage, s'est chiffré par \$50,000,000 l'an dernier.

Il faut donc que chaque habitant du pays comprenne l'importance des travaux gouvernementaux pour la préservation des poissons, des oiseaux, de tout le gibier, puis des forêts et collabore lui-même, ne serait-ce que par la seule observation scrupuleuse des lois de la chasse et de la pêche, à conserver ainsi de si merveilleuses richesses.

Le passé devrait nous être une leçon en cette matière. Les autorités compétentes sont à même de dire que nous ressentons et expions aujourd'hui le gaspillage que nous avons pratiqué dans ce domaine de notre faune et de notre flore, par imprévoyance, ignorance, quand ce ne fut pas par une espèce de vandalisme bête.

Des immenses étendues de territoires boisés ont été détruites par le feu et sont aujourd'hui terres incultes. Nos pêcheries ont été mal exploitées et le poisson s'est raréfié. Le beau gibier a sensiblement diminué et même a définitivement disparu.

On cite les exemples de ces oiseaux, qui jadis étaient nombreux et qu'aujourd'hui l'on cherche en vain dans le silence de nos forêts, le pingouin et le pigeon voyageur. Il y a aussi d'autres oiseaux utiles à la conservation forestière, parce que gros consommateurs d'insectes nuisibles aux arbres, que l'on ne retrouve plus, ou pas en assez grand nombre.

Il est donc urgent de rattraper le temps perdu. Il faut faire cesser

cette politique "d'après nous le déluge", pratiquée dans le passé par de sinistres crétins. Il faut préserver notre faune, notre flore, par des soins incessants en vue des générations qui viendront.

Il n'y a pas que le point de vue économique à considérer toutefois, en ceci, soulignait le conférencier, il y a aussi le côté esthétique. Et cela est plus important que l'on ne pense. L'attraction touristique des diverses parties du pays sera accrue et les citoyens du Canada recueilleront ainsi les bienfaits de cette préservation de la vie sauvage.

Les mesures les plus générales pour conserver la vie sauvage au pays sont: la législation tant fédérale que provinciale, aidée de certaines conventions internationales; la création de réserves, de sanctuaires pour les oiseaux, l'aménagement de parcs nationaux.

Selon M. Lewis, il y a présentement dix-neuf parcs nationaux au Canada, établis à travers tout le pays, par le gouvernement fédéral avec le concours des gouvernements provinciaux. Ces parcs représentent une superficie totale de 12,000 milles carrés.

Ces parcs servent à la conservation d'animaux tels que le bison, l'élan, le caribou, la chèvre des montagnes, le castor et autres. Il existe aussi au Canada, à l'heure présente, cinquante-deux sanctuaires pour la conservation des oiseaux, dont trente et un dans la seule province de Québec. Là s'abattent des oiseaux-gibier et des oiseaux-chanteurs.

Le sanctuaire du rocher de Percé, en Gaspésie, est célèbre. Enfin, M. Lewis loue l'action bienfaisante, en ce sens, des associations telles que l'Acfas, l'Association Canadienne d'Histoire naturelle, les Cercles des Jeunes Naturalistes, etc.

Le travail de la conservation de la vie sauvage est très complexe et doit tenir compte de beaucoup d'éléments. Il réclame une nombreuse collaboration. L'une permanente, celle des autorités gouvernementales, qui y emploient des spécialistes; l'autre, occasionnelle, celle des amateurs de la nature qui étudient et cherchent à mieux comprendre les relations de cause à effet qui existent entre la nature, de façon à être en mesure de protéger ces biens si précieux.

Nous aurions voulu voir dans la salle de conférence hier la colonie des chasseurs manqués, des allumeurs de feux de forêts, des pilliers de nids d'oiseaux, de ces délicats pêcheurs à la dynamite, enfin tous ces destructeurs inconscients et obtus de nos richesses naturelles. Espérons qu'un jour ou l'autre la verte semence de M. Lewis les atteindra.

Il ne faut pourtant pas désespérer: avec de l'organisation, le gaspillage de nos ressources naturelles a été pour de bon enrégulé et la renouveau des espèces, tant animales que végétales, se fait déjà pressentir. L'ère du pillage érigé en système est terminée. Quiconque a

entendu la belle causerie de M. Lewis doit reconnaître que le Canada, à l'instar des autres peuples civilisés, a pris exactement les mesures qu'il fallait pour assurer la pérennité de ce que ses forêts, ses cours d'eau, son ciel contiennent de meilleur.

Et c'est tant mieux.

Maurice HUOT

Bloc-notes

Deux mots de réponse

On trouvera ailleurs une lettre de M. Jacques Thibault où ce dernier nous dit son étonnement de ce que nous n'avons "pas demandé" ou suggéré à M. Duplessis de faire voter une résolution déclarant que la province de Québec est opposée aux armements ou du moins à toute participation du Canada aux guerres extérieures.

Comme c'est à moi personnellement que ce discours s'adresse, on ne trouvera pas mauvais que j'inscrive ici deux ou trois mots de réponse.

Je n'ai pas suggéré à M. Duplessis, je ne l'aurais pas fait d'ailleurs, pour M. Taschereau, de faire adopter une proposition de ce genre parce que la tactique me paraît d'une opportunité douteuse.

Et pour deux raisons très simples.

La première, c'est que la question est proprement d'ordre fédéral, quelle ne relève pas directement du domaine provincial et qu'il y a toujours quelque risque à sortir de son domaine propre.

La deuxième, c'est que je ne vois pas très bien ce qu'ajouterait une déclaration de l'Assemblée législative à la conviction, profonde chez tous, adversaires comme amis, que la province de Québec est, en bloc, opposée à la politique impérialiste; mais qu'il me semble que pareille résolution pourrait avoir des contrepoints peu désirables.

On dit: M. Hepburn et l'Assemblée législative de l'Ontario ont parlé, n'avons-nous pas le même droit qu'eux de dire tout haut notre opinion?

Sur la parité de droit il n'existe pas la moindre doute. Mais la question n'est pas là, ou du moins elle n'est pas d'abord là.

La question est de savoir s'il est opportun, s'il serait utile, de provoquer une expression d'opinion qui serait l'officielle contre-partie de celle de Toronto.

Nous ne contestons pas que la tentation est forte de riposter aux Ontariens, sur le ton même qu'ils ont employé; mais, encore une fois, est-ce à propos, est-ce utile?

La motion Hepburn n'a pas fait le bruit, elle n'a pas provoqué les conséquences qu'elle aurait pu susciter en d'autres temps, alors qu'elle aurait sûrement déclenché

LE DISCOURS DE DALADIER

La France et l'Italie

La France reste fidèle à l'accord qu'elle a conclu avec l'Italie en 1935 — La France n'est pas disposée à reconnaître que la constitution de l'empire italien a créé de nouveaux droits et elle ne cédera jamais un pied de son territoire ou un seul de ses droits

LA NOTE ITALIENNE ET LA REPONSE FRANCAISE

Paris, 30. (A.P.) — Le premier ministre Edouard Daladier a déclaré hier soir que la France reste fidèle à l'accord qu'elle a conclu avec l'Italie en 1935, qu'elle est prête à en poursuivre l'exécution de façon loyale et complète, et qu'elle est également prête à examiner toutes les propositions qu'on pourra lui faire dans l'esprit de cet accord. La France n'est pas disposée à reconnaître que la constitution de l'empire italien a créé de nouveaux droits et elle ne cédera jamais un pied de son territoire ou un seul de ses droits. M. Daladier a parlé pendant 27 minutes. Son discours était attendu avec impatience car on savait qu'il répondrait aux discours de dimanche dernier de M. Mussolini, qui avait déclaré que le différend italo-français était de caractère colonial et portait sur la Tunisie, Djibouti et le canal de Suez.

M. Mussolini avait laissé entendre dans son discours de dimanche que l'Italie avait formulé clairement ses réclamations dans sa note du 17 décembre dernier. M. Daladier a répondu que le public pourrait se rendre compte par lui-même du bien-fondé de cette prétention en lisant le texte de la note italienne et de la réponse française.

Le ministre français des affaires étrangères a publié les deux documents diplomatiques après que M. Daladier eut terminé son discours. La note italienne dit que « la constitution de l'empire (italien) a créé de nouveaux droits et de nouveaux intérêts d'une importance fondamentale » et elle suggère un nouvel accord pour régler celui de 1935, mais elle ne précise pas les concessions que l'Italie attend de la France.

M. Daladier a consacré la première partie de son discours à affirmer que la France veut la paix, mais qu'elle est forte, unie et prête à défendre sa liberté. Il surgit parfois contre elle, dit-il, des ré-

clamations tumultueuses qu'elle écoute avec une grande sérénité car elle sait que les négociations ne peuvent que faire éclater la justice de sa cause et qu'elle saura triompher de la violence.

Le monde entier s'attend à ce que je parle ce soir des relations franco-italiennes : j'en parlerai donc avec la plus grande franchise, ou plutôt je laisserai parler les faits eux-mêmes. Pour mettre fin à des malentendus qui avaient duré trop longtemps, nous avons signé le 7 janvier 1935 des accords qui devaient régler de façon définitive, qui devaient « liquider », les questions en litige entre l'Italie et la France. L'Italie obtenait des rectifications de frontières, des cessions de territoire en Afrique et des avantages économiques; la France obtenait une modification graduelle du statut des Italiens en Tunisie.

La France a commencé à donner suite à ces accords dont la validité n'a jamais été mise en doute, ni pendant la conquête de l'Éthiopie ni pendant les négociations qui ont précédé la reconnaissance de l'empire italien au printemps de 1938. Ce n'est que par une lettre en date du 17 décembre dernier que le comte Ciano nous a informés qu'il ne reconnaissait pas les accords de 1935.

Dans le discours qu'il a prononcé dimanche dernier, M. Mussolini a déclaré: « Nous ne demandons pas le monde de juger, mais nous voulons que le monde soit renseigné. Dans la note italienne du 17 décembre 1938, nous avons clairement indiqué les problèmes qui se posent pour l'Italie vis-à-vis de la France. Ce sont des problèmes d'un caractère colonial et qui ont un nom: ils s'appellent Tunisie, Djibouti et le canal de Suez. Cette affirmation a causé une grande surprise dans le monde international. Cette allusion laissait entendre que la note du 17 décembre formulait clairement les récla-

on pouvait s'adresser uniquement à la Cour supérieure et que les délais, qui étaient auparavant de 23 jours, sont réduits à 18 jours.

M. Duplessis affirme que si les délais dont M. Leduc se plaint ont eu lieu, c'est parce que M. Leduc, comme ministre de la Voirie, ne s'est pas conformé à la loi qui exige que toute demande en expropriation de la part de la Couronne doit être autorisée par le lieutenant-gouverneur en conseil. M. Duplessis affirme qu'il a recommandé à M. Leduc à plusieurs reprises de le faire, mais que M. Leduc l'a négligé ou s'en est abstenu, avec le résultat que des retards inévitables se sont produits. Il ajoute que le gouvernement a même dû adopter un arrêté ministériel pour légaliser ce qu'il appelle les négligences de l'ancien ministre.

M. Leduc répond que des juges ont exprimé sur ce point des opinions contraires quant à la nécessité desdits arrêtés ministériels et qu'au surplus, il y a eu, en juin 1937, un arrêté ministériel qui autorisait le ministre à faire des travaux à peu près partout dans la province. M. Leduc défie de nouveau M. Duplessis et tous deux tiennent des propos aigres-doux.

Le tramway de Montréal, etc

La Chambre a adopté ensuite le bill Duplessis au sujet du comité d'enquête sur la question du tramway de Montréal. Il s'agit de déterminer certains pouvoirs du comité. Enfin elle a adopté le bill qui autorise le gouvernement à faire le drainage de la savane de St-Charles.

La Chambre a adopté le bill modifiant la charte de la cité de Drummondville, le bill de la succession J.-B.-E. Tellier et le bill ratifiant une résolution de la ville de St-Laurent.

La motion Chaloult

Au début de la séance, M. Oscar Drouin a fait un débat pour affirmer le droit des députés à des journées de mercredi, à discuter leurs motions avant certains autres sujets. Il voulait qu'on aménageât sans délai la discussion sur la motion Chaloult relative à la participation du Canada aux guerres étrangères.

Le président de la Chambre a décidé que, suivant la coutume ininterrompue depuis dix ans, c'est le premier ministre qui fixe l'ordre des délibérations.

M. Drouin en a appelé de cette décision qui a été confirmée par un vote de 55 à 19.

M. Drouin a alors proposé que l'on discutât immédiatement la motion Chaloult. M. Duplessis a déclaré que la discussion était appelée sur un projet de loi, la seule motion possible était, soit la motion d'ajournement, soit la motion pour rejeter le bill. Le président a pris l'affaire en délibéré.

Les pensions de vieillesse

La Chambre a voté les subsides du ministère du Travail, soit \$2,693,000 et trois postes du ministère des Mines et Pêcheries, soit en tout une somme de \$2,092,050. Il y a eu dans le cours de la soirée le débat classique et toujours le même sur la loi des pensions de vieillesse. Les libéraux disent qu'Ottawa paie 75 pour cent de la pension, que la loi de Québec a été votée par le gouvernement libéral, et que le gouvernement actuel fait de la politique avec l'octroi des pensions. Le gouvernement répond que l'ancien administration a toujours refusé de voter la loi, de 1927 à 1936, que l'opposition actuelle a même voté contre à plusieurs reprises, que cette loi n'a été adoptée qu'à la dernière séance du régime Taschereau, la veille de sa fuite, que c'est le

gouvernement actuel qui a payé les pensions de vieillesse, et que ces pensions sont distribuées suivant les besoins et les mérites sans tenir compte de la politique.

MM. Bouchard et Barré se sont taquinés sur la question de savoir si M. Barré a accusé autrefois M. Duplessis d'être contre les pensions de vieillesse.

La fin de la session

Les députés et fonctionnaires ont recommencé le jeu de spéculation sur la fin de la session. Finira-t-elle pour Pâques? Les sages croient qu'elle ne prendra fin qu'après Pâques, parce qu'il fait trop froid. On gèle, et les députés n'ont donc pas envie de partir. Ils n'ont ni le goût de l'herbe, ni le désir de soirées fraîches.

Alexis GAGNON

gouvernement actuel qui a payé les pensions de vieillesse, et que ces pensions sont distribuées suivant les besoins et les mérites sans tenir compte de la politique.

MM. Bouchard et Barré se sont taquinés sur la question de savoir si M. Barré a accusé autrefois M. Duplessis d'être contre les pensions de vieillesse.

La fin de la session

Les députés et fonctionnaires ont recommencé le jeu de spéculation sur la fin de la session. Finira-t-elle pour Pâques? Les sages croient qu'elle ne prendra fin qu'après Pâques, parce qu'il fait trop froid. On gèle, et les députés n'ont donc pas envie de partir. Ils n'ont ni le goût de l'herbe, ni le désir de soirées fraîches.

Alexis GAGNON

Faits divers

Il meurt au théâtre

Un homme que l'on croit être M. Isidore Klein, âgé de 63 ans, est décédé subitement, un peu avant 3 heures hier après-midi, au théâtre Midway, 1229, boulevard St-Laurent. Le cadavre a été transporté à la morgue pour fins d'identification positive et d'enquête du coroner. Le lieutenant Joseph Lévesque, du poste de police de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, a fait les constatations d'usage, avec les agents de radio-police.

Une auto la frappe

La petite Reina Lemieux, fille de 11 ans, dont les parents sont domiciliés à 6267, Boyer, est retournée par un camion hier après-midi, en traversant la chaussée, à l'angle des rues de Berri et Boucher. Elle a été transportée à l'hôpital Ste-Justine. Elle a la jambe droite fracturée.

Sentences

Onésime l'Abbé, 55 ans, 264 est, rue Laurier, trouvé coupable d'avoir obtenu une somme de \$3,269.50 au moyen de faux chèques a été condamné hier à neuf mois d'emprisonnement.

Georges Tessier, 18 ans, pour vol à 1621 rue St-Denis, a été condamné pour sa part à six mois de prison. Tessier s'était emparé de timbres-poste à cet endroit.

Eddy Black, 2191 rue Melrose, pour vol d'automobile, un an de prison.

Walter Grundy s'avoue coupable

Walter Grundy, le second suspect appréhendé par l'inspecteur Henri Pinard, de la police judiciaire provinciale, deux heures après le vol à main armée de Ville Saint-Michel, lundi après-midi, est revenu devant le juge Amédée Monel, hier, et a enregistré un aveu de culpabilité. Le tribunal a prononcé la peine de sa sentence au 4 avril, date fixée pour le jugement de Sydney Grundy, qui a avoué son crime mardi, des sa comparution. A la demande de Me Jacques Fournier, avocat du ministère public, le juge Monel libère la femme de Walter Grundy, elle aussi impliquée dans ce vol, la Couronne ayant déclaré que la police n'avait pas de preuve contre cette femme.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de Librairie du "DEVOIR", 430 rue Notre-Dame (est), Montréal.

La fédération dépasse son objectif

Une fois de plus la charité triomphe — La Fédération recueille \$444,491.61, soit \$3,102.61 de plus que le montant qu'elle s'était fixé — La victoire la plus significative, depuis sept ans — Son Excellence Mgr Deschamps apporte à tous les ouvriers de la campagne une bénédiction particulière de Sa Sainteté Pie XII — Des milliers de personnes applaudissent avec enthousiasme le splendide résultat obtenu

Le maire de Montréal

Le maire de Montréal, M. Camilien Houde, que la présente de la section féminine, Mme Beaudry, avait un peu provoqué en faisant allusion à l'état pitoyable des rues, qui rendait encore plus pénible le travail des auxiliaires, a rappelé, en plaisantant, que si les rues sont aussi mal entretenues, c'est que les prédécesseurs de l'administration actuelle à l'hôtel de ville avaient défrayé le budget, pour les verser aux fédérations de charité, les \$200,000 du fonds réservé à l'entretien de la neige, l'an dernier. "Au début de votre campagne, dit M. Houde, j'ai complété votre devise: "Donnez-leur le pain quotidien..." en ajoutant: "Mettez-y, si possible, un peu de beurre". Vous avez suivi mon conseil, et admirablement puisque vous dépassez votre objectif. Il ne reste plus qu'à continuer le *Pater Noster* en disant: "Pardonnez-nous nos offenses..."

Le comité de publicité

L'un des rapports les plus importants et les plus significatifs lus à la séance de clôture a été celui de M. Eustache Letellier de St-Just, président du comité de publicité. M. Letellier a souligné la collaboration formidable et efficace de tous les journaux, des postes de radio, des commerçants et de certains propriétaires de salles de cinéma à la campagne. On a fait, cette année, dit-il, une publicité plus intense que jamais à la campagne de la Fédération. M. Letellier a énuméré les nombreuses initiatives de son comité et il a rendu hommage à ses collaborateurs immédiats: Mme Arthur Gibeault, Mlle Grenier, M. Lucien Desbiens, Lawrence, Léon Lorrain, Mme Lassalle, etc. Il a aussi remercié les postes de radio CKAC, CHLP et CBF de leur gracieuse collaboration.

Les allocutions

Portèrent la parole, pour remercier les auxiliaires, et les sous-crypteurs: M. Eugène Thérien, président de la régie interne de la Fédération; le colonel Henri Desrosiers, président honoraire de la campagne; M. J. Henri Labelle, président du comité des finances et budgets; M. Beaudry Leman, président du conseil d'administration de la Fédération; Mme J. H. Beaudry, présidente de la section féminine; Mme Germain Parrot, vice-présidente de la section féminine; Mme J. J. Perrault, présidente de la section féminine des noms réservés; Mme J. P. Lamarche, présidente de la section des arrondissements paroissiaux; M. Henri Geoffroy, président de la section des noms réservés chez les hommes; M. Edgar Genest, président de la section des employés; M. J. Wilfrid Fontaine, président des sections spéciales; M. Victor Doré, secrétaire de la Commission des écoles catholiques de Montréal, qui parla au nom du président, M. Armand Durois; Mgr Deschamps, M. Houde, M. Rodolphe Dagenais, M. Henri Gonthier et M. Blondeau, président de la campagne.

A la table d'honneur

On remarquait à la table d'honneur: MM. J. Albert Blondeau, S. A. Baulne, Mme J. H. Beaudry, Henri Brabant, F. Philippe Brats, C.R., Mme Pierre Charbon, Rodolphe Dagenais, H. L. de Martigny, col. Henri Desrosiers, M. Albert Dupuis, Mme François Faure, M. J. W. Fontaine, MM. Wilfrid Gagnon, Edgar Genest, Henri Geoffroy, Ernest Gohier, L.C., Paul Goulet, Henri Groulx, J. Henri Labelle, M. Jos. P. Lamarche, MM. Jacques LaRue, G. A. Beaudry Leman, E. Letellier de St-Just, Georges Letellier, Mme J. J. Perrault, MM. Eugène Thérien, le chanoine Albert Valois; J. René Panchaud, S. E. Mgr A. E. Deschamps, M. Camilien Houde, Charles A. Roy, T. Taggart Smyth, MM. Raoul Dandurand, G. P. Beaubien, P. R. Du Tremblay, anciens présidents de la Fédération. MM. Ernest Savard, brig.-gén. E.

Bénédiction papale

Lorsque, un peu avant minuit, le président, M. J. Albert Blondeau, a annoncé que la Fédération avait recueilli \$444,491.64, dépassant ainsi son objectif qui était de \$441,389, ce fut une acclamation formidable dans la salle. Son Excellence Mgr Deschamps, évêque auxiliaire du diocèse, qui suit de très près le travail de la Fédération, depuis le début, s'est fait l'interprète non seulement des artisans de la campagne mais de tous les pauvres et malheureux pour exprimer l'allégresse générale. Mgr l'auxiliaire a aussitôt communiqué à l'auditoire l'heureuse nouvelle que Sa Sainteté Pie XII, mise au courant du travail de la Fédération, avait daigné bénir tout particulièrement celle-ci.

Mgr Deschamps

Mgr l'auxiliaire a déclaré qu'il fallait voir dans le triomphe de la septième campagne la réponse la plus éclatante de la charité chrétienne à l'appel qu'on lui a fait.

"C'est le bon grain qui lève, dit-il, et je vous félicite. Lors de mon récent séjour à Rome, je faisais rapport à Sa Sainteté Pie XI des progrès du grand diocèse de Montréal. J'insistais en particulier sur l'œuvre magnifique de notre Fédération, lorsque le Saint-Père s'exclama: "Soyez bénis, ô peuple chrétien qui accomplissez de si belles choses". "Je veux, continue Mgr Deschamps, vous apporter cette parole d'encouragement. Je vous raporte aussi celle de Sa Sainteté Pie XII: "Je bénis le travail de la charité. Qu'elle se propage et se répande à travers le monde et fasse son travail de nivellement en apportant à tous le bonheur. Que ceux qui possèdent soient la pour doner à ceux qui ne possèdent pas." Ajoutant ses propres félicitations, Mgr Deschamps remercia vivement tous les auxiliaires et tous les souscripteurs, en leur promettant que sous peu il pourra leur faire la surprise d'une bénédiction spéciale du Pape, qui sera affichée dans les bureaux de la Fédération. Plus tard, Mgr Deschamps fit savoir à tous les auxiliaires qu'il les dispensait du jeûne jusqu'à ce soir.

Quelle date?

Voyez ici:

1939 MARS 1939						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

MESSAGERIES AERIENNES

Pour tarif et renseignements concernant le service des messageries aériennes, téléphonez à Marquette 4731 ou à tout agent des messageries du Canadien National.

POSTE AERIENNE

Vitesse et économie. Supplément de 3c seulement. Marquez votre enveloppe "Poste aérienne" et déposez-la dans n'importe quelle boîte à lettres. Exigez une réponse par poste aérienne.

POSTE AERIENNE — VOYAGEURS — MARCHANDISES

de B. Panet, J. Edouard Labelle, C. R., Paul Veilancourt, Mmes David, Paul Martel, Pierre F. Gasgrain, E. de B. Panet, anciens présidents et présidentes de campagnes.

Mgr A. V. J. Plette, P.A., Mgr J. A. Richard, P.D., Mgr L. A. Dubuc, P.D., M. J. E. Moreau, P.S.S., R. P. Emile Papillon, S.J., R. P. Gilles Marchand, O.M.I., M. l'abbé Joseph Picotte, P.D., M. l'abbé Emery Provost, M. Ernest Savard, P.S.S.

Nous publions ultérieurement les rapports des diverses sections.

Le débat

d'aujourd'hui...

(Suite de la 1ère page)

Puis, voici les députés libéraux qui applaudissent: M. Woodsworth, chef de la C. C. F., vote avec le gouvernement; bientôt ils applaudissent aussi M. Blackmore, chef des créditistes, qui vote également avec eux. Plus tard les deux indépendants Neil et Taylor font chorus avec les ministériels, cependant que les conservateurs, MM. Manion et Stevens en tête, votent en bloc contre le gouvernement.

Le greffier de la Chambre, M. Arthur Beauchesse, se tourne alors solennellement vers le président, salue et déploie une large feuille de papier. Il annonce que le résultat du vote est le suivant: 158 voix approbatives et 32 désapprobatives.

A la suite d'un tel vote, le bill est adopté en troisième lecture sans une seconde d'hésitation, et prend le chemin de la Chambre haute, qui est d'ailleurs de niveau avec la Chambre basse. Ce n'est qu'une façon de parler.

Quant au sens profond du nouvel accord commercial, il se résume aux points suivants:

En retour de la réduction du tarif sur nombre de marchandises entrant au Canada en provenance des Etats-Unis, l'accord assure des droits moins élevés sur les produits canadiens pénétrant aux Etats-Unis. Au cours des débats, on a fait grand état du côté du gouvernement des concessions américaines faites au Canada sur le bois, sur les pommes de terre, sur le poisson. En général, le nouvel accord comporte du côté canadien comme du côté américain une réduction tarifaire importante.

Le premier ministre du Canada, M. King, a d'autre part annoncé au début de la séance qu'en raison de la gravité du débat sur la politique extérieure, non seulement la journée de jeudi, mais aussi la journée de vendredi seront consacrées à cette importante discussion. On s'attend que plusieurs députés prennent aussi la parole, en plus des ministres et chefs de partis. Des députés canadiens-français préparent des discours.

Hier soir, comme la Chambre ne tenait pas de séance, l'Association nationale conservatrice a offert un dîner aux membres de la galerie de la presse et à quelques autres invités. Le dîner a eu lieu dans le restaurant du Parlement, vaste salle aux dômes vitrés.

Le président de la réunion, M. John R. MacNicol, député de Davenport et organisateur conservateur, a souhaité la bienvenue aux invités. M. Robert Lippsett, président de la galerie de la presse, a prononcé une fine allocution d'après-dîner. Ensuite, le chef du parti conservateur, M. Manion, a pris la parole et a jeté des fleurs aux *Gentlemen of the Press*. Dans la salle, on remarquait M. Georges Héon, secrétaire français de l'Association conservatrice, député d'Argenteuil, et M. Wermerlinger, député de Verdun, les deux seuls députés conservateurs de langue française.

INTERIM

VICHY SUPREME

PURGATIVE

Le laxatif doux, énergique et sans équivalent importé de Vichy, France.

TOUTES PHARMACIES

Nos éphémérides

30 mars 1644

Défense de Montréal

Montréal n'existait encore que depuis deux ans quand les soldats du fort, au nombre de trente, durent attaquer les Iroquois. Durant tout l'hiver, en effet, ceux-ci rôdaient constamment autour de l'habitation et insultaient les Français qui s'y trouvaient. Les soldats français ne voulurent plus endurer de se faire ainsi provoquer sans pouvoir répliquer à leur façon. On avait dressé des chiens à surveiller les allées et venues des Indiens et à en avertir la garnison du fort. Une chienne à leur tête conduisait cette espèce de garde. Le 30 mars 1644, les hurlements des chiens annoncent que l'ennemi se trouvait dans les environs. Maisonneuve sortit du fort à la tête de 200 Iroquois. Les Français épuisèrent toutes leurs munitions, mais le combat n'était pas égal; ils furent retrairés vers le fort. Maisonneuve suivait en arrière-garde, deux pistolets aux poings, et se retournait de temps en temps pour faire feu. Les Indiens le reconnuèrent et voulurent s'emparer de lui vivant. Leur chef s'approcha du fondateur de Montréal quand soudain ce dernier se retourna et étendit raide son assaillant. Tandis que ses guerriers le traînaient dans les bois, Maisonneuve put rentrer dans le poste.

FAITES comme la mode: soyez à votre mieux

La saison de Pâques, à partir du dimanche des Rameaux, es: brillante comme la mer. Venez participer aux divertissements. Nos hôtes peuvent, des galeries faisant face à l'océan, voir défiler la parade des modes. Repas réellement alléchants. Clientèle de choix.

LEBROS AND LIPPINCOTT COMPANY

CHALFONTE-HADDON HALL

Sur la promenade, Atlantic City

Consultez votre agent de voyages.

LA MEILLEURE RECETTE

de l'eau bien chaude

le jus d'un citron

deux doses de Melchers

de sucre au goût

saupeuses de menthe

NOTRE FAVORI NATIONAL

GIN MELCHERS

CROIX D'OR

LA BOISSON LA PLUS SAINE

PLUS FORTE PLUS SAVOUREUSE

10c 90c

26c 200

40c 280

PRÉVEZ CASSEZ — avec une bonne Ponce

LA GRIPPE

PRODUIT DE MELCHERS DISTILLERIES LIMITED, MONTREAL & BETHRIEVILLE

LIGNES AERIENNES TRANS-CANADA

SERVICE DES VOYAGEURS

17 heures 30 min. ... de Montréal à VANCOUVER

Départ de Montréal Petit déjeuner à 9 heures p.m. WINNIPEG

Déjeuner à VANCOUVER

Les avions LATC sont du type Lockheed 14-B — modèle d'avion commercial à deux moteurs le plus moderne et le plus rapide au monde. Personnel entraîné et efficace. Deux pilotes sur chaque aéronef. Contact radio-bonne nuit en deux sens. Stewardesses. Four locations de places et plus amples renseignements se rapportant à la poste aérienne et au service des voyageurs, téléphonez à

Marquette 4731 (Local 367)

ou à votre agence de voyages ou à tout agent du Canadien National.

POSTE AERIENNE — VOYAGEURS — MARCHANDISES

CALENDRIER
 Demain: VENDREDI, 31 mars 1939
 Sainte Cornélie, martyre
 Lever du soleil, 5 h. 43.
 Coucher du soleil, 5 h. 27.
 Lever de la lune, 2 h. 29.
 Coucher de la lune, 3 h. 31.
 Pleine lune, le 5, à 1 h. 1 m. du soir.
 Dernier quart, le 12, à 4 h. 37 m. du soir.
 Nouvelle lune, le 20, à 5 h. 49 m. du soir.
 Premier quart, le 28, à 5 h. 16 m. du matin.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

AVERTISSEMENT
 MAXIMUM ET MINIMUM
 Aujourd'hui maximum 34.
 Minimum aujourd'hui 20.
 Même date l'an dernier 45.
 Minimum l'an dernier 28.
 BAROMÈTRE: 10 h. a.m. 29.50. 11 h. a.m. 29.75. Midi: 29.65.
 Chiffres fournis par
 Mme L.-P. de Massé, 7031 rue Saint-Denis,
 Montréal.

Le bill 46

Amendement à la loi des salaires raisonnables

Les exemptions — Droit de suspension et de modifications des ordonnances donné à l'Office — Pénalités pour fausses déclarations

Texte du bill

Quebec, 30 (D.N.C.) — Le gouvernement a distribué le bill no 46 intitulé *Loi modifiant la loi des salaires raisonnables*.

Voici le texte du bill, suivi des notes explicatives:
 1. L'article 2 de la Loi des salaires raisonnables (1 George VI, chapitre 50) est remplacé par le suivant:

"2. La présente loi s'applique à tous les salariés travaillant soit chez leurs employeurs, soit à domicile, soit ailleurs dans la province; sauf:

a) aux salariés qui sont ou seront régis par décret ou convention collective de travail, conformément à l'article 35 ci-dessus;

b) à l'agriculteur, au colon, au garçon de ferme, à tout salarié occupé à des travaux de culture du sol;

c) au domestique de maison privée;

d) aux salariés visés par la Loi assurant des salaires raisonnables aux ouvriers travaillant dans les exploitations forestières (1 George VI, chapitre 30);

2. L'article 6 de la loi est modifié en y ajoutant les alinéas suivants:

"Une décision écrite, signée par tous les membres en fonction de l'Office à la même valeur qu'une résolution adoptée en séance régulière.

L'Office fait dresser après chaque réunion, un procès-verbal contenant les décisions prises à cette réunion ainsi que les décisions adoptées conformément à l'alinéa précédent; ce procès-verbal approuvé par le président, est authentique; il en est de même des copies ou extraits certifiés par un membre, par le secrétaire, le secrétaire-adjoint ou toute autre personne spécialement autorisée par l'Office.

3. L'article 9 de la loi est remplacé par le suivant:

"9. L'Office peut, aux conditions qu'il détermine:

a) sur demande, soit des salariés, soit des employeurs, ou dans les cas où il est démontré à l'Office, à sa satisfaction, qu'une association de salariés ne peut s'entendre avec une association d'employeurs ou avec un ou plusieurs employeurs contractant à titre individuel, pour adopter une convention collective de travail en vertu de la Loi des conventions collectives de travail, par conférences ou autrement, organiser des comités de conciliation et nommer leurs greffiers;

b) de plus, par ordonnance, à la suite d'un rapport d'un comité de conciliation ou de sa propre initiative ou lorsqu'un comité de conciliation n'a pas fait de rapport dans un délai que l'Office croit raisonnable, et même dans les cas où un comité de conciliation n'a pas été nommé, déterminer, pour des périodes de temps qu'il fixe, des territoires qu'il désigne et quant à toutes catégories de salariés qu'il indique, des salaires, des heures et autres conditions de travail raisonnables;

c) faire toutes enquêtes autorisées par le lieutenant-gouverneur en conseil et lui soumettre des conclusions et suggestions relatives au travail des mineurs âgés de moins de dix-huit ans;

4. L'article 12 de la loi est remplacé par le suivant:

"2. L'Office peut révoquer ou modifier ses ordonnances lorsqu'il le juge dans l'intérêt du métier, de l'industrie, du commerce, de la profession ou de l'occupation concernée.

Cette révocation ou cette modification prend effet, si elle a été approuvée par le lieutenant-gouverneur en conseil, à compter du vingt et unième jour de sa publication dans la Gazette officielle du Québec ou à toute autre date fixée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'Office peut aussi, par résolution:

a) suspendre pour une période n'excédant pas trois mois chaque fois, l'application totale ou partielle de ses ordonnances, à l'égard de certains groupes ou classes d'employés et d'employées, aux conditions qu'il jugera opportunes de fixer;

b) émettre des règles d'interprétation.

5. L'article 24 de la loi est modifié en ajoutant à la fin du paragraphe 2 les mots: "à l'occasion de sa participation à un comité de conciliation; ou".

6. L'article 25 de la loi est modifié en y ajoutant après le mot "paie" dans la quatrième ligne, les mots: "ou de permettre d'en prendre des copies ou des extraits".

7. L'article 28 de la loi est modifié en y ajoutant l'alinéa suivant:

"Cet article toutefois ne s'applique pas à un règlement de comptes entre employeur et employé qui est approuvé par l'Office".

8. L'article 29 de la loi est modifié:

a) en remplaçant les mots: "n'excédant pas dix dollars", dans la cinquième ligne, par les mots: "au moins vingt-cinq dollars pour une première offense et de cent dollars pour toute offense subséquente";

b) en ajoutant après le mot "jours" dans la septième ligne, les mots: "et de pas moins d'un mois mais n'excédant pas six mois dans le cas de récidive".

9. L'article 35 de la loi est remplacé par le suivant:

"29a. Quiconque fait une fausse déclaration à un employé de l'Office ou fait une fausse représentation, commet un acte illégal et est passible d'une amende n'excédant pas vingt-cinq dollars et des frais, et à défaut de paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement n'excédant pas quinze jours."

10. L'article 35 de la loi est remplacé par le suivant:

"35. La présente loi n'affecte pas les conventions collectives de travail visées par la Loi des conventions collectives de travail (1 George VI, chapitre 49) telle que modifiée par 2 George VI, chapitre 52, et celles autorisées par la Loi des syndicats professionnels (Statuts révisés, 1925, chapitre 255)."

11. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

NOTE EXPLICATIVE

La section 1 pose la règle générale quant aux salariés à qui la loi s'applique et énumère ensuite les

La conférence agricole

Le mémoire de M. Chagnon sur l'élevage

Le grain de l'Ouest pour le bétail de l'Est

A la séance d'hier après-midi, à la conférence agricole qui siège à l'hôtel Windsor, M. L.-E. O'Neil, directeur du service de la production animale au ministère de l'agriculture de l'Ontario, a présenté un travail sur la production du bœuf de boucherie dans l'est du Canada.

Après lui, M. S.-J. Chagnon, chef du service de la propagande agricole du ministère de l'agriculture de la province de Québec, a présenté un mémoire d'un grand intérêt sur l'élevage.

Nous parlerons du rapport de M. Chagnon dans un article spécial.

Espagne

La restauration des régions dévastées

Franco donne instruction de hâter le travail

Burgos, Espagne, 30. (A.P.) — Le généralissimo Franco a donné aujourd'hui instruction de hâter le travail de restauration des régions dévastées par la guerre civile. On croit qu'un bon nombre des 600,000 prisonniers de guerre seront employés à ces travaux. Deux cent cinquante mille d'entre eux sont déjà à l'œuvre, construisant des routes, des ponts, des chemins de fer et des quartiers d'habitation.

Les ingénieurs sont à préparer des plans de reconstruction de la Cité universitaire et des autres quartiers dévastés de Madrid ainsi que des ports de Valence, d'Almería, de Carthagène et d'Alicante. Il y a également beaucoup de travail de reconstruction à faire à Irún, à Oviédo, à Tuerce, à Tortosa, à Belchite, à Tolède, à Elbar, à Guernica, à Gijón, à Huesca, à Lerida et à Durango.

La pension des anciens combattants

Ottawa, 30. (D.N.C.) — La veuve d'un pensionné de guerre, qui s'est mariée après le 1er mai 1933, n'a pas droit à la pension de son mari après la mort de ce dernier. Voilà l'une des déclarations qu'a faites hier le ministre des pensions, M. Power, en expliquant aux associés à la loi de son ministère. On se souvient que le ministre a annoncé au début de la semaine que les veuves des anciens combattants, qui recevaient une pension pour incapacité de 50 pour 100 ou plus, continueraient à recevoir cette pension. Mais si le mariage a eu lieu après le 1er mai 1933, cette pension cesse.

Pour nos poissons

Ottawa, 30. (D.N.C.) — Le ministre des pêcheries, M. Michaud, a annoncé hier au comité parlementaire des pêcheries et de la marine que le gouvernement amènera, à la demande du ministère des pêcheries de la province de Québec, la loi fédérale des pêcheries de 1932, relativement aux poissons à poissons aux écluses construites en vue du développement de l'énergie électrique.

Le projet de loi a pour objet de donner au ministre des pêcheries le pouvoir d'obliger les constructeurs d'écluses à se soucier des poissons de nos eaux et à leur aménager une petite glissoire. A la prochaine séance du comité, M. Michaud déposera le mémoire québécois.

cas d'exception. Le paragraphe b) de l'article 2 actuel, qui pourvoit à l'exercice des pouvoirs de l'Office, est renvoyé à l'article 9 dont il forme le paragraphe a).

La section 2 rend les procédures de l'Office plus expéditives et plus économiques.

Les sections 3, 4 et 8 expriment d'une manière plus précise les pouvoirs de l'Office et permettent de donner aux ordonnances et autres décisions de l'Office une souplesse sans laquelle la réglementation peut devenir nuisible.

La section 5 permet d'admettre des représentants du public aux délibérations des comités de conciliation.

La section 6 permet aux comités de conciliation de convoquer des conférences des salariés et employeurs, mais ne les oblige pas à le faire.

Les sections 7 et 16 clarifient les textes des articles 16 et 35 pour laisser pleine latitude dans les contrats collectifs de travail.

La section 9 permet de conduire des enquêtes auprès des ouvriers qui travaillent la nuit seulement.

La section 10 applique le délai de prescription des recours des salariés à l'action individuelle comme à l'action collective. Elle autorise aussi le lieutenant-gouverneur en conseil à étendre ce délai de prescription pour les recours résultant des ordonnances émises avant le 1er mars 1939.

La section 11 protège l'employé qui fait partie d'un comité de conciliation.

La section 12 résulte de l'amendement apporté à l'article 20 par la section 8.

La section 13 permet aux employeurs et aux employés de conclure des arrangements pour le paiement de l'Office donne son autorisation à cette entente amiable.

La section 14 augmente les pénalités pour les contraventions à la loi, aux ordonnances de l'Office et aux règlements.

La section 15 rend possible de pénaliser quiconque fait une fausse déclaration à un employé de l'Office ou fait une fausse représentation.

La section 16 modifie l'article 29a de la loi.

La section 17 modifie l'article 35 de la loi.

La section 18 modifie l'article 35 de la loi.

La section 19 modifie l'article 35 de la loi.

La section 20 modifie l'article 35 de la loi.

La section 21 modifie l'article 35 de la loi.

La section 22 modifie l'article 35 de la loi.

La Diète ratifiée

la cession de Memel

KAUNAS, Lituanie, 30 (C.P.-Havas) — La Diète lituanienne a ratifié aujourd'hui l'accord qui cède Memel à l'Allemagne ou cours d'une séance qui n'a duré que six minutes. Le ministre des affaires étrangères Juozas Urbysas a expliqué la portée de l'accord dans un discours de trois minutes. Le président de la Chambre a ensuite invité les députés qui désiraient voter contre la mesure ou s'abstenir de voter de se lever pour exprimer leur opinion. Personne n'a bougé et la ratification a été votée au milieu du silence le plus complet.

Contrôleur général des Etats-Unis

WASHINGTON, 30 (A.P.) — Le président Roosevelt a nommé aujourd'hui M. Fred Brown, ancien sénateur démocrate du New-Hampshire, contrôleur général des Etats-Unis pour une période de quinze ans. M. le sénateur Brown, qui est un ancien joueur professionnel de base-ball, a commencé sa carrière politique à Somersworth; il a été gouverneur du New-Hampshire de 1923 à 1925 et il a été défait à l'élection générale de l'automne dernier après avoir servi un terme au Sénat de Washington.

Au conseil, samedi

Bibliothèque Saint-Sulpice — Système d'administration de la ville — Secours directs — Rajustements budgétaires

La question de l'acquisition par la ville de la bibliothèque Saint-Sulpice doit être soumise au conseil samedi prochain. Le maire a convoqué pour samedi matin une séance spéciale dont l'ordre du jour comporte quatre articles.

Le premier est libellé: *Finances municipales*. Le président de l'exécutif, M. Savignac, a déclaré aux journalistes qu'il s'agit de virements de fonds et de rajustements pour terminer l'exercice fiscal qui s'achève. Certains services ont des surplus, d'autres des déficits, il reste des soldes disponibles en ce qui concerne les pensions, car des pensionnaires sont morts pendant l'année, et en ce qui concerne les salaires, car la loi y a eu des morts et aussi des employés qui ont pris leur retraite. Bref, on prendra tout ce qui est disponible pour boucher les trous.

Deuxième article: *Secours directs*. On n'a pas pu savoir ce dont il s'agit exactement. Il semble que l'on reprendra le débat de la dernière séance et que le conseil sera invité à adopter une résolution. Il est dans le domaine des choses possibles qu'on amène un projet pour offrir aux chômeurs de travailler moyennant une prime ajoutée aux secours. Mais ce ne sont là que conjectures, car M. Savignac n'a rien voulu dévoiler.

Sur le troisième article: *Système d'administration*, le président de l'exécutif n'a pas voulu parler non plus, disant que l'ordre du jour est fait par le maire. On ne voit pas ce que cet item peut signifier sauf un projet de nomination d'une nouvelle administration de la ville, qui ferait automatiquement le travail exécuté par la commission qui a étudié ce sujet sous l'administration Raynault. A moins que l'administration ne soit disposée à donner suite aux conclusions de cette commission, ce qui est strictement possible mais guère probable.

Le dernier article de l'ordre du jour de samedi n'a l'air de rien: *Amendements à la charte*. C'est un item passe-partout qui peut seulement vouloir dire qu'on laisse une porte ouverte pour les ajouts que l'on désirerait faire au bill qui est devant la Législature. Mais nous avons demandé à M. Savignac si parmi ces nouveaux amendements l'un amènerait le projet relatif à la bibliothèque Saint-Sulpice, et le président a admis que la question sera soumise au conseil samedi.

Saint-Sulpice, ou plutôt maintenant les Fiduciaires aux biens commerciaux de Saint-Sulpice, doivent à la ville des taxes foncières accumulées au montant de plus de \$700,000. Le projet c'est que la ville accepte en paiement de ces taxes l'édifice et les livres de la bibliothèque Saint-Sulpice. Cette bâtisse dont la ville se sert déjà, a une valeur d'environ \$250,000, et les livres ont une valeur beaucoup plus grande, car il y a là un grand nombre d'incunables.

Si le conseil est favorable au projet, il demandera par le bill l'autorisation de Québec pour faire cet arrangement. Une fois l'affaire réglée, la ville transporterait tous les livres à la bibliothèque municipale qui se trouverait ainsi fort enrichie, et la bâtisse serait une annexe de l'hôtel de ville.

Un gouvernement du peuple

Londres, 30 (C. P.-Havas). — Le secrétaire du parti communiste anglais, M. Harry Pollitt, vient d'adresser à tous les chefs de parti qui n'approuvent pas la politique étrangère du gouvernement Chamberlain, sir Archibald Sinclair, chef libéral, M. Clement Attlee, chef travailliste, M. Winston Churchill et autres, une invitation à former un "gouvernement du peuple". Il affirme que les hommes qui ont facilité l'ascension d'Hitler, le gangster armé de l'Europe, ne sauraient présumer aux destinées du peuple anglais.

Le pavillon canadien à New-York

Ottawa, 30 — Le ministre informé M. W.-A. Walsh, député conservateur de Mont-Royal, que l'édifice du Canada que l'on construit actuellement à l'Exposition mondiale à New-York, coûtera approximativement \$128,893, entreprise confiée à la société L.G. Ogilvie Limitée de Montréal.

M. Walsh avait voulu savoir, à ce sujet, combien de bois de construction l'on doit utiliser dans l'exécution de ce contrat et combien coûte ce bois. Sur cette question, le ministre a répondu que l'on n'a actuellement aucune information à fournir, sauf que tout le bois requis est acheté au Canada, cela étant inscrit au contrat.

Cours du R. F. Bernard

Le dimanche, 2 avril, à trois heures, le R. F. Bernard fera un cours public d'histoire de l'Acadie: *Deux bienfaiteurs de l'Acadie: Mgr Maréchal Richer et Mgr Allard*. L'entrée est libre pour tous, au numéro 1855, rue Rachel est, près Papineau.

Bulletin météorologique

Toronto, 30 (C.P.) — Voici le temps qu'il fera, probablement, dans la province, demain: région de Montréal et d'Ottawa: vent frais, nuageux avec averses ou neige;

vallée du St-Laurent: nuageux avec neige ou grésil;

nord-ouest du Québec et lac St-Jean: partiellement nuageux et un peu plus froid avec neige légère;

golfe, rive nord et baie des Chaleurs: vent frais du sud-ouest, partiellement nuageux et un peu plus doux, suivi de neige.

Les magasins à chaînes

Le comité des bills privés enlève aux Trois-Rivières le droit de taxe spéciale — Déclaration de M. Duplessis

Québec, 30. (D.N.C.) — On sait que depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement, on avait permis à plusieurs villes d'imposer de très lourdes taxes aux magasins à chaînes à succursales multiples. On avait pour but de protéger le commerce local.

La cité des Trois-Rivières, entre autres, avait obtenu l'an dernier le pouvoir d'imposer aux magasins à chaînes une taxe spéciale n'excédant pas \$500 pour la première année et de \$2,000 pour les années subséquentes. Ce matin, le comité des bills privés, que présidait M. J.-D. Bégin, député de Dorchester, a procédé à l'épluchage du bill amendé la charte de la cité des Trois-Rivières.

L'une des clauses de bill avait pour but de modifier la façon dont cette taxe pourrait être perçue. Non seulement le comité a refusé l'amendement, mais il a ajouté une clause pour abroger le pouvoir accordé l'an dernier.

Le temps est venu, a dit M. Duplessis, de juger ce problème froidement et sans démagogie. Arriver sur une tribune et dénoncer les magasins à chaînes, ça fait bien pour quelques minutes, mais il faut faire bien attention. D'abord, cette taxe n'est pas un remède, car les différentes succursales n'ont qu'à s'incorporer sous des noms différents, en des compagnies distinctes, et la taxe n'est plus imposable. De plus, on risque de frapper certaines industries canadiennes-françaises, certaines commerces des nôtres.

Après tout, c'est le peuple qui est juge. Il peut acheter où ça fait son affaire et où l'on vend meilleur marché. Ces institutions font un commerce absolument honnête et moral et il ne faudrait pas porter atteinte à la liberté du commerce. Vous avez imposé la taxe aux Trois-Rivières. Quel en a été le résultat? — "Un désastre", répondit un délégué.

"Certains magasins ont voulu fermer leurs portes, un grand nombre d'employés étaient menacés de perdre leurs positions et les clients eux-mêmes ne semblaient pas satisfaits.

Il a fallu faire machine arrière. Il ne faut pas oublier non plus que ces institutions achètent pour plusieurs millions de produits agricoles ou de produits fabriqués dans la province de Québec.

Les représentants de la ville proposent eux-mêmes de biffer la clause adoptée l'an dernier et qui leur donnait le droit de taxer les magasins chaînes.

Si le tunnel est inondé

Des gens qui savent par expérience que le tunnel de l'avenue du parc à la rue Jean-Talon est souvent inondé quand il pleut beaucoup, se sont émus en constatant que le cortège royal passera dans ce tunnel. On a signalé le fait aux autorités municipales et des dispositions ont été prises pour le cas où nos souverains auraient à parcourir notre ville après ou pendant des pluies torrentielles.

Des instructions ont été données au gardien des pompes du tunnel de tenir ses machines bien grassées et en ordre. Si malgré cela le tunnel était inondé, il est entendu qu'on modifiera le parcours comme suit: on passera par la rue Jean-Talon, soit vers l'ouest pour descendre par la rue Rockland, soit vers l'est pour passer par la rue Saint-Laurent.

Le débat sur la politique extérieure à Ottawa

Parleront: MM. King, Manion, Woodsworth, Lapointe et des députés de langue française

OTTAWA, 30 (D.N.C.) — On apprend ce matin que les principaux parlementaires qui prendront part au débat de cet après-midi et de ce soir sur la politique extérieure, à la Chambre des Communes, parleront dans l'ordre suivant: le premier ministre du Canada, M. King; le chef de l'opposition, M. Manion; le chef du parti de la C.C.F., M. Woodsworth; puis le ministre de la Justice, M. Lapointe.

On s'attend que le premier ministre parle pendant toute la séance de l'après-midi, soit pendant près de trois heures. De son côté, M. Manion parlera vraisemblablement pendant près de deux heures. Quant à MM. Woodsworth et Lapointe, limités chacun à 40 minutes, auront-ils le temps de prononcer des discours? Cela dépendra des chefs King et Manion. Si ces honorables messieurs parlent moins de cinq heures à eux deux, le chef de la C.C.F. et le ministre de la Justice auront alors dans ce cas le temps d'exprimer leurs opinions aujourd'hui même.

La durée des deux séances est de six heures, trois heures cet après-midi, de 3 à 6 heures; trois heures ce soir, de 8 à 11 heures.

On sait que le débat sur la politique extérieure se poursuivra demain. Plusieurs députés se proposent de prendre la parole, dont quelques-uns de langue française.

Valence est en liesse

Valence, 30 (A.P.) — La ville de Valence, qui avait souffert de la famine et qui avait semblé morte pendant la guerre civile, était en liesse hier. Les autorités nationales ont le contrôle absolu de la ville et les troupes maures sont entrées sans avoir à tirer un coup de feu.

Ce sont les nationalistes de Valence même qui ont pris le contrôle de la ville. Deux avions qui ont survolé la ville à une très basse altitude à 1 h. de l'après-midi ont donné le signal du changement de régime. En quelques instants, on a vu déployer le drapeau sang et or sur les balcons un peu partout et les gens se sont mis à crier "Viva Franco! Arriba Espana!" La manifestation nationaliste qui a suivi semblait préparée de longue main car tous les détails paraissent prévus. Bien des personnes ont cependant été prises par surprise lorsque des camions remplis de jeunes gens et de jeunes filles ont commencé à circuler par les rues en acclamant Franco. Les Phalangistes et les Requettes de Valence ont aussitôt occupé leurs anciens quartiers-général sur la place Castellar. Un corps de gardes municipaux a été constitué en un tour de main pour occuper les édifices publics et les arsenaux. On a abattu les enseignes qui servaient à désigner les rues rebaptisées sous le régime rouge. On a organisé des processions qui ont exposé les saintes reliques à la vénération de la foule.

Les explosions du pont Hammersmith

Londres, 30 (C. P.-Havas). — Deux Irlandais, William Browne et Edward Connell, ont comparu aujourd'hui devant la Cour de police de Bow Street sur l'accusation d'avoir conspiré avec des personnes encore en liberté pour provoquer les explosions qui ont endommagé hier le pont de Hammersmith. Ils ont refusé de répondre à toutes les ques-

tions qui leur ont été posées et leur procès a été remis à plus tard.

Neuf autres Irlandais avaient comparu hier devant le même tribunal sur l'accusation d'avoir eu illégalement en leur possession des explosifs. Sept d'entre eux ont reconnu leur culpabilité et les deux autres ont refusé de reconnaître la juridiction d'un tribunal britannique en disant qu'ils étaient "soldats de l'Armée républicaine irlandaise". Neuf autres Irlandais ont été condamnés à la prison mardi dernier pour des offenses similaires.

L'autobus de la "Quebec Power"

Ottawa, 30. (D.N.C.) — Sans aucun amendement, le comité des chemins de fer du Sénat a approuvé le bill de M. Charles Parent, député de Québec, tendant à enlever tout doute quant au pouvoir de la *Quebec Power* d'établir un service d'autobus.

Le "Devoir" dans l'ouest de Montréal

Plusieurs de nos lecteurs, habitant les quartiers de l'ouest de Montréal, s'enquerraient des endroits où ils peuvent s'y procurer le "Devoir", le soir. Voici une liste des dépôts de l'ouest, où le "Devoir" est en vente tous les jours:

Rue Sainte-Catherine: M. Poupart, 1331, rue Ste-Catherine ouest, et 1372, Dorchester ouest. Stanley's, 1908, Ste-Catherine ouest. Mooney, 2098, Ste-Catherine ouest. Dionne et Dionne, 4120, Ste-Catherine ouest. Purple Quill (librairie), 4182, Ste-Catherine ouest. T. Sénécal (tailleur), 4226, Ste-Catherine ouest.

Rue Sherbrooke: Pharmacie Leduc, 5250, Sherbrooke ouest. Heller, 4617, Sherbrooke ouest. Nat's, 5630, Sherbrooke ouest. Pharmacie Hart, 5701, Sherbrooke ouest. Pharmacie Léger, 6151, Sherbrooke ouest. Montclair (librairie), 6700, Sherbrooke ouest. Broche ouest. Montclair (pharmacie), 6929, Sherbrooke ouest.

Les explosions du pont Hammersmith

Londres, 30 (C. P.-Havas). — Deux Irlandais, William Browne et Edward Connell, ont comparu aujourd'hui devant la Cour de police de Bow Street sur l'accusation d'avoir conspiré avec des personnes encore en liberté pour provoquer les explosions qui ont endommagé hier le pont de Hammersmith. Ils ont refusé de répondre à toutes les ques-

tions qui leur ont été posées et leur procès a été remis à plus tard.

Neuf autres Irlandais avaient comparu hier devant le même tribunal sur l'accusation d'avoir eu illégalement en leur possession des explosifs. Sept d'entre eux ont reconnu leur culpabilité et les deux autres ont refusé de reconnaître la juridiction d'un tribunal britannique en disant qu'ils étaient "soldats de l'Armée républicaine irlandaise". Neuf autres Irlandais ont été condamnés à la prison mardi dernier pour des offenses similaires.

L'autobus de la "Quebec Power"

Ottawa, 30. (D.N.C.) — Sans aucun amendement, le comité des chemins de fer du Sénat a approuvé le bill de M. Charles Parent, député de Québec, tendant à enlever tout doute quant au pouvoir de la *Quebec Power* d'établir un service d'autobus.

Le "Devoir" dans l'ouest de Montréal

Plusieurs de nos lecteurs, habitant les quartiers de l'ouest de Montréal, s'enquerraient des endroits où ils peuvent s'y procurer le "Devoir", le soir. Voici une liste des dépôts



RADIO-GAZETTE

Jeudi, 30 mars

Ondes courtes

BUDAPEST — 7 p.m. — Recense, de Hubay — HAT-4, 9.12 még., 32.8 m.
LONDRES — 7.15 p.m. — Emergency Call — GSB, GSB.
ROME — 7.30 p.m. — Nouvelles en anglais — Sélections d'opéra de Puccini et Catalani; Rostia Jemma Wade — 280, 11.81 még., 25.4 m.; IRF, 9.83 még., 30.3 m.
CARACAS — 7.30 p.m. — Orchestre populaire — YVRO, 9.9 még., 31.7 m.
BOSTON — 8 p.m. — L'Heure symphonique — WJXL, 6.04 még., 49.6 m.
PARIS — 8.30 p.m. — Mélodies de Darius Milhaud — TPB-7, 11.88 még., 25.2 m.; TPA-4, 11.71 még., 25.6 m.
BERLIN — 9.20 p.m. — Concert militaire — DUD, 11.77 még., 25.4 m.
LONDRES — 9.40 p.m. — Orchestre impérial de BBC — GSB, GSB.
PRAGUE — 10.20 p.m. — Musique et variétés — ORL-4, 11.84 még., 25.3 m.
NEW-YORK — 10.30 p.m. — L'aviation américaine par Frank Nesbitt — WJXL, 6.10 még., 49.6 m.
CINCINNATI — 11 p.m. — Musica Classica — WXSX, 6.06 még., 49.5 m.
PARIS — 11.20 p.m. — Causette par Madame de Gramont, en anglais — TPB-7 et TPA-4.

Radio-Etats-Unis

WEAF — 454.3 mètres — 660 kilocycles

6.00 p.m., Yoichi Hiroaka, xylophoniste.
6.15 p.m., Malcolm Claire — Historiettes pour les enfants.
6.30 p.m., Concert Cities Service.
9.00 p.m., Heure de la valse.
WJZ — 394.5 mètres — 660 kilocycles
6.15 p.m., Dorothy Rochelle, soprano.
7.00 p.m., J. Maubourg-Robert, violoniste de concert.
7.30 p.m., Jamboore de NBC.
9.00 p.m., Plantation Party.
9.30 p.m., La marche du temps.

Radio-Canada

Les cours d'éducation musicale avec Damosch

Walter Damosch, à son cours aux studios de la NBC qui transmettra Radio-Canada, le vendredi, 31 mars, à 2 h. de l'après-midi, expliquera ce que l'on apprend quand on joue. Suite, en musique, ce qu'il fut avec Bach et Haendel, ce qu'il est avec les compositeurs modernes.
Pour illustrer cette leçon, l'orchestre exécutera la Suite no 1, de Bizet (l'Arlésienne). La seconde partie du programme sera consacrée à des études sur les œuvres de Stravinsky, de Paul Hindemith et de Maurice Ravel avec auditions.

Deux causeries sur le pays natal de la reine Elisabeth

Mme Ethel Bragg donnera deux causeries, l'une le vendredi, 31, l'autre, le samedi, 1er avril, à 4 h. de l'après-midi, au poste CBM de Radio-Canada, sur l'enfance de la reine Elisabeth d'Angleterre, à Hertfordshire, où Sa Majesté est née et à Clarendon, dans la vallée de Strathmore, près de Dundee, au temps de la guerre.

C'est la vie!

A l'épisode précédent nous avons appris que Marie-Bélanger ignorait qu'elle était fille adoptive et que Pierre Brousseau était son frère. Pierre déclare son amour à Marie. Comment se déroulera cette angélique situation? C'est ce que l'on apprendra en écoutant le 13e épisode du programme C'est la Vie.

Sommaire

JEUDI, 30 MARS

CBF — 329.7 mètres — 910 kilocycles

4.00 Heure.

4.00 Album Red Seal.

4.30 Les chefs-d'œuvre de la musique.

5.00 La chronique parée sur les programmes de la soirée et intermède musical.

5.15 Chansonnettes françaises.

5.30 Heure — Geneviève Davis-Lebel, soprano.

5.45 La bourse de Montréal.

6.00 Les plus beaux disques.

6.30 Heure — Radio-Journal et chronique.

6.40 Aujourd'hui dans le domaine des sports. Causerie de R. Beaudry.

6.45 Le quart d'heure de la bonne chanson.

7.00 Heure — Les belles histoires des pays d'enfance.

7.15 Les aventures de Robin Hood.

7.30 Heure — Les belles histoires des pays d'enfance.

7.45 Le quart d'heure de la bonne chanson.

8.00 Concert du Montreal Orchestra sous la dir. de Douglas Clarke.

9.00 Heure — The Melody Weavers, avec Gordon Calder, ténor, NBC.

9.30 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

10.00 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

10.30 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

11.00 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

11.15 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

11.30 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

11.45 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

12.00 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

12.15 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

12.30 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

12.45 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

13.00 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

13.15 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

13.30 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

13.45 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

14.00 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

14.15 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

14.30 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

14.45 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

15.00 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

15.15 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

15.30 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

15.45 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

16.00 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

16.15 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

16.30 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

16.45 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

17.00 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

17.15 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

17.30 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

17.45 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

18.00 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

18.15 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

18.30 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

18.45 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

19.00 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

19.15 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

19.30 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

19.45 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

20.00 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

20.15 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

20.30 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

20.45 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

21.00 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

21.15 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

21.30 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

21.45 Orchestre de chambre de Radio-Canada.

7.15 Light up and listen.

7.45 Postes-vous.

8.00 Théâtre Lambert.

8.30 Ensemble Promenade.

8.50 Les événements sociaux.

9.00 C'est de la vie.

9.30 L'Heure du thé.

9.45 Le monde féminin.

9.50 Mélodies rythmiques.

10.00 Valises.

10.05 Nouvelles.

10.10 Consoles Echoes.

10.15 Les nouvelles de la chanson.

10.20 Chansonnettes.

10.25 Les nouvelles de chez nous.

10.30 Nazaire et Barnabé.

10.35 Chansonnettes.

10.40 Les nouvelles de chez nous.

10.45 Nazaire et Barnabé.

10.50 Chansonnettes.

11.00 Les nouvelles de chez nous.

11.05 Nazaire et Barnabé.

11.10 Chansonnettes.

11.15 Les nouvelles de chez nous.

11.20 Nazaire et Barnabé.

11.25 Chansonnettes.

11.30 Les nouvelles de chez nous.

11.35 Nazaire et Barnabé.

11.40 Chansonnettes.

11.45 Les nouvelles de chez nous.

11.50 Nazaire et Barnabé.

11.55 Chansonnettes.

12.00 Les nouvelles de chez nous.

12.05 Nazaire et Barnabé.

12.10 Chansonnettes.

12.15 Les nouvelles de chez nous.

12.20 Nazaire et Barnabé.

12.25 Chansonnettes.

12.30 Les nouvelles de chez nous.

12.35 Nazaire et Barnabé.

12.40 Chansonnettes.

12.45 Les nouvelles de chez nous.

12.50 Nazaire et Barnabé.

12.55 Chansonnettes.

13.00 Les nouvelles de chez nous.

13.05 Nazaire et Barnabé.

13.10 Chansonnettes.

13.15 Les nouvelles de chez nous.

13.20 Nazaire et Barnabé.

13.25 Chansonnettes.

13.30 Les nouvelles de chez nous.

13.35 Nazaire et Barnabé.

13.40 Chansonnettes.

13.45 Les nouvelles de chez nous.

13.50 Nazaire et Barnabé.

13.55 Chansonnettes.

14.00 Les nouvelles de chez nous.

14.05 Nazaire et Barnabé.

14.10 Chansonnettes.

14.15 Les nouvelles de chez nous.

14.20 Nazaire et Barnabé.

14.25 Chansonnettes.

14.30 Les nouvelles de chez nous.

14.35 Nazaire et Barnabé.

14.40 Chansonnettes.

14.45 Les nouvelles de chez nous.

14.50 Nazaire et Barnabé.

14.55 Chansonnettes.

15.00 Les nouvelles de chez nous.

15.05 Nazaire et Barnabé.

15.10 Chansonnettes.

15.15 Les nouvelles de chez nous.

15.20 Nazaire et Barnabé.

15.25 Chansonnettes.

15.30 Les nouvelles de chez nous.

15.35 Nazaire et Barnabé.

15.40 Chansonnettes.

15.45 Les nouvelles de chez nous.

15.50 Nazaire et Barnabé.

15.55 Chansonnettes.

16.00 Les nouvelles de chez nous.

16.05 Nazaire et Barnabé.

16.10 Chansonnettes.

16.15 Les nouvelles de chez nous.

16.20 Nazaire et Barnabé.

16.25 Chansonnettes.

16.30 Les nouvelles de chez nous.

16.35 Nazaire et Barnabé.

16.40 Chansonnettes.

16.45 Les nouvelles de chez nous.

16.50 Nazaire et Barnabé.

16.55 Chansonnettes.

17.00 Les nouvelles de chez nous.

17.05 Nazaire et Barnabé.

17.10 Chansonnettes.

17.15 Les nouvelles de chez nous.

3.00 Keyboard concert.

3.30 Choir Festival.

3.45 John Sturges, harpiste.

4.15 Matinée Promenade.

4.30 Les événements sociaux.

4.45 C'est de la vie.

4.50 L'Heure du thé.

5.05 Le monde féminin.

5.10 Mélodies rythmiques.

5.20 Valises.

5.25 Nouvelles.

5.30 Consoles Echoes.

5.35 Les nouvelles de la chanson.

5.40 Chansonnettes.

5.45 Les nouvelles de chez nous.

5.50 Nazaire et Barnabé.

5.55 Chansonnettes.

6.00 Les nouvelles de chez nous.

6.05 Nazaire et Barnabé.

6.10 Chansonnettes.

6.15 Les nouvelles de chez nous.

6.20 Nazaire et Barnabé.

6.25 Chansonnettes.

6.30 Les nouvelles de chez nous.

6.35 Nazaire et Barnabé.

6.40 Chansonnettes.

6.45 Les nouvelles de chez nous.

6.50 Nazaire et Barnabé.

6.55 Chansonnettes.

7.00 Les nouvelles de chez nous.

7.05 Nazaire et Barnabé.

7.10 Chansonnettes.

7.15 Les nouvelles de chez nous.

7.20 Nazaire et Barnabé.

7.25 Chansonnettes.

7.30 Les nouvelles de chez nous.

7.35 Nazaire et Barnabé.

7.40 Chansonnettes.

7.45 Les nouvelles de chez nous.

7.50 Nazaire et Barnabé.

7.55 Chansonnettes.

8.00 Les nouvelles de chez nous.

8.05 Nazaire et Barnabé.

8.10 Chansonnettes.

8.15 Les nouvelles de chez nous.

8.20 Nazaire et Barnabé.

8.25 Chansonnettes.

8.30 Les nouvelles de chez nous.

8.35 Nazaire et Barnabé.

8.40 Chansonnettes.

8.45 Les nouvelles de chez nous.

8.50 Nazaire et Barnabé.

8.55 Chansonnettes.

9.00 Les nouvelles de chez nous.

9.05 Nazaire et Barnabé.

9.10 Chansonnettes.

9.15 Les nouvelles de chez nous.

9.20 Nazaire et Barnabé.

9.25 Chansonnettes.

9.30 Les nouvelles de chez nous.

9.35 Nazaire et Barnabé.

9.40 Chansonnettes.

9.45 Les nouvelles de chez nous.

9.50 Nazaire et Barnabé.

9.55 Chansonnettes.

10.00 Les nouvelles de chez nous.

10.05 Nazaire et Barnabé.

10.10 Chansonnettes.

10.15 Les nouvelles de chez nous.

10.20 Nazaire et Barnabé.

10.25 Chansonnettes.

10.30 Les nouvelles de chez nous.

10.35 Nazaire et Barnabé.

10.40 Chansonnettes.

10.45 Les nouvelles de chez nous.

10.50 Nazaire et Barnabé.

10.55 Chansonnettes.

11.00 Les nouvelles de chez nous.

11.05 Nazaire et Barnabé.

11.10 Chansonnettes.

11.15 Les nouvelles de chez nous.

11.20 Nazaire et Barnabé.

11.25 Chansonnettes.

11.30 Les nouvelles de chez nous.

11.35 Nazaire et Barnabé.

11.40 Chansonnettes.

11.45 Les nouvelles de chez nous.

11.50 Nazaire et Barnabé.

11.55 Chansonnettes.

12.00 Les nouvelles de chez nous.

12.05 Nazaire et Barnabé.

12.10 Chansonnettes.

12.15 Les nouvelles de chez nous.

12.20 Nazaire et Barnabé.

12.25 Chansonnettes.

12.30 Les nouvelles de chez nous.

"Corporation de garantie de titres et de fiducie"

Le juge Boyer prend la requête du

Le juge Boyer prend la requête du

liquidateur en délibéré — Les

plaidoiries des avocats

M. le juge Boyer a pris en délibéré la requête du liquidateur dans l'affaire de la "Corporation de garantie de titres et de fiducie du



Directrice: Germaine BERNIER

"J'ai la grippe"

Mais quelle grippe? — Car il en est de vraies et il en est de fausses

(Suite et fin)

... de la grippe proprement dite...

La grippe. Il s'agit d'un virus provenant du dehors, que l'on a pu isoler, transmettre et cultiver (chez le furet), virus ou l'ultra-microscopique n'a rien fait découvrir de visible et que l'on range dans les "virus filtrants". Ceux-ci, on le sait, ont une prédilection pour l'axe cérébro-spinal. Que cela vous étonne ou non, la grippe est une maladie infectieuse et contagieuse du système nerveux, mais qui se contracte par la muqueuse oculaire et les voies respiratoires, ou elle joue, au passage, un rôle d'animateur dangereux parmi la faune microbienne préexistante.

C'est ce virus grippal qui fait de nos pneumocoques habituels (on n'en connaît pas moins de seize espèces) des microbes redoutables, capables de déclencher des broncho-pneumonies foudroyantes. C'est lui qui développe une virulence inouïe chez nos streptocoques et en fait des agents lentement meurtriers par l'intermédiaire de l'endocardite. Les staphylocoques eux-mêmes deviennent les agents d'abcès qui peuvent apparaître dans les régions les plus imprévues (jusque dans les tissus de l'oeil). Les entérocoques peuvent déclencher la grippe intestinale. Bref, c'est un vent d'anarchie que la venue du virus grippal déclenche dans toute notre flore microbienne familière. Et avec des morts, hélas!...

Par contre, si ces réactions microbiennes diverses sont modérées, si elles demeurent au second plan, on a le temps de voir se dérouler les maux nerveux propres au virus grippal, la rachialgie intense, la dépression nerveuse se poursuivant pendant plusieurs semaines, l'insomnie, etc.

... et des faux enrhumés

3° Laissant totalement de côté la tuberculose, qui nous entraînerait trop loin, il reste enfin une catégorie de tousses qui ne relèvent ni du coryza, ni de la grippe, des faux enrhumés, si l'on peut dire, et qui, avec des aspects cliniques à peu près semblables, ont une origine tout à fait différente. Depuis qu'on a commencé de les repérer, le nombre en apparaît considérable.

Ce sont les sujets déséquilibrés du système sympathique et sensibilisés pour les voies aériennes. Leur état ne saurait, malgré les apparences, être qualifié ni de rhume ni de grippe. Il s'agit de ce que les spécialistes appellent la *rhinite spasmodique*. Pour me faire bien comprendre, j'en citerai tout de suite une catégorie que tout le monde connaît, le "rhume des foies".

Vous savez en quoi consiste celui-ci. Un sujet, sensibilisé pour certaines albumines végétales, se promène dans une prairie où le vent fait flotter le pollen de la graminée pour laquelle, par hasard, il est sensible. Ce pollen se fixe sur ses conjonctives oculaires, se gonfle, éclate et met en liberté la protéine qu'elle renferme. La quantité est infinitésimale, et cependant cela suffit pour que se déclenche un orage dans le domaine du sympathique des voies aériennes: congestion de la muqueuse nasale, éternuements répétés, coryza intarissable, toux spasmodique, expectoriation bronchique, etc. La crise ainsi déclenchée peut durer plusieurs mois et finit par

disparaître d'elle-même, indifférente aux médicaments déployés contre elle.

Les malheureux à qui échoit cette mauvaise chance voient leur crise se reproduire chaque année à l'époque de la floraison des graminées. Ils ne peuvent que chercher à s'en préserver dans les prés ou en portant des lunettes de cantonnier qui encerclent exactement leurs orbites, puisque c'est par la voie oculaire plus encore que par la voie nasale que s'opère la contamination.

On a inventé, en Amérique — où la maladie est infiniment plus fréquente qu'en Europe — des vaccins antipolliniques et qui, composés de vingt des espèces de pollens les plus répandues, sont instillés goutte à goutte sur la conjonctive pour la désensibiliser.

On peut enfin recourir aux méthodes générales de désensibilisation par les injections graduées de protéines, par les injections intraveineuses ou intramusculaires d'hyposulfite de magnésium, que Lumière a indiquées comme un puissant modificateur de l'équilibre humoral.

Tout ce que je viens de dire du rhume des foies s'applique exactement à la rhinite spasmodique ordinaire, qui peut être contractée en tous temps, hors de la saison des foies, et même à domicile. L'agent perturbateur paraît être ici non une graminée, mais quelque chose qui n'en est pas très loin, je veux dire les spores de champignons ou de mucédinées que l'on trouve dans les poussières.

Je connais des écrivains qui ne peuvent plus aller chercher un livre ou un dossier dans un coin peu fréquenté de leur bibliothèque sans y gagner un faux rhume, c'est-à-dire une rhinite spasmodique qui les torture pendant plusieurs semaines, pendant plusieurs mois. D'ailleurs, ils ne s'y risquent plus que munis de lunettes et en se garantissant les narines de boulettes d'ouate.

Voici donc une troisième catégorie d'inflammation pulmonaire qu'il importe de distinguer des précédentes, non dans un intérêt dogmatique, mais parce que le traitement en est tout autre. Inutile ici d'insister sur les vaccins, sur les antiseptiques, sur les modérateurs des sécrétions bronchiques. Des calmants du sympathique réussissent beaucoup mieux, le sirop d'eau de laurier-cerise, par exemple, que l'on a grand tort de négliger — parce qu'on lui attribue une toxicité qu'il n'a pas — quelques opiacés anodins, des désensibilisants, tels que l'hyposulfite de magnésium dont j'ai déjà parlé, enfin les cures thermales (y compris les injections sous-cutanées d'eau minérale), qui sont ici souveraines. Le changement d'air, à lui seul, suffit bien souvent à faire disparaître ces états en quelques heures.

Dr BLONDEL

(L'Époque, 5-3-39.)

Aux Sainte-Anne

TROIS SOIRS DE RETRAITE

Une retraite de trois soirs sera prêchée aux amicalistes, aux membres des cercles d'étude et à leurs amis par le R. P. Roberge, S.J., à l'Académie Ste-Anne, 155 boul. St-Joseph, dès 7 h. 30, le dimanche 30 mars, à 7 h. 30, le dimanche 31 mars, à 7 h. 30, le dimanche 1er avril, à 7 h. 30. Cordiale invitation à toutes.

Poisson rigoureusement frais pour vendredi

Saumon	Filets de sole	Butterfish
Flétan	Pétoncles	Homards
Traite de lac	Eperlans	Crevettes
Doré	Achigan de mer	Bigorneaux
Poisson blanc	Achigan rayé	Moules

AUSSEI POUR LA FIN DE SEMAINE

Poulets à rôtir, dindes, poulets à griller, pigeonneaux, canetons du lac Brome et gibier importé. Servez tout cela avec les légumes frais et succulents de Gatehouse.

Saucisse Peggy Emerson.

Service des commandes ouvert le jeudi jusqu'à 7 h. 30 du soir.

Gatehouse

PLUS DE 2000,000 DE ROULEAUX VENDUS L'AN DERNIER!

PROTÉGEZ votre FAMILLE GRÂCE À SA plus grande **Souplesse** et **Sécurité**



THE E. B. EDDY CO. LIMITED TISSUE DIVISION

PROCUREZ-VOUS DU TISSU WHITE SWAN... DES AUJOURD'HUI!

Pour le rôle des femmes

Voici le texte du plaidoyer que Mlle Idola Saint-Jean, présidente de l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec, a présenté aujourd'hui même à la Législature provinciale.

Messieurs les ministres et messieurs les députés.

La question que nous avons à vous présenter affecte la moitié de la population de la province. Nous remercions la Législature de bien vouloir nous permettre de la discuter nous-mêmes. Les intéressées sauront toujours mieux que personne faire valoir les raisons qui militent en leur faveur.

Nous voulons voter, messieurs, parce que:

Premièrement: sous un régime démocratique le vote est le facteur qui permet au citoyen d'être représenté au parlement et de participer à la vie publique;

Deuxièmement: parce que étant soumises aux mêmes obligations que les hommes, il n'est que juste que nous possédions les mêmes privilèges. "Pas d'impôt sans représentation" est un adage basé sur la justice.

Troisièmement: la femme travaille dans toutes les sphères de l'activité humaine. Charité, industrie, commerce, enseignement et professions qui lui sont permises. Alors pourquoi ne pourrait-elle pas participer à la vie politique de sa province? La politique veut dire sociologie, elle est, d'après nous l'organisation de la vie quotidienne de tous les êtres humains, des hommes comme des femmes.

Il est question que la province impose une taxe sur le revenu, alors, je vous le demande, messieurs, est-il juste et en conformité à notre idéal démocratique de demander à la femme de payer une large part d'un impôt de ce genre et de lui refuser le droit de l'administrer?

Pourquoi le droit de vote a-t-il été réclamé par les hommes? N'est-ce pas parce qu'ils avaient des intérêts à défendre? Les femmes n'en ont-elles pas autant qu'eux? La mère, tout autant que le père, n'a-t-elle pas à cœur de défendre l'intérêt de ses enfants?

On dit aux femmes: "Occupez-vous de questions sociales, exercez votre influence dans le domaine de la charité". Très bien, la charité est un palliatif aux maux humains; mais ne serait-il pas encore mieux d'établir des lois sociales qui les préviennent? Et sur ce terrain social tous les citoyens s'accordent à dire que la femme est supérieure à l'homme, qu'il ne peut, comme elle, lutter avec la même compétence contre les fléaux sociaux et l'immoralité publique.

La femme désertait-elle son foyer davantage lorsqu'elle ira voter tous les quatre ans que lorsqu'elle va payer ses impôts?

Messieurs, laissez-vous inspirer des paroles de notre distingué économiste, M. Edouard Montpetit, qui disait dans un de ses cours à l'Université de Montréal: "Il n'y a aucune raison valable, aucun argument sérieux à présenter contre le vote des femmes". Donnez un vote libéral, ouvrez la porte de l'arène politique aux femmes de chez nous qui sauront rester dans la vie provinciale aussi dignes qu'elles le sont dans la vie fédérale à laquelle elles participent depuis plus de vingt ans.

À la veille de la visite de nos gracieux souverains et des fêtes du Mille Centenaire de Montréal, fêtes qui attireront de si nombreux touristes, il est opportun, il nous semble d'embellir non seulement les rues et les édifices de notre métropole, mais d'en embellir aussi la Législature, en donnant aux femmes une place égale à celle des hommes du Canada. Ce geste ferait cesser les commentaires humiliants qui s'écrivent un peu partout sur les restrictions infligées aux femmes du Québec.

Permettre aux femmes de voter aux élections fédérales et provinciales et leur refuser ce droit quand il s'agit d'une élection provinciale est une anomalie qui n'est pas à l'honneur de nos législateurs. Nous vous prions de la faire disparaître de notre vie publique. N'assomons pas plus longtemps la responsabilité de nous tenir au rancart de la vie nationale de notre province que nous aimons et au bien-être de laquelle nous nous voulons nous dévouer aux heures troubles qu'elle traverse. En 1939, l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec demanda à la Commission royale d'enquête sur les Banques une réforme fédérale. Jusque là, la fem-

me du Québec exclusivement ne pouvait déposer dans une banque un montant excédant \$2,000. Nous avons prié la Commission de recommander l'abolition de cette incapacité. La Commission a reconnu le bien-fondé de cette requête et a recommandé la modification que nous préconisons.

La Chambre des Communes a opéré la réforme qui affectait un groupe de votantes et maintenant la femme du Québec est sur un pied d'égalité avec les femmes des autres provinces du Canada en ce qui a trait à la Loi des Banques. Ce fait prouve bien l'influence du vote.

Je termine en vous priant, messieurs les ministres et messieurs les députés, de vous inspirer des paroles du Maître Souverain qui disent: "Faites aux autres ce que vous voulez qu'ils vous fassent".

Permettez-nous d'être nos législateurs et de ce fait rendez nos lois plus chrétiennes.

Idola SAINT-JEAN

Une exposition permanente des arts et métiers

Encourager la production de menus articles faits à la maison et qui pourraient être offerts comme souvenirs convenables durant les fêtes du troisième centenaire de Montréal, en 1942; stimuler dans la province de Québec le développement des arts domestiques en général; établir à Montréal une exposition permanente des arts et métiers de chez nous: tels sont les trois objectifs que se propose le comité d'exposition de l'artisanat de chez nous, à la suite de sa réunion d'hier après-midi, aux bureaux de la Commission du troisième centenaire de Montréal.

Diverses décisions furent prises au sujet des conditions et du choix des articles à exposer, décisions propres à guider les exposants de l'exposition d'artisanat qui se tiendra à l'île Sainte-Hélène, en juin prochain, dans les fortifications historiques restaurées. Cette entreprise, croit-on, devrait être considérée dans le domaine qui s'y rapporte et grouper des articles bien représentatifs de ce que l'artisanat a produit de mieux dans notre province. La démonstration pratique sera sans doute ce qui intéressera davantage dans la prochaine exposition et seulement les boutiques installées avec les travailleurs du métier et des démonstrateurs auront permission de vendre leurs produits.

Le comité d'exposition trace maintenant les règles auxquelles tous les exposants devront se soumettre. Il est déjà décidé que l'espace voulu pour les expositions et la démonstration sera accordé gratuitement. Tous les articles en étalage pourront être vendus mais ne pourront être livrés qu'après la fermeture de l'exposition. La Commission ne prélèvera aucun pourcentage sur ces ventes. Les plans pour la décoration des kiosques devront être soumis au préalable au comité de décorations présidé par M. Clarence Gagnon.

Le choix des articles à exposer sera très soigné et les meilleurs articles seront seuls à l'honneur dans leur catégorie. Le comité requerra, dans ce but, la collaboration d'experts dans les différentes sphères de l'artisanat domestique, y compris des potiers, céramistes, graveurs sur bois, orfèvres, souffleurs de verres, ouvriers dans le fer ornemental ou le cuir, sculpteurs, tisserands, vanneres, etc.

Le prix d'entrée à l'exposition sera des plus minimes, dans le but de permettre au plus grand nombre possible de personnes de la visiter et de voir comment se fabriquent les produits des arts et métiers de chez nous, leur intérêt et leur valeur.

L'exposition se tiendra du 9 au 25 juin prochain.

Les comités féminins de la Fédération des oeuvres de charité

Arrondissement "A". — Pâroisse Notre-Dame du Sacré-Coeur: présidente, Mlle Laurence Motzko; vice-présidentes, Mlles Cécile Motzko, Hélène Motzko. Pâroisse Saint-Jean-Damascène: présidente, Mme R. Lajeunesse; vice-présidente, Mme Beauchamp. Pâroisse St-Jean de Matha: présidente, Mlle G. Cartier; vice-présidente, Mlle S. Cloutette; secrétaire, Mlle A. Chevalier. Pâroisse St-Nazaire: présidente, Mme V. Durand; vice-présidente, Mme Omer Renaud. Pâroisse St-Pierre aux Liens: présidente, Mme Charles Kirkland; vice-présidentes, Mme G. Laplante, L. Lemay, P. Galipeau, Z. Frénette.

Arrondissement "B". — Pâroisse Ste-Cunégonde: présidente, Mme Michel Cayer; vice-présidentes, Mme Antoine Gauthier, Mme Ernest Lefebvre (aux.), Mme P.-E. Marcotte (R.T.).

Arrondissement "H". — Pâroisse St-Joseph de Bordeaux: présidente, Mme A. Valiquette.

Arrondissement "L". — Pâroisse Notre-Dame: présidente, Mlle Thérèse Internoscia; vice-présidentes, Mlle Madeleine Grothé, Mlle Gilberte Desmarais, Mme A. Bissonnette.

Arrondissement "J". — Pâroisse Saint-Roch: Mlle Henriette Guilbeault.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports etc. Téléphones: 8141 et 3361

Les oeufs de Pâques

L'origine de la tradition des oeufs de Pâques se perd dans la nuit des temps, mais la coutume charmante qui consiste à orner la table du déjeuner avec des oeufs le matin du dimanche de Pâques ne s'est pas perdue. Il est vrai que la poule moderne n'attend plus le commencement du printemps pour pondre; elle est généralement prodigue de ses oeufs délicieux toute l'année, mais la fête de Pâques se rattache toujours aux oeufs, à la poule grattant dans la terre qui se réchauffe et consciente de sa tâche.

Les oeufs de Pâques sont toujours cuits à la coque, c'est-à-dire bouillis dans leur coquille. Pour les enfants, naturellement, il faut qu'ils soient colorés avec l'une ou l'autre des nombreuses préparations domestiques ou commerciales. Quels parents, ayant gardé le souvenir des bols d'oeufs de toutes couleurs qu'ils recevaient à Pâques dans leur enfance, songeraient à priver leurs enfants de ce plaisir?

Pour les bambins, les oeufs de poulettes, si on peut se procurer, sont préférables à cause de leur petitesse. Ces petits oeufs, qui sont vendus sous la désignation de la catégorie "A poulettes", pèsent environ une once et demie chacun, tandis que les oeufs de la catégorie "A Gros" pèsent deux onces et plus.

Les oeufs sont très sensibles à la chaleur et il est facile d'en exagérer la cuisson. Lorsqu'on les fait cuire à la coque, il est bon de suivre une méthode exacte. Prenez une chopine d'eau pour le premier oeuf et une tasse d'eau de plus pour chaque oeuf additionnel. Faites chauffer l'eau jusqu'au point d'ébullition. La forme de la chaudière doit être telle que l'oeuf soit recouvert d'eau. Posez l'oeuf dans l'eau et le couvercle sur la chaudière. Otez cette chaudière du feu et tenez l'eau chaude mais non bouillante pendant 6 à 8 minutes, suivant le degré de cuisson que vous désirez, pour avoir des oeufs mollets ou peu cuits. Pour les oeufs cuits durs, suivez la même méthode que pour les oeufs mollets, en les laissant dans l'eau pendant 30 à 35 minutes. Refroidissez les oeufs rapidement en les plongeant dans de l'eau froide ou en laissant de l'eau froide couler dessus afin d'éviter que la surface du jaune soit noircie. On peut utiliser les oeufs cuits durs de bien des façons différentes pour donner de la variété aux repas.

Pour les Soeurs Missionnaires du Christ-Roi

Sous la présidence de Mme M. A. Timmins, une grande partie de cartes aura lieu le 19 avril prochain en la salle dorée de l'hôtel Mont-Royal au profit des Soeurs Missionnaires du Christ-Roi. Ont accepté de former des tables: Mmes Hector Barabou, A. A. Grothé, J. L. Bélanger, Emilie Grothé, Mlles Rose Granger, Jeanne Lanthier, Aimée Girard, Mmes Geo. A. Dion, Louis de Mury, Théophile Dubuc, Alfred Forest, Georges May, P. A. Lambert, Paul Ouellette, Ed. Ouellette, Emilie Vanier, A. E. Moisan, J. Pierrette Charbonneau, A. Perras, N. L. Grange, Aimé W. J. Goyau, J. A. Julien, J. L. Laporte, Armand Lefebvre, Horace Gagné, D. A. Lafortune, Auguste Guenel, J. H. Lessage, Paul Pratte, de Longueuil, J. H. Lévesque, A. Bourque, Ernest Girardot, A. L. Caron, C. A. Fortin, Georges Couture, J. Arthur Couture, J. Geo. Châtevert, P. A. Lambert, Léonce Plante, J. C. Desautels, W. Handfield, A. Lépine, J. A. G. Gouin, E. R. Gagnon, E. J. Bourque, Aimé Moisan, Ernest Prévoist, Charles Bélanger, B. Lacoste, Nolan de Lisle, J. Fraser, J. A. Lemieux, Eliot Brunet, J. M. G. Polier, J. Emilie Roy, G. Pilon, L. Plourde, T. A. Groux, Guy Groux, Alfred Bienvenu, L. Legendre, J. D. E. Brail, R. Pournier, W. Tremblay, D. Cummins, A. Dorais, C. Lavolette, J. P. Couture, Edouard Hamelin, A. Messier, W. Montpetit, Joseph Couture, A. Charrest, J. Gigué, V. Pafard.

Une magnifique nappe brodée, don de Mme Timmins, sera mise en rafle à l'heure du thé. On peut, dès maintenant se procurer des billets et avoir des renseignements chez les Soeurs Missionnaires du Christ-Roi, rue Dorchester ouest.

Feu Mme E. Vermette

Mme Edouard Vermette, née Proulx (Marie-Louise), bru de M. le docteur Léon Vermette, est décédée hier.

Lui survivait, outre son mari, deux fils, M. Antonio Vermette, pharmacien-chimiste et Ernest Vermette, employé des postes; une fille, Mlle Thérèse Vermette, infirmière; une belle-fille, Mme Ernest Vermette, née Larin (Juliette); un petit-fils, Guy Vermette, et une petite-fille, Mlle Louise Vermette; deux frères, MM. W.-J. Proulx, ancien conseiller municipal de Saint-Jean-Baptiste et ancien président de la commission de police de Montréal, et Oscar Proulx, entrepreneur général; une soeur, Mme Erman, Montpetit; un beau-frère, M. J. Henri Pilon, secrétaire de l'Association pharmaceutique de la province de Québec; deux belles-soeurs, Mme W.-J. Proulx et Mlle Béatrice Vermette (en religion, Sr Mathilde de la Croix).

Les obsèques auront lieu le 31 mars, à 10 heures, à l'église St-Jean-Baptiste. Le service funéraire sera célébré à 11 heures, à l'église St-Jean-Baptiste. L'inhumation aura lieu au cimetière de la Croix.



Madame, si vous êtes à la recherche de la chaussure idéale pour compléter votre ensemble printanier, les chaussures luxueuses du Studio Lanoue sont toutes désignées. Toute la gamme des cuirs à la mode est offerte à votre choix judicieux, dans cet établissement modèle. Songez, Madame, à l'importance du bien chaussant dans une toilette élégante. Le confort du pied vous facilitera l'allure de haute distinction qui assure le triomphe des beaux atours.

STUDIO DE CHAUSSURES LANOUE

SHOE STUDIO LIMITED

Limitée

1256 ouest, rue Sherbrooke

Tél. MA. 5023

Montréal

La chronique féminine

La chronique de Prisco est publiée aujourd'hui en pages des Modes.

Nous serions reconnaissants à nos abonnés d'encourager nos annonceurs.

La DIRECTION

Partie de cartes chez les Sourdes-Muettes

C'est mercredi, le 12 avril, à 2 h. 30, sous la présidence de Mme G. S. Marceau, que sera donnée la grande partie de cartes annuelle au bénéfice de l'oeuvre des sourdes-muettes. Aux listes déjà publiées des personnes qui y prendront part s'ajoutent les noms suivants: Mmes Hector Barsalon, Charles E. Gravel, Charles H. Desjardins, Mlle Eugénie Gauthier, Mmes Victor Beaudry, Arthur Berthiaume, Marcel Beullac, Tancrède Bienvenu, Alfred Durand, H. Huot, Joseph Desautels, Georges Millen, Lucien Guilbert, Jean Dupré, Norman Morrisson, E. Bougie, Jean Dion, Albert Jarry, L. Pelland, Goyer, Fabien Côté, A. Corsin, Gustave Perrault, J. C. Poiré, J. H. Dansereau, Hector Desjardins, J. B. DeSève, J. L. Stanlan, C. E. Bannan, Mlle G. Dionne, Mmes Rodrigue Bourgon, Yvon Laurier, Roméo Pénin, Omer Lafortune, Horace Pinet, Téléphone Jodoin, Emile Dufresne, Ovide D'Amour, Lucien Favreau, François Vézina, Gaston Paiement, Deligny Labbé, C. A. Dugas, L. P. Deslongchamps, Francis Fauteux, Horace Elie, Aime Genest, P. A. Phaneuf, E. Lecavallier, Mlle A. Leclerc, Mmes Arthur de Guise, A. Marcotte, Aristide Robert, Henri Groulx, W. Goyau, Charles Rolland, Gérard Boudrias, Lucien Perrault, Roméo Valois, Paul Lebel, Maurice Gervais, Albert Deschamps, Alfred St-Cyr, J. I. Trotter, L. P. Mercure, F. X. Danard, G. A. Dugal, Albert Pilon, Azarie Haldé, Gustave Gauthier, Philippe Joron, J. B. Caron, Mlles Léona Bonnevillie, Marie-Louise Pilon, Aida Millen, Madeleine Brousseau, Pauline Brousseau, Gabrielle Patenaude, Thérèse Viau, Cécile Brodeur, Margot Brodeur, Mmes Lionel Mailhot, Léo Robert, Gérard Roland, Mlles Jeanne de Guise, Jeanne Leclerc, Antoinette Lamy, May Purcell, Mmes Paul Bourgeau, L. Belleau, L. Groulx, D. Rodolphe Elie, Eugène Deslauriers, J. H. R. Langevin, Marcel Drainville, Paul-Omer Cordeau, Edmond Rheault, Alphonse Keachie, T. Hamelin, Albert Hudon, Jules Legault, Georges Gouty, S. A. Lambert, Raoul Lanthier, A. S. Lavallée, Ferdinand Leduc. De nombreux prix de présence seront distribués à cette partie de cartes. Pour tous renseignements, priez d'appeler MA. 7416.

Institut Pédagogique

4873 ave WESTMOUNT, MONTREAL

Samedi prochain, le 1er avril, à 9 h. 30, conférence pédagogique de M. l'abbé A. Forget sur l'enseignement de l'arithmétique. À 11 h. M. l'abbé Filion donnera un cours de philosophie. Toutes les institutrices sont cordialement invitées à ces cours.

Retraite et recollection

Il y aura une retraite fermée à Béthanie, chez les Franciscaines missionnaires de Marie, 80 rue Laurier est. Tél. DO. 8026, du 5 au 8 avril. Elle commencera mercredi le 5 au soir, pour se terminer samedi le 8 au midi. Cette retraite sera prêchée par le R. P. Salvator, O. F. M. Prière de se faire inscrire au plus tôt. La recollection mensuelle des dames aura lieu mercredi, le 12 avril, à 2 h. Il y aura une retraite pour les jeunes dames du mercredi, le 19 avril, au jeudi soir, le 20, à 8 heures. La retraite sera prêchée par le R. P. Raphael.

EATON



Choses et autres

CLASSE DE TRICOT...

Il y a une classe de tricot chez Eaton, à la disposition de toutes les tricoteuses! Non pas une classe dont le cours commence à telle ou telle heure... où une journée d'absence est cause d'examen raté ou d'explications manquées! Non!... La classe de tricot chez Eaton est ouverte toute la journée... et, à votre service, il y a une tricoteuse experte qui se fera un plaisir de vous aider de ses conseils.

Elle vous invite à venir lui soumettre vos problèmes. Un tricot difficile à exécuter... un point nouveau à étudier... des instructions parfois peu précises... hésitation sur le choix d'une laine... Indécision sur le modèle qui convient... tous jours nous sommes heureux de vous aider au meilleur de notre connaissance.

Notre classe de tricot se loge au deuxième étage, tout près du rayon de la laine. L'entrée y est libre.

T. EATON CO. DE MONTREAL

FÈVES au LARD

CATELLI

Le Célèbre TRIO Énergique Savoureux

Nos établissements sont excellents des épicerie de familles. La qualité de nos marchandises et la modicité de nos prix sont les raisons primordiales qui expliquent notre achalandage en progrès constant.

Sucre blanc, 10 lbs 49¢
Pois "Royal Rose", bte 2 lbs 3 btes 25¢
Savon "OK", gros marc, 6 barres 25¢
Crisco, bte 1 lb. 19¢
Oranges "Sunkist" 2 ds. 25¢
Laitue "Iceberg", gros pied . . 5¢
Roti Boeuf rôti lb. 15¢
Fesse Veau laité lb. 17¢

LES EPICERIES

A. MARCIL

BOUCHERIE • POISSON • GIBIER

1120 Mont-Royal est - CH. 3159

1396 Mont-Royal est - FR. 1131

5818 Sherbrooke ouest WA. 2711

SPAGHETTI à la sauce aux tomates avec fromage prêt à servir

avec SAUCE aux TOMATES

GRATUIT

Un jeu de Cartes à Tranche Dorée

sur réception de 30 étiquettes de conserves Cattelli ou faces principales des paquets Cattelli. Envoyer les 30 étiquettes, en incitant votre nom et votre adresse, plus 10 sous pour frais d'envoi, à Cattelli, 305 Bellechasse, Montréal.

CATELLI

Les droits civils de la femme

Texte du bill Chaloult "modifiant le Code civil et le Code de procédure civile"

Québec, 30 — Voici le texte du bill présenté par M. René Chaloult, député de Kamouraska, "modifiant le Code civil et le Code de procédure civile, relativement aux droits civils de la femme".

Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. L'article 176 du Code civil, tel que modifié par la loi 21 George V, chapitre 101, section 2, est remplacé par le suivant:

"176. La femme mariée a le plein exercice de la capacité civile. Les restrictions à cet exercice ne peuvent résulter que de limitations légales ou du régime matrimonial qu'elle a adopté".

2. L'article 177 dudit code, tel que modifié par la loi 21 George V, chapitre 201, section 3, est remplacé par le suivant:

"177. La femme séparée de biens est ainsi capable de tous les actes de la vie civile sans nécessiter de recourir à l'autorisation maritale ou judiciaire: la femme commune en biens ne peut, sans le concours du mari dans l'acte, ou son consentement par écrit, et sauf les dispositions de la loi 25 Victoria, chapitre 66, aliéner ou autrement disposer entre vifs de ses propres ou s'engager sur ses propres que sujet au droit conféré au mari comme chef de la communauté d'administrer les revenus tant que durera la communauté".

3. L'article 178 dudit code est remplacé par le suivant:

"178. Le juge, au cas d'absence, de refus ou d'incapacité du mari, peut accorder l'autorisation que les limitations mentionnées dans l'article 176 pourraient rendre nécessaires".

4. L'article 179 dudit code est remplacé par le suivant:

"179. La femme commune en biens, si elle est marchande publique, peut, sans l'autorisation de son mari, s'obliger pour ce qui concerne son négoce, et en ce cas elle oblige aussi son mari".

5. L'article 180 dudit code, tel que remplacé par la loi 21 George V, chapitre 101, section 4 et modifié par la loi 23 George V, chapitre 102, section 1, est remplacé par le suivant:

"180. Le juge peut aussi, en ce cas, autoriser la femme commune en biens à être marchande publique, mais alors, pour ce qui concerne son négoce, la femme n'oblige pas son mari".

6. L'article 181 dudit code est abrogé.

7. L'article 182 dudit code est remplacé par le suivant:

"182. Le mari, quoique mineur, peut, dans tous les cas, autoriser sa femme majeure, commune en biens, dans le cas où l'autorisation est requise; si la femme est mineure, l'autorisation du mari n'est requise que si le mineur émancipé pourrait agir seul".

8. L'article 194 dudit code, tel que modifié par la loi 60 Victoria, chapitre 60, section 12, est remplacé par le suivant:

"194. La femme qui veut obtenir une séparation de corps doit demander, par requête libellée adressée au juge du tribunal, à être autorisée à se retirer pendant le procès dans un lieu qu'elle indique".

9. L'article 195 dudit code est remplacé par le suivant:

"195. Si les griefs allégués sont trouvés suffisants, le juge lui permet de laisser son mari et de résider ailleurs pendant le cours du procès".

10. L'article 210 dudit code, qu'il se lit à l'article 5788 des Statuts révisés, 1888, tel que modifié par la loi 10 George V, chapitre 77, section 1 et tel que remplacé par la loi 21 George V, chapitre 101, section 5, est abrogé.

11. L'article 643 dudit code est modifié en retranscrivant le premier alinéa.

12. L'article 692 dudit code est remplacé par le suivant:

"692. Le mari peut sans le concours de sa femme provoquer le partage de meubles et des immeubles à elle échus qui tombent dans la communauté; à l'égard des objets qui en sont exclus, la femme seule peut provoquer le partage. Cependant si le mari a droit de jouir de ces biens, il peut, si la femme néglige de provoquer le partage, demander un partage provisionnel".

13. L'article 763 dudit code est modifié en remplaçant le quatrième alinéa par le suivant:

"La nécessité pour la femme commune en biens d'être autorisée par son mari s'applique aux donations entrevues, tant pour donner que pour accepter".

14. L'article 905 dudit code est modifié en retranscrivant le quatrième alinéa.

15. L'article 906 dudit code est abrogé.

16. L'article 986 dudit code, tel que modifié par la loi 6 Edouard VII, chapitre 38, section 2, est remplacé par le suivant:

"986. Sont incapables de contracter: Les mineurs, dans le cas et sui-

vant les dispositions contenues dans ce code;

Les interdits; Ceux à qui des dispositions spéciales de la loi défendent de contracter à raison de leurs relations ensemble, ou de l'objet du contrat;

Les personnes aliénées ou souffrant d'une aberration temporaire causée par maladie, accident, ivresse, ou autre chose, ou qui, à raison de la faiblesse de leur esprit, sont incapables de donner un consentement valable.

Ceux qui sont frappés de dégradation civique".

17. L'article 1011 dudit code est remplacé par le suivant:

"1011. Lorsque les mineurs ou les interdits sont admis, en ces qualités, à se faire restituer contre leurs contrats le remboursement de ce qui a été en conséquence de ces engagements, payé pendant la minorité ou l'interdiction, n'en peut être exigé, à moins qu'ils ne soit prouvé que ce qui a été ainsi payé a tourné à leur profit".

18. L'article 1298a dudit code, tel qu'édité par la loi 21 George V, chapitre 101, section 17, et modifié par la loi 21 George VI, chapitre 98, section 1, est remplacé par le suivant:

"1298a. Au cas où le mari refuse d'agir, il est incapable, par absence ou autre cause, de le faire, la femme peut, avec l'autorisation du juge, intenter seule ou en son nom une action pour pension alimentaire ou en recouvrement de dommages-intérêts pour diffamation verbale ou écrite ou pour lésions ou blessures corporelles. Le mari doit être mis en cause, mais il n'encourt aucune responsabilité ni personnellement, ni comme chef de la communauté, à moins qu'il ne prenne part à la contestation".

19. L'article 1318 dudit code, tel que modifié par la loi 10 Georges V, chapitre 77, section 2 et remplacé par les lois 11 Georges V, chapitre 90, section 1 et 21 Georges V, chapitre 101, section 22, est de nouveau remplacé par le suivant:

"1318. La capacité de la femme commune en biens qui obtient la séparation, soit de corps et de biens, soit de biens seulement, est déterminée par les articles 176 et 177".

20. L'article 1421 dudit code est modifié en retranscrivant le deuxième alinéa.

21. L'article 1422 dudit code, tel que remplacé par la loi 21 Georges V, chapitre 101, section 25, est abrogé.

22. L'article 1424 dudit code, tel que modifié par la loi 21 Georges V, chapitre 101, section 26, est abrogé.

23. L'article 1425a dudit code, tel qu'édité par la loi 21 Georges V, chapitre 101, section 27, est remplacé par le suivant:

"1425a. Sous tous les régimes, et à peine de nullité de toute convention au contraire, les produits du travail personnel de la femme, les économies en provenant et les meubles ou immeubles qu'elle aura acquis en en faisant emploi ainsi que de l'indemnité reçue par elle sur action pour diffamation ou blessures corporelles en vertu de l'article 1298a, sont réservés à l'entière administration de la femme".

24. L'article 1101 du Code de procédure civile est remplacé par le suivant:

"1101. La femme qui veut se retirer du domicile conjugal pendant l'action en séparation de corps doit être préalablement autorisée à cet effet par le juge, sur requête contenant succinctement l'exposé des faits qui peuvent justifier cette demande, avec affirmation sous serment, et indiquant la maison où elle désire se retirer pendant le procès et porter les lignes et hardes qui sont nécessaires".

Cette requête doit être signée au mari, si le juge l'ordonne".

Conférence publique de biologie

Ce soir, à 8 h., dans le grand amphithéâtre de l'Université de Montréal, le docteur Armand Frappet, M.D., professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, chef de service à l'hôpital St-Luc, directeur de l'Institut de microbiologie et d'hygiène de Montréal, continuera la série des conférences publiques sur les principaux aspects scientifiques et pratiques de l'étude de la biologie, sous les auspices de l'Académie. Il traitera le sujet suivant: la microbiologie du sang, avec projections lumineuses et films cinématographiques.

Pour les travaux de chômage aux Etats-Unis

Washington, 30. (P.A.) — Le comité des subsides de la Chambre des Représentants a réduit de \$150,000,000 à \$100,000,000 les crédits extraordinaires demandés par le président Roosevelt pour les travaux de chômage d'ici au 1er juillet. Le comité a fait savoir qu'il croyait avoir été libéral en votant une somme aussi considérable et qu'il n'était pas sûr qu'une enquête approfondie aurait justifié la dépense.

Prenez le Sel de Santé Abbey's si vous sentez l'approche d'un rhume. L'Abbey's non seulement facilite l'élimination mais aide aussi à débarrasser votre organisme de l'excès d'acidité, à écarter un rhume avant qu'il ne s'implante. Il vous confère aussi de la résistance. Prenez un verre de ré-vigérant et rafraichissant Abbey's chaque matin avant le déjeuner.

La protection des petits salaires

On étend la marge de protection des salaires pour les gens mariés et les soutiens de famille

Québec, 30 (DNC) — Le gouvernement a distribué le bill Bertrand intitulé "Loi modifiant le code de procédure civile relativement à l'insaisissabilité de certains traitements, salaires et gages".

Le premier article a trait aux salaires payés pour travaux de ménage. Voici le texte du bill:

1. L'article 599 du Code de procédure civile, tel que modifié par les lois 62 Victoria, chapitre 53, section 1; 3 Edouard VII, chapitre 55, section 1; 18 George V, chapitre 92, section 1; George V, chapitre 84, section 1; 23 George V, chapitre 116, section 1, et 24 George V, chapitre 78, section 1, est de nouveau modifié:

a) En y remplaçant le paragraphe 10a par le suivant: "10a. Les salaires et les gages des ouvriers et journaliers employés à des travaux d'entretien pour remédier au chômage et subventionnés en tout ou en partie par les gouvernements fédéral et provincial ou par l'un d'eux";

b) En y remplaçant le paragraphe 11 par le suivant: "11. Tous autres traitements, salaires et gages à quelque époque et de quelque manière qu'ils soient payables, pour:

(a) Quatre cinquièmes, s'ils n'excèdent pas trois dollars par jour;

(b) Trois quarts, s'ils excèdent trois dollars mais n'excèdent pas six dollars par jour;

(c) Deux tiers s'ils excèdent six dollars par jour.

Ces traitements, salaires ou gages sont toutefois insaisissables pour leur entier s'ils n'excèdent pas un total de six dollars par semaine. S'ils excèdent un total de six dollars mais ne dépassent pas un total de douze dollars par semaine, ils sont également insaisissables pour le surplus de six dollars par semaine lorsque le saisi est marié ou veuf avec un enfant ou plus dont il est effectivement le soutien.

Si ces traitements, salaires ou gages excèdent les montants précités, ils sont insaisissables dans la proportion fixée aux sous-paragraphe (a), (b) et (c) du présent paragraphe.

Toutefois, il doit être laissé au saisi, dans tous les cas, au moins six dollars par semaine s'il est célibataire ou veuf sans enfant, et douze dollars par semaine s'il est marié ou veuf avec un enfant ou plus dont il est effectivement le soutien".

2. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Les colons de la Seigneurie Thomas

Bill qui libère les terres de colons de tout lien antérieur, et les fait entrer dans le domaine de colonisation proprement dit

Québec, 30 (D. N. C.) — Le gouvernement a distribué le bill 46 intitulé "Loi favorisant l'expansion de la colonisation".

Voici le texte du bill:

1. La loi 1 George VI, chapitre 38, est modifiée en y ajoutant, après l'article 20a, tel qu'édité par la loi 2 George VI, chapitre 41, section 7, l'article suivant:

"20b. Depuis le premier mars 1939, le gouvernement de la province est propriétaire absolu et incommutable des immeubles situés dans la seigneurie de Madawaska (comprenant le lac Témiscouata) et qui ont été annoncés en vente, pour taxes municipales et scolaires, par la corporation municipale du comté de Témiscouata et désignés dans l'avis de vente publié par cette corporation dans la Gazette officielle de Québec, édition du vingt-huit janvier 1939.

Depuis cette date, les immeubles mentionnés au présent article sont purgés de tous les droits réels qui les affectaient alors et aucun re-

cours basé sur des faits ou des droits antérieurs à cette date et relatifs à ces immeubles ne peut être exercé contre ceux-ci, ni contre le gouvernement, ni contre aucun colon ou autre personne qui peut ultérieurement en devenir détenteur ou propriétaire.

Ces immeubles sont, depuis cette date, devenus terres de colonisation au sens de la Loi des terres de colonisation (Statuts révisés, 1923, chapitre 77).

L'indemnité payable à tout réclamant qui était intéressé dans un immeuble compris dans ce territoire avant le premier mars 1939 est fixée selon le mode prévu aux articles 4 à 13 ou selon le mode prévu aux articles 13a à 13i, suivant que le décide le lieutenant-gouverneur en conseil, après que tel réclamant lui a fourni ses titres complets à l'appui de sa réclamation.

La réclamation d'indemnité doit être exercée dans les douze mois à compter du premier mars 1939."

2. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

La démolition des piliers

Maintenant que la ville est propriétaire des fameux piliers de la rue Rouen, on ne croit pas qu'il se passe beaucoup de temps avant leur démolition, car ils encombrent cette partie de la ville depuis assez longtemps. M. l'échevin Taillon, à qui revient le mérite de cette acquisition par la ville, qui a conduit lui-même les démarches qui ont abouti à l'achat, s'est tout de suite mis à l'oeuvre pour compléter son travail.

L'an dernier, à la fin de l'ancienne administration, lorsque le projet a été soumis au conseil, et qu'il a été écarté parce qu'on était trop près des élections, M. Taillon avait eu la promesse du ministre provincial du travail que si la ville le voulait, le gouvernement provincial ferait démolir ces vieux piliers, à l'article des travaux de chômage. L'échevin de Préfontaine estime que cette offre vaut toujours et il a aussi en vue une alternative: une compagnie particulière serait disposée à entreprendre cette démolition gratuitement en se payant avec les matériaux récupérés.

L'an dernier, après avoir tout préparé M. Taillon était venu à un cheveu de faire ratifier l'entente intervenue entre les autorités municipales et le Pacifique Canadien. Sous la nouvelle administration le projet a été repris et l'échevin Caron a contribué au résultat qui est maintenant acquis.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Guy Mauffette dans "Crime et Châtiment"

Devant un auditoire restreint, à l'hôtel Pennsylvania, Guy Mauffette a interprété, avant-hier soir, le principal rôle de *Crime et Châtiment*, rendu célèbre à l'écran par Pierre Blanchard. L'oeuvre de Dostoevski avait encore comme interprètes, Jacques Auger, directeur artistique, et Mme Mimi d'Estée. Cette soirée, qui avait lieu sous les auspices du Cercle Français, a remporté un succès des plus vifs. L'oeuvre a été jouée de façon tellement remarquable que nous souhaitons qu'elle soit présentée, à brève échéance, au grand public, dans une mise en scène appropriée et avec la même distribution.

"Quelques tuyaux" ... au Plateau

Les organisateurs de l'amusante matinée de variétés intitulée *Quelques tuyaux*, qui aura lieu samedi prochain à l'Auditorium du Plateau, au bénéfice de la Société Casavant, recommandent à chacun d'apporter une question d'intérêt général avec réponse (sous enveloppe fermée) afin de participer au jeu de "Merci bien" à la manière du programme "S.V.P." de Radio-Canada. Pour renseignements, s'adresser chez Edmond Archambault. (Comm.)

Chez les notaires

M. Marcel Pasquin, directeur général du *Crédit Foncier Franco-Canadien*, sera le conférencier à l'assemblée de l'Association du notariat Canadien, au Cercle Universitaire vendredi soir. Le sujet de la conférence sera: "Le rôle du crédit foncier".

"La peste rouge"

Le 10 avril prochain, à 8 h. 30 du soir, salle du Plateau, aura lieu la projection d'un film documentaire antichloriste intitulé "La Peste Rouge". Ce film a été conçu par les soins de l'ancien président de la Suisse, M. Musy. C'est l'histoire du bolchevisme à travers le monde. Certaines parties du film ont été tournées en 1917.

Causerie de M. Thomas-J. Coonan

La jeunesse de l'Union nationale du comté provincial de Mercier continue toujours ses activités. Lundi prochain à 12 h. 15 précises aura lieu son sixième déjeuner-causerie dont le conférencier sera M. Thomas-J. Coonan, ministre sans portefeuille du gouvernement de l'Union nationale. Les ministres et les députés ont promis d'y assister.

Ces déjeuners-causeries ont lieu au Manoir des Oliviers, 1331 Parc LaFontaine, et sont irradiés de 1 h. 15 à 1 h. 45, par le poste de Radio-Etat CBF. Pour plus d'informations, on est prié de communiquer à AM. 4726 et BE. 1186.

L'enregistrement obligatoire en Australie

Canberra, 30. (C.P.-Reuters). — Le premier ministre Joseph Lyons a annoncé que le cabinet australien avait décidé d'instituer un enregistrement obligatoire au lieu de l'enregistrement national volontaire dont il avait d'abord été question. Un projet de loi à cet effet sera soumis au Parlement à l'ouverture de la prochaine session, afin de constituer une liste des hommes aptes au service militaire en cas de guerre.

Funérailles de M. Oscar Berthiaume

Les funérailles de M. Oscar Berthiaume ont eu lieu à St-Viateur d'Outremont. Le R. P. Irénée Lavallée, C.S.V., curé de la paroisse, a fait le service du corps. Le R. P. Charles E. Deschamps, C.S.V., a chanté le service assisté du R. P. T. Gauthier, C.S.V., comme diacre et du R. P. J. Thompson, C.S.V., comme sous-diacre.

Dans le sanctuaire, on remarquait: R. P. Irénée Lavallée, C.S.V., curé de la paroisse, l'abbé J. E. Therrien, curé de St-Barthélemi, l'abbé J. A. Milard, curé de l'Original, Ont. R. P. Edouard Martineau, C.S.V., du couvent de St-Basile.

Le deuil était conduit par ses frères: MM. Albert Berthiaume, avocat à la cour de Montréal, et le Dr Henri Berthiaume; ses beaux-frères, MM. Charles Benier et Emilie Cool; ses neveux, Lucien Berthiaume, Wilfrid Brassard, Emilie, Tancrède, Denis, Jean et René Cool, Joseph Beaudry, et de nombreux autres parents.

Dans l'assistance, on remarquait: MM. J. A. St-Pierre, N. P. Omer Héroux, Joseph Trudeau, H. Deschamps, D. E. McDougall, Donat Milard, C. Farnier, Léver, L. Pilon, M. Reil, Georges Pharrand, W. Burns, A. Sauvé, A. et E. Montpetit, J. B. Angiringer, Dr Eusebe Hurtubise, Napolet, Brisebois, M. Sabourin, C. Brabant, A. Charbonneau, P. A. Brisebois, E. Bourcier, W. Demontigny, J. Barry, P. E. Archet, W. Coupal, A. Doré, G. St-Cyr, L. M. Ladouceur, A. Biquin, A. Collette, J. B. Charbonneau, Hector Perrier, Lucien Daoust, Urbain Bourque, O. Brail, J. McQuarrie, A. Trudelle, Albert Charbonneau, Paul Lacasse, H. Labrecque, Antonio et Orla Legault, A. Dupré, Adèle Constant, M. Grenier, Zenon Pilon et une foule d'autres.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille au cimetière de l'Est.

Après le service la dépouille fut transportée à la paroisse de St-Martin de Val-de-France où un service fut célébré dans l'église paroissiale par le Père Sennel, O. S. B., supérieur du couvent de Rigaud, et l'inhumation fut faite dans le terrain de la famille

Quand reviennent les feuilles de modes

Couleurs, lignes et tissus doivent rajeunir toutes les femmes — La ligne droite est abandonnée pour une silhouette plus féminine — L'ampleur plus accentuée que jamais — Retour des exquises blouses de linon ou de voile blanc enrichi de dentelles pour le jour et même le soir — Abondance de fleurs — Des robes du soir sont encore des allusions à l'époque romantique —

Si le vent d'hiver voulait bien suivre la mode et changer d'allure, si le printemps prenait possession de l'air en même temps que des vitrines, ce serait vraiment merveilleux.

Mais il ne faut pas demander à la brise plus qu'elle ne peut donner. Espérons qu'avril, malgré ses caprices, ses coups de vent et ses bourrasques probables, va nous offrir tout de même quelques journées tièdes et claires dont les couchants attendris seront drapés de gris, de rose, de mauve, au point d'inspirer non seulement les poètes et les rêveurs mais même les couturiers... Parce que les couturiers comme bien d'autres artistes, après avoir cherché l'inspiration dans l'histoire, le roman, l'art ou le théâtre, posent souvent leurs yeux sur la nature et tournent leurs regards vers la mer ou vers le ciel...

Qu'ont-ils décidé et créé, ces couturiers, pour les modes printanières et estivales? Des choses élégantes et jolies, des modèles ravissants qui vont faire la joie des femmes et l'orgueil des hommes qui les accompagneront. Paquin insiste beaucoup sur le côté jeune. "Nous aurons toutes vingt ans cette année", paraît-il. (O mode! que de prétentions ne peut-on pas avoir en ton nom!) Aussi ses chapeaux sont souvent des bonnets de fillettes. Les guimpes blanches et les petites manches avec leur allure naïve font presque pensionnaire. Plusieurs de ses modèles rappellent l'Espagne ancienne, Eugénie, la belle impératrice, alors les taffetas épousent les dentelles.

Chez Patou, madame Barbas a déclaré que ce qui plaît à la Parisienne convient à toutes les femmes de goût de quelque nationalité qu'elles soient. C'est de ce salon que viennent ces deux couleurs estivales: "vert astral" et un rouge orchidée appelé "violoncelle".

Jacques Heim, qui aime la taille bien prise, va jusqu'à faire baleiner des jaquettes. Les tissus à petits dessins géométriques, les ornements de lingerie et les manchettes qui dépassent sur les poignets sont très en faveur dans ce salon des modes.

La broderie, les ornements, les perles de porcelaine, les noeuds de ruban, l'organdi enrichissent les robes de Jeanne Lanvin. L'ampleur des jupes est à peu près générale pour le jour, l'après-midi et le soir. Le rose cerise et le bleu sulfate dominent les gris, les moutardes, le noir et blanc.

La taille sérieusement serrée, des jupes cloches, des boléros courts, le thème varié des crinolines, des couleurs vives, presque audacieuses, voilà ce qui retient l'attention chez Marcel Rochas. Creed abandonne presque le noir pour une grande variété de couleurs, utilise les carreaux en biais et garde plus que jamais à ses modèles le genre sport.

L'idée de la taille haute a fait renaître chez Molyneux le style Empire ou Directoire. A côté du noir et du marine, ce couturier propose le "vert marine" et pour le soir, le mauve, l'ivoire et le gris.

Pas de "standard" chez Maggy Rouff, qui désire que ses robes mettent en valeur les femmes les plus diverses et pour ce, présente plusieurs silhouettes.

Worth propose une mode moderne tout simplement, pas de rétrospective, et Lelong rejette la ligne droite et les rayures. Toute sa nouvelle collection est inspirée de la mer, de ses mouvements et de ses thèmes, de ses couleurs et de ses fleurs.

Le tissage nouveau et le mélange de certains fils contribuent grandement à diversifier l'aspect des lainages. Le choix est donc facile entre les lainages chinés, rayés, à chevrons, les pointillés, les mouchetés, les réversibles, les damiers, les écossais, etc., etc. Les parades de modes nous ont montré la grande vogue des rayures qui sont présentées, elles aussi, dans une grande variété de dessins et de couleurs.

En général les imprimés sont de petits motifs blancs sur fond de couleur. La parade de nombreux modèles pour les prochaines saisons a prouvé que l'on peut obtenir le "nec plus ultra" de l'élégance en portant du coton à toutes les heures du jour, du matin au soir, pendant la saison estivale.

Les tissus spécialement réservés aux robes du soir sont les moirés et les failles, et parmi les soies légères, la mousseline, l'organza, le tulle, la dentelle grenade pailletée, le satin duchesse. Des tailleurs d'après-midi ou du soir seront de soies épaisses, pékinées ou de gros-grain.

Paris prétend que cette saison sera celle des tailleurs qui adoptent une grande liberté d'allure, ces grands amis ayant la prétention de se faire accepter à toute heure du jour et même du soir. C'est ce qui permettra de porter davantage de ces blouses fines et claires en lingerie de qualité ou en soie, toute fanfreluchée de dentelles précieuses et délicates.

Les contrastes de couleurs et de tissus sont plus accentués que jamais: jupe unie et jaquette rayée ou quadrillée ou "vice versa". Les jaquettes font partie du tailleur classique, mais se porteront également, seules, sur une robe entière d'autre lainage, d'une teinte opposée. On a rarement vu plus de latitude.

Les jupes recherchent l'ampleur par la coupe en biais, par des sections en forme par des plissés ou des plis repassés en côtes. On verra même un jupon empesté, un dépassant, en broderie anglaise ou en soie de couleur, maintenir cette largeur et accentuer la silhouette cloche.

En même temps que l'ampleur les jupes recherchent la hauteur... Il semble que pour les jambes parfaites et les formes très fines, quinze pouces de terre est suffisant. Les femmes qui ne sont plus de la première jeunesse et même les jeunes filles à taille un peu forte doivent se mettre en garde contre l'écourtement exagéré des jupes. On ne doit pas sacrifier l'esthétique et l'élégance pour un détail de la mode.

Certains manteaux du matin sont très droits, parfois attachés au ras du cou par un seul bouton, puis tombent souvent en s'élargissant un peu.

La redingote est boutonnée et ajustée jusqu'à la taille. L'ampleur est nette en bas, surtout derrière.

La jaquette dépareillée est vantée par plusieurs chroniqueuses de modes et il paraît qu'une jaquette noire se portera très bien avec une jupe de couleur ou le contraire tout aussi bien; une robe de crêpe marine avec une jaquette de drap beige. Et ce qui est encore plus nouveau, une robe de satin noir plissée avec une veste de fin drap vieux rouge ou de couleur claire ou encore avec une jupe de soie légère plissée, noire, une jaquette tailleur en simple drap noir, parce que l'on n'oppose pas que les couleurs, mais aussi les tissus.

Le même principe d'opposition est adopté pour les robes-manteaux qui réapparaissent et, semble-t-il, avec beaucoup de succès. C'est une combinaison, évidemment très pratique pour la demi-saison.

Beaucoup de noir et de marine que l'on éclaire de piqué blanc ou de toile glacée; le rouge et le rose framboise ont souvent la tâche de réveiller le noir. Le grenat, le bleu clair et le vert chartreuse ont de l'importance dans plusieurs collections; le gris dans tous ses tons semble vouloir s'imposer; combiné avec certaines nuances de grenat il fait d'heureux ensembles dont la richesse égale la douceur.

Plusieurs modèles de chapeaux semblent vouloir revenir aux lois de l'équilibre tout en ne délaissant pas la fantaisie.

Le petit canotier charmant que féminise une délicate voilette nous repose des pointes, des cornes, des cônes, des volutes, enfin des chapeaux qui ressemblent à des tourments...

Les feutres, même sport, auront, pour la plupart, des bords relevés; plusieurs le regretteront. Des fleurs, beaucoup de fleurs, puisque certains chapeaux semblent être un coin de jardin merveilleusement conservé du dernier été. D'autres semblent avoir mis à mort toute une volière tant il a fallu de petites ailes pour faire ces toques chatoyantes comme des gorges de pigeon.

Et plus que jamais, on voit de ces si charmantes voilettes (charmantes à condition d'accompagner un ensemble habillé et non sport), aériennes, vaporeuses et nuancées comme quelque brume matinale ou quelque vapeur du soir. Et quels yeux ne paraissent pas plus profonds sous ce voile qui ne cache rien et qui pourtant a son mystère...

Les délicats travaux de broderie reviennent en faveur. Fleurs de soie, de chenille, de perles enrichissent les robes de demi-saison et même, plus discrètement, l'ensemble ou le manteau.

Bien des robes de couleurs tendres et de modes ravissantes m'ont rappelé ces vers d'une mélancolique poétesse:

Robes de satin ou de laine ou de velours,
Robes d'hier, de demain, robes de toujours,
Robes qui passez, ô robes presque humaines
Vous nous accompagnez, — robe triste ou sereine —
Et vous vous fanez moins que la joie et l'amour.

C'est bien discutable évidemment et je ne veux pas vous laisser sur ce thème léger qui finirait peut-être par vous faire trop songer...

Non, le printemps n'est pas fait pour penser aux robes défunctes mais aux robes vivantes, que nous porterons bientôt dans la tiédeur des jours d'avril, comme son soleil est fait pour nous réjouir de son ardeur et ses fleurs pour égayer nos chemins. Un beau jour de printemps, une robe charmante, un chapeau fleuri, c'est si souvent le prologue d'une belle histoire...

PRISCA

Costumes et accessoires de la maison Dupuis Frères.

Modèles de la maison Dupuis Frères

PUISSEZ-VOUS, TOUT CE PRINTEMPS, GARDER LE BONHEUR

Chez J.-E. Turcot

Installée dans un petit magasin en 1916, la maison J.-E. Turcot, de progrès en progrès, a dû changer de local deux fois pour s'installer définitivement au numéro 568 est, de la rue Sainte-Catherine.

Instruments à cordes, à clavier, à vent, musique en feuilles, classique et populaire, et tous les accessoires musicaux en vente aujourd'hui sur le marché se trouvent en grande variété chez ce marchand canadien-français.

Une école d'enseignement est attachée à cette maison de commerce avec des salles de répétition, de sorte que le client qui achète un instrument peut tout de suite recevoir les leçons dont il a besoin pour commencer à jouer ou pour se perfectionner. M. Turcot prétend avec raison que la vente d'un instrument n'est pas complète tant que le client ne joue pas convenablement de son instrument, que ce soit une guitare, un accordéon, un violon, etc.

Chaque année M. Turcot se rend aux États-Unis, aux expositions ou aux congrès, pour se tenir parfaitement au courant des nouveautés et des innovations dans le domaine des instruments de musique.

Un personnel courtisot assure le meilleur accueil à tous les clients ou visiteurs de la maison.

Chez Le Blanc & Gariépy

Habillez-vous bien, Messieurs, Mesdames

Le moment est venu de songer au complet que nous revêtirons prochainement, alors que la neige, enfin disparue, aura fait place à l'émeraude des saisons.

Le grand problème, c'est de savoir où il faut se diriger pour trouver le tailleur qui saura nous habiller confortablement et selon les dernières données de la mode. Pour les lecteurs du *Devoir*, qui se recrutent parmi la classe de ceux qui tiennent à être vêtus avec élégance, la solution du problème est trouvée.

Le studio très moderne et très canadien-français de MM. Leblanc et Gariépy, créateurs de modes et tailleurs exclusifs, rue Bleury, au-dessus du théâtre Impérial, les attend, portes larges ouvertes. Là, ils trouveront les artistes tailleurs les plus en vue à Montréal, lesquels ont d'ailleurs fait leurs preuves, qui sauront les habiller selon les propres exigences de chacun. Ils pourront y trouver aussi des tissus de haute qualité, dans toutes les nuances.



C.-E. LEBLANC

Nous sommes allés nous-mêmes visiter ce sanctuaire de l'art vestimentaire de chez nous, à l'occasion de la fête de Pâques. Nous avons été émerveillés de tant de chic accumulé en si peu d'espace. Ce que nous avons vu là, nous

aimons à l'apprendre à nos lecteurs, tous intéressés à le savoir.

D'abord, le complet toujours toilette: devant croisé, trois boutons, basques longues et étroites, dernier cri de la mode: ouverture de quelques pouces au bas du dos, reminiscence d'un autrefois assez lointain déjà.

Le nouveau costume de rue: trois boutons, basques courtes, également ouvert au bas du dos.

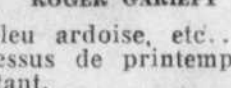
Enfin, le costume dit "sport", dernier modèle: veston à revers pliés à la taille, sans ceinture, poches, soufflet, revers apparents, qui sera porté, cette année, vert, brun, bleu ardoise, avec pantalons contrastants, soit brun avec vert, soit brun avec bleu ardoise, etc.

Et des pardessus de printemps d'un chic épatant.

Nous avons vu là également les dernières créations dans les costumes pour dames, autre spécialité de MM. Leblanc et Gariépy. Nos lectrices qui tiennent à être bien vêtues ne sauraient choisir de meilleurs tailleurs pour faire faire leur costume de printemps.

Que ceux de nos amis de l'un ou de l'autre sexe qui, pour se faire habiller, s'adresseront à MM. Leblanc et Gariépy, ne manquent pas de mentionner leur qualité de lecteurs du *Devoir*, et ils seront assurés d'un traitement de faveur.

ROGER GARIÉPY



Sur la côte d'Azur

La mode du printemps naît sur la Côte d'Azur, où les élégantes se promènent en costumes tailleur "aux jupes élargies", en paletots trois-quarts garnis de grosses cordes de laine qui remplacent la fourrure, et coiffées de plaisants petits chapeaux aux rubans clairs qui narguent le soleil.

D'où viennent ces noms d'étoffe?

La serge, au temps où la soie n'était pas connue aujourd'hui d'usage courant, c'est-à-dire avant le XVI^e siècle, était le tissu par excellence, aussi bien pour les teintures, les rideaux, les garnitures de lit que pour les vêtements. Il est curieux de remarquer que serge vient du latin *serica*, qui signifie étoffe des Sères; or les Sères, peuple qui habitait à l'orient la Scythie, et qu'on a identifié avec les Chinois, passaient pour fabriquer de la soie.

Le taffetas est originaire de Chine et a commencé à se fabriquer en Italie, à Bologne et à Florence, au XVI^e siècle, puis en France, à Lyon, au XVII^e siècle. Le nom, qui est d'origine persane et vient de *taftah*, ou *taftan*, qui signifie entre-lacer, par évocation de son procédé de tissage: le plus simple, c'est-à-dire entrelacement alternatif de la chaîne et de la trame (comme dans la toile).

Toile vient du latin *tela*. Techniquement, la toile désigne un procédé de tissage, le plus simple de tous, celui où la chaîne et la trame s'entrelacent alternativement. Mais le mot toile est entré en composition dans le nom de toutes sortes de tissus différents. Ainsi, la *toile de Vichy*, ou vichy tout court, dont on fait des tabliers et que tout le monde connaît bien, la *toile de Tarrare*, la *toile anglaise*, de lin écru, employée en reliure. On appelait autrefois *toile de ménage*, celle dont on filait le chanvre à la maison et qu'on faisait ensuite tisser par un tisserand, mais qui n'était pas destinée au commerce.

L'organdi, cette mousseline de coton qui paraît souvent nos enfants ou nos premières communicantes, est un nom d'origine inconnue. Cependant on peut établir un rapprochement entre *organdi* et *orgasme*, qui désignait autrefois une toile blanche de coton, venant des Indes.

La batiste est ainsi appelée parce que sa fabrication a été créée, au commencement du XVI^e siècle ou à la fin du XIII^e siècle, par Baptiste Cambrai, de Cantal, dans la Flandre. Ce Cambrai fut le Jacques du moyen âge. Un siècle à peine après qu'il eut perfectionné le tissage des lins fins, les fabricants de batiste se complaisaient déjà par centaines dans les Flandres.

La barège est une étoffe de laine légère, non croisée, qui porte le nom de la vallée de Barèges (Hautes-Pyrénées) où elle a été créée. Elle date d'une époque très ancienne, mais n'a d'abord été employée que localement, servant principalement à confectionner des capes et des capuchons pour les femmes. Au XIX^e siècle, le barège s'est répandu hors de son pays, subissant un certain nombre de modifications qui ont transformé le tissu primitif.

Le velours, dont Plin, le naturaliste, a attribué l'invention aux peuples de l'Asie et de l'Afrique, tire son nom de l'ancien français *velouse* ou *villuse*, du latin *villosus*, velu. Dès le moyen âge, le velours, importé d'Orient, servait au costume et à l'ameublement. François I^{er} encouragea son industrie en France, et la première manufacture française de velours s'ouvrit à Lyon en 1536. Quant au velours d'Utrecht, velours d'ameublement, qui eut tant de succès pour son bon marché, c'est un Français émigré, Daniel Hayart, qui le fabriqua à la fin du XVII^e siècle, à Utrecht, en remplaçant la soie par du poil de chèvre.

L'histoire de la soie, inventée, dit la légende, par l'impératrice chinoise Loui Tsée, épouse de Hoang-Ti, "l'empereur jaune", quelque 2.600 ans avant Jésus-Christ, a été trop souvent racontée pour qu'on s'y étende. Mais d'où vient le mot *soie*? Il serait, d'après certains étymologistes, une dérivation de *Se*, ou *Tsée*, transformé en *Ser*, ayant pour synonyme *Cin* ou *Tsin*, dont nous avons fait *Chine*, et qui veut dire *or*, parce qu'on donnait à la soie la valeur de l'or. Les encyclopédies se contentent de faire venir *soie* du latin *seta*, signifiant poil, crin. La première explication, si compliquée qu'elle soit, nous paraît meilleure.

Coton vient de l'arabe *koton*, ou mieux, de l'hindou *qattan*, car c'est aux Indiens que les Arabes du moyen âge empruntèrent cette fibre textile. Ce n'est qu'au cours du XVI^e siècle qu'on voit le coton apparaître en notre pays. On n'emploie alors que sa bourre brute pour garnir les matelas, doubler les portières, les tapisseries. On commença ensuite à le tisser, et ce fut la *futaie de coton*, du nom d'un faubourg du Caire, l'Égypte, d'où cette étoffe avait été apportée en Europe.

Le calicot fut ainsi nommé parce que les premiers échantillons importés en Europe, en 1631, provenaient de la ville de Calicut, sur la côte de Malabar, aux Indes. On sait que le mot, dans un langage familier, a servi à désigner les commis des magasins de nouveautés, à la suite d'un vaudeville de Scribe et Dupin, *Le Combat des montagues* ou *La Folie Beaumont*, représenté le 12 juillet 1817.

Le shirting est un tissu de coton dont le nom vient de l'anglais *shirt*, qui signifie "chemise". Le shirting était ainsi bien nommé au temps où on ne portait pas de lingeries en crêpe de Chine, ni en indémouillable, et où il servait principalement à confectionner des chemises.

Pas trop de noir

Au contraire des blondes, les brunes ne sont pas ennoblies par des accessoires noirs; faisons exception pour les gants si les mains sont un peu fortes. Je ne leur conseille d'ensemble noir: gants, sac, chaussures et chapeau, qu'avec un costume de couleur: vieux rouge ou bleu, par exemple. Les violettes doivent mouler un peu le visage et n'être pas trop vaporeuses.

La garde-robe printanière de Berthe

Comme ses aînées, Berthe, à l'occasion des mois printaniers, va faire une robe neuve. Comme chaque année, à pareille époque, sa maman va tirer des plans pour dépenser le moins possible tout en faisant le mieux possible.

Toutes les idées que nous donnons ci-dessous pourront être exécutées à l'aide de matériaux neufs, mais elles ont été conçues pour permettre aux mamans dont la bourse est modeste d'utiliser leurs robes usagées et même parfois les vêtements que le papa ne met plus et dont on peut encore tirer parti. Les fillettes grandissent si vite qu'il est quelquefois dommage de dépenser beaucoup pour leur toilette. Ces petites tenues printanières seront d'ailleurs charmantes si elles sont bien exécutées.

LE TAILLEUR

Que voilà donc un vêtement sérieux pour une fillette. Pourtant égayé comme le nôtre par deux galons de laine de ton vif, il est jeune et gai à souhait. Ce tailleur peut être exécuté en un lainage d'un ton sombre: gris foncé, bleu marine, brun, beige, rayé de lignes "fantaisiste", genre tissu d'homme. Ainsi, un costume masculin hors d'usage parce que lustré aux genoux et aux coudes, permettra de trouver des matériaux encore bons qui ne coûteront rien. La jupe est prise dans les bons morceaux du pantalon. Elle est taillée en quatre lés droit fil, simplement évases du bas. C'est tout, mais la jupe est bordée de deux soutaches de laine: l'une verte, l'autre rouge; la première posée horizontalement, la seconde dessinant des boucles régulières au-dessus de la première. La jaquette est courte, taillée en petit paletot droit. Tout autour de cette veste, la même garniture se répète et suffit à égayer le costume. Blouse de piqué blanc à col rond, bordé, lui aussi, de deux soutaches. Un plastron peut être dessiné sur le devant de la blouse avec les mêmes galons vert et rouge.

Les tissus fantaisie peuvent s'allier avec des tissus différents pour faire de petits ensembles charmants. Un écossois, reste d'une jupe ou d'une robe maternelle, fera une jupe entièrement plissée si le mètreage le permet. Sinon, les plis seront disposés en deux ou trois groupes et piqués jusqu'à mi-hauteur de la jupe. Veste en uni dans le ton ou d'un ton nettement opposé, bordée d'une bande étroite droit fil en écossois. Col rond, bord des poches et bande au bord des manches en écossois. Chemisier de flanelle uni dans un ton pastel s'harmonisant avec l'ensemble. Cravate, poches, sport.

LES ROBES

Pour les robes, utilisez sans crainte toutes les garnitures possibles, afin de donner une note bien personnelle et originale à la robe dont le tissu a parfois besoin d'être relevé par un joli détail. Là encore, les galons de laine, les soutaches, dessineront leurs arabesques, à moins que vous préfériez l'roder directement sur le tissu des fleurettes en grosse l'ne de couleur.

LES MANTEAUX DE DEMI-SAISON

Pensez au manteau de demi-saison. Un manteau vague assez étoffé dans le dos, presque plat devant, en lainage léger, sera très pratique pour toutes sortes d'usages. Placez de larges poches apparentes et bordées de deux piqués, les revers, le bord du manteau et toutes les coutures. Manches raglan. Confectionné dans un tissu double face, un côté clair, un côté foncé, ce manteau devient réversible et servira pendant les soirées fraîches d'été.

Pour les fillettes et les adolescentes

Elles sont petites encore. Pour vous les mères. Quant à elles, à leur paraît qu'elles sont déjà grandes.

En somme, elles sont à cet âge où l'on rêve secrètement de porter des talons hauts, de laisser la robe classique de l'école pour adopter le modèle qui fait "jeune fille". Et sans doute serait-il dommage de répondre à ce désir en les affublant comme des demoiselles. Tout aussi ridicule serait-il de leur laisser porter encore des robes à taille haute et des "babies".

Leur coquetterie qui s'éveille doit être moins blâmée que dirigée. Ne convient-il point de leur faire faire, à ce propos, les premiers pas dans l'art de s'habiller?

Au demeurant, on peut leur apprendre que l'essentiel de cet art est la mesure et que la mesure, en l'occurrence, est d'adapter à la personne que l'on est, au visage que l'on a, des vêtements dont la sobriété est synonyme de bon goût. Ce n'est d'ailleurs pas facile d'habiller des fillettes.

Grandes, dégingandées, elles ont, la plupart du temps, une silhouette anguleuse qui se doit d'être adoucie par des artifices de toilette, je veux dire par la sobriété de la coupe.

Puisqu'il convient de ne pas lancer ces enfants dans des préoccupations exagérées de toilette, on peut, tout au moins, leur faire entendre que leur coquetterie doit porter sur le soin même de leurs vêtements et des détails de ceux-ci, sur l'ordonnance de leur garde-robe, sur l'impeccabilité de leur personne tout entière.

Rien n'est laid comme une pensionnaire au col chiffonné, mal tenu par une broche à moitié cassée. Avec quelle complaisance, au contraire ne regarde-t-on pas la fillette

qui porte toujours le même ensemble très simple tout un trimestre, mais qui semble toujours sortir d'une boîte, tant elle est fraîche.

Ce qui donne à tant d'enfants de quinze et seize ans un air gauche, malheureux, c'est leur timidité naturelle. Or, rien ne leur rend confiance en elles — et nous sommes ainsi à tout âge — comme d'être parfaitement bien vêtues, sans négligence avec des petites robes où elles se sentent impeccables et à l'aise.

Comment pourraient-elles mieux exprimer le charme et la poésie de leur âge, de leur âme que par ces petites blouses de toutes teintes, à carreaux blancs et bleus, blancs et roses, en tissu du genre vichy, par exemple, ou en albène lavable. Et ces petites blouses ont, naturellement, une encolure montante, un col "garçon", de petites manches courtes et bouffantes, voire des poches.

Quant aux petites robes dont s'enrichira la garde-robe de la fillette, elles seront sobres, on le répète, et non ajustées. La taille elle-même ne sera pas serrée sur le jeune corps encore informe.

Le lainage marron sied assez bien aux fillettes et on l'emploie fort volontiers en le garnissant de jaune.

Beaucoup de garnitures de piqué blanc sur toutes les toilettes de ces demoiselles. Et il va sans dire que ces garnitures sont toujours faites en double, ce qui permet les fréquents lavages.

Gardons-nous bien, si nos fillettes doivent aller au mariage de leur cousine ou de leur grande sœur, de les transformer en vraies jeunes filles. Choisissons pour elles des modèles en taffetas de tous les tons de pastel et n'allons pas les alourdir outre mesure. D'une manière générale, considérez les velours comme trop lourds à porter par d'aussi frêles silhouettes.

Quant aux chapeaux, il en est dans les collections du printemps qui sont d'une jeunesse charmante: petits feutres souples ceinturés d'un gros grain, petits canotiers très simples, "bobs" en tissus originaux, bérêts assortis aux tailleurs classiques des fillettes.

En bref, l'élégance de celles-ci est surtout faite de lignes sobres et de classicisme distingué.

C'est mieux qu'une anticipation: une initiation au bon goût, à l'art si féminin, si délicat, si nuancé de se vêtir. Puissent nos fillettes commencer, sous l'égide de mères éclairées, cet apprentissage nécessaire.

Ce costume tailleur...

Ce manteau de printemps...

que vous portiez avec tant de plaisir.

Notre méthode éprouvée de

Nettoyage parfait

lui redonnera un regain de vie dont vous serez fière. Et si, en plus, vous désirez le faire

Teindre

contiez-en le soin à des teinturiers qui excellent dans l'art de teindre, car teindre est un art.

Signalez tout simplement

CHerrier 2152

Les Teinturiers et Nettoyeurs connus

Léveillé

Bureau: 4368, Parthenais 4371, Lafrance
Maison c.-f. fondée en 1914.



Solitaire et six diamants sur le chaton, monture platine, 100.00
Reproduction agrandie permettant de voir les détails.

GEMMOLOGIE

science nouvelle qui aide les experts à déterminer avec certitude la qualité et la valeur d'une gemme. Jusqu'ici, au Canada, la connaissance et la pratique des principes de gemmologie ne se trouvent que chez BIRKS exclusivement.

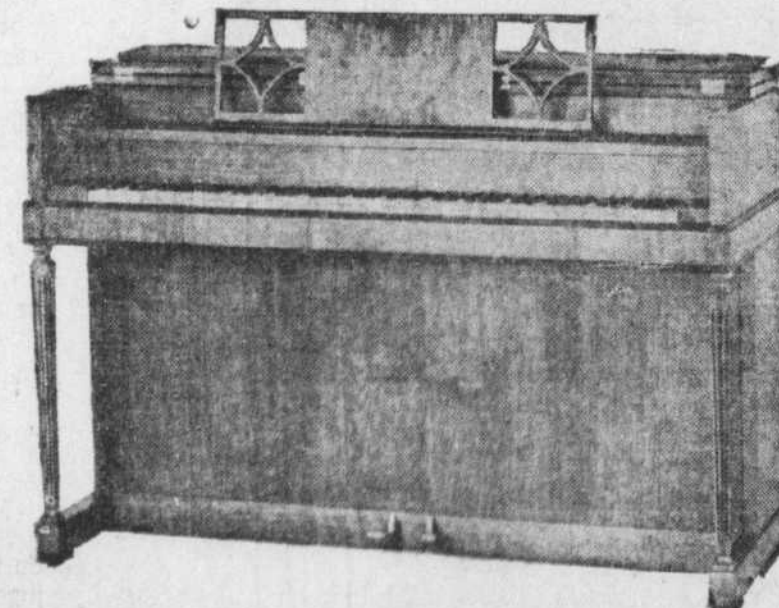
BIRKS Diamonds

Nous vous invitons à comparer leur valeur

DANS TOUT FOYER où l'on CULTIVE les ARTS ON TROUVE TOUJOURS UN PIANO

Et un foyer où l'on cultive les arts est ordinairement un foyer remarquable par sa distinction. Voilà pourquoi peut-être si souvent vous remarquerez que le nom Lindsay apparaît sur l'abattant du piano que possèdent vos amis. Ce nom est intimement lié à l'histoire du piano depuis l'année 1877.

Conservant ainsi la confiance du public depuis soixante-deux ans est chose franchement remarquable; c'est ce qu'a fait la maison Lindsay qui, chaque année, voit s'accroître le nombre de ses clients.



LE NOUVEAU PIANO LINDSAY

LE MANOIR. Ce magnifique et charmant modèle, le "Manoir", satisfait entièrement à toutes les exigences de la plupart des foyers modernes. Sonorité riche et vibrante — touche légère et sensible — fini conforme aux plus hauts idéals de l'art de l'ébénisterie.

- Hauteur 36 pouces. Largeur 56 pouces. Profondeur 22 pouces.
- Portée complète, 88 notes, 7 1/2 octaves.
- Arrière à cinq poteaux. Deux pédales en cuivre massif.
- Clavier à 24 1/4 pouces du plancher — ample espace pour les genoux.
- Mécanisme genre retombant du plus récent modèle, de la meilleure qualité, à l'épreuve de l'humidité.
- Marteaux recouverts de feutre de laine à l'épreuve des mites.
- Splendide sonorité sur toute la portée.
- Basse à cordes cuivrées. Plaque métallique très lourde.
- Tout le bois parfaitement traité à l'air et séché au four.

PRIX
\$360.

Facilités de paiement.
Votre piano actuel
accepté en acompte

LINDSAY'S

C.W. LINDSAY & CO. LIMITED Founded 1877
PIANOS • RADIOS • ORGANS

J.-A. HEBERT, président et gérant général.

1112
ouest, rue Ste-Catherine
(Juste à l'ouest de Peel)

6885
rue St-Hubert
(Près Bélanger)

580
est, rue Ste-Catherine
(Angle St-Hubert)

4232
rue Wellington
Verdun

MONTREAL

COMME VOS JOLIS CHAPEAUX GARDENT LEURS FLEURS

Chez J.-F. Reid

La plupart des manteaux étant portés sans col dans la mode actuelle, une cape de fourrure est tout indiquée pour se protéger du vent qui ne se préoccupe pas toujours d'être printanier.

Les colerettes, les étoles, les boléros de renard argenté, de martre d'Hudson, etc., sont donc très populaires pour la demi-saison. Ils sont même indispensables.

On sait que les renards argentés de l'île du Prince-Edouard sont renommés pour leur beauté et leur durée et ce sont ces renards que l'on vous offre chez J.-F. Reid, dont le magasin est situé rue Amherst, près Demontigny.

Le choix d'une belle fourrure est une chose trop importante pour ne pas choisir avec soin le fourreur qui nous la vendra.

En vous adressant à la maison J.-F. Reid, vous êtes certaines, mesdames, de trouver probité, qualité, élégance.

Un personnel compétent, courtois et consciencieux vous aidera à faire un choix dont vous n'aurez qu'à vous louer.

Léveillé, Limitée

Quelle chance de pouvoir rafraîchir sa garde-robe pour le printemps et l'été en ayant recours à une maison de nettoyage dont l'expérience nous garantit le bon travail.

En effet, quoi de plus désolant, que de mettre de côté, une robe, un manteau, un costume qui nous plaît encore, uniquement parce que ce vêtement a perdu de sa fraîcheur et s'est terni?

Mais il ne faut pas confier un costume de prix à n'importe lequel des nombreux nettoyeurs de la grande ville.

La maison Léveillé, Limitée, est une maison dont la réputation n'est plus à faire et sa nombreuse clientèle, satisfaite et fidèle, doit nous inspirer la plus grande confiance.

La main-d'œuvre et les produits chimiques employés pour les teintures et les nettoyages sont de première importance pour faire un bel ouvrage, et ces conditions de succès sont observées dans leur moindre détail chez Léveillé.

Confiez donc, mesdames, vos jolies toilettes, vos costumes et vos manteaux à cette maison de confiance: elle vous les retournera rajeunis et embellis par un nettoyage parfait.

Carrière & Sénécal

Pour tous les Canadiens français c'est un sujet de satisfaction de constater les progrès qui s'accroissent depuis quelques années dans la partie Est de la ville de Montréal.

Et quand on dit que l'Est progresse c'est que la finance s'en mêle et que les maisons de commerce prennent de l'importance.

Cette ère de progrès est heureusement la même dans le domaine professionnel et c'est ainsi que la nombreuse clientèle du salon d'optique de Carrière & Sénécal apprend avec plaisir que cette maison canadienne-française a transporté ses bureaux dans un local plus spacieux. La porte voisine à l'est de l'établissement actuel accueillera la nouvelle installation qui sera une des plus modernes et des mieux aménagées parmi les salons analogues au pays.

MM. Emile Carrière et Adrien Sénécal, optométristes à l'Hôtel-Dieu, sont heureux de faire part de cette bonne nouvelle à leur ancienne clientèle comme à la nouvelle et de lui souhaiter la plus cordiale bienvenue.

Aux brunes

Le bleu-pétrole se présente comme la plus nouvelle des couleurs en vogue; il est parfait pour les brunes, malgré le vieux préjugé qui réserve aux blondes toutes les teintes de bleu. Le satin blanc fait des blouses habillées très seyantes qui éclairent les tailleurs en velours ou en lainage noir de l'hiver et de la demi-saison. Le tout noir gagne à être relevé d'une touche de couleur vive non loin du visage. Le soir, des robes en tissu brillant jaune vif, capucine, noir (avec décolleté accentué), rouge profond, rose-thé, blanc ou en lamé or, forment la gamme étendue où peuvent choisir les brunes.

Si vous êtes brune, n'adoptez pas le genre "Espagnole de carte postale". Pas d'acrocche-cœur provocant, pas de mouche, pas trop d'aplomb. Les vraies Espagnoles n'ont d'ailleurs pas ce genre-là.

Une mariée brune peut tirer un très joli effet de l'opposition de sa robe blanche avec son teint mat. Le lamé argent, les crêpes et satins lourds, les façons nettes et même, avec un tissu très riche, presque taillé, lui iront toujours.

LA HAUTE COUTURE

Le salon DeSève

Depuis plus de dix ans, Louis-Philippe DeSève exerce son talent de couturier dans notre métropole.

Sa clientèle, qui se compose d'autant d'étrangères que de Canadiennes, s'étend de saison en saison et l'on vient même d'en dehors de la ville maintenant se commander des toilettes aux modèles exclusifs du salon DeSève.

Modèles exclusifs! Quelle femme un tant soit peu soucieuse de grand chic ne tient pas à l'exclusivité des modes qu'elle choisit?

Louis-Philippe DeSève créera pour vous, Mesdames, de ces robes jolies comme des poèmes, que vous serez si fières de porter parce qu'elles n'auront été faites qu'une fois et pour vous!

Une visite au salon de haute couture de la rue Bishop vous permettra de palper de soyeuses étoffes importées d'Europe, de choisir des tissus dont la variété de tissage fera votre admiration et dont vous ne remarquerez pas moins les coloris.

Robes du jour et toilettes du soir, manteaux, redingotes, costumes sport ou de fantaisie, comme c'est la grande vogue, cette saison, on peut tout commander au salon de haute couture DeSève sans s'inquiéter de la coupe ou de l'ajustage ou du fini de l'ouvrage: la signature de Louis-Philippe DeSève est toujours une garantie dont on ne peut plus se passer quand on l'a une fois essayé.

Et que l'on ne s'effraye pas des prix, ils sont tout simplement raisonnables.

Le retour des jupons

Vous savez déjà que la mode du jupon court ou vrage du bas est revenue. Fait d'un crêpe ou d'une soie luisante, il se termine soit d'un plissé maintenu par un joli point de broderie, soit d'une jolie dentelle que vous incrusterez au point, à la grosse aiguille, ou d'un feston que vous laisserez imperceptiblement apercevoir au bas de la robe. Pour rendre cette nouveauté tout à fait gracieuse, rebrodez le bas de votre jupon d'un ton dominant de la broderie ou de l'ornement qui garnit votre robe.

La mode du moment veut aussi que notre lingerie soit plus coquette, plus féminine. J'ai vu un saut de lit, c'est-à-dire ce vêtement ample et court d'une coupe simple, aux manches larges, faites en mousseline de soie rose, sur laquelle on avait rebrodé de grands cercles en angora du même ton; c'était charmant et d'une exécution très facile. Associez le linge à la mousseline et au voile: ils font un joli effet de clair et foncé et ces broderies, incrustations, faites à la main, sont infiniment élégantes et précieuses.

Je suis persuadé que votre intelligente initiative aura recours à mille raffinements qui vous permettront d'être belle, à peu de frais, grâce à vos doigts de fée.

Noir et rose

Nous verrons, pour le jour aussi bien que pour le soir, beaucoup de jersey, de crêpe mat, de lainage noir. Ce tissu sera égayé d'une façon très agréable par la mousseline noir posée sur un fond rose. L'effet de cette garniture est coquet et très nouveau; le printemps va nous ramener le succès du mélange du rose et du noir, aussi bien sur les chapeaux que sur les robes. Chapeaux de paille ou de feutre, noir et presque tous décorés de ruban rose ou d'une caillote de chapeau pointu entièrement faite en gros-grain. Après le succès du jersey, du crêpe de Chine mat, constatons le succès du crêpe de Chine imprimé de petits dessins avec bandes de dessins plus serrées par place. Ces bandes sont placées à la taille, aux mancherons, à l'encolure. Et voici enfin, pour les robes habillées, un nouveau tissu le jersey satin, que l'on emploie du côté mat ou du côté brillant pour en faire des robes d'élégance très nouvelle.

La chaussure Lanoue

Choisir une chaussure est toujours une affaire délicate, parce que, pour que le choix soit bon et satisfaisant, deux conditions essentielles doivent être remplies: le goût et le confort.

Un soulier pourra être joli; s'il ne donne pas tout le confort que l'on désire, c'est un soulier perdu.

Pour éviter une telle déception, nous sommes en mesure de recommander le studio de chaussures Lanoue, situé à 1256, rue Sherbrooke, à l'ouest du Ritz-Carlton.

Cette maison canadienne-française s'est fait, en effet, une spécialité de l'ajustement individuel et un orthopédiste-technicien est à la disposition de la clientèle. La maison Lanoue est spécialement en mesure de chauffer les pieds malades ou infirmes et de remplir les prescriptions de messieurs les médecins. La chaussure Lanoue ne donne pas que confort mais aussi sécurité.

La chaussure Lanoue pour hommes, femmes et enfants, parfaitement ajustée à chaque client, est la chaussure idéale que chacun devrait au moins essayer. Un accueil des plus courtois est réservé à la clientèle qui fréquente le très joli studio Lanoue où les chambres d'essayage mettent à l'aise tous les clients.

Paquin renouvelle la silhouette féminine

Une ligne pour le jour et trois pour le soir

Paris, 28. (P.C.-Havas). — Il y a une foule d'idées ingénieuses, dignes d'être retenues et développées, dans la nouvelle collection de Paquin, dont la richesse et la variété égalent les plus belles, que cette grande maison parisienne ait jamais présentées.

D'abord une ligne inédite pour le jour et trois pour le soir qui renouvellent la silhouette féminine. La caractéristique du jour est la souplesse des lignes courtes, élargies par l'insertion de plis et de godets d'aspect plat au repos mais s'évasant gracieusement à la marche (à signaler, des panneaux du nouveau plissé-soleil en pointe, dit lame de couteau, qui viennent s'insérer soit à la taille soit à la ligne des hanches sans nuire à l'effet étroitement moulant de l'empéchemment et du corselet). En outre du fait qu'elles remontent un peu plus haut que la taille, ces jupes larges et écourtées contribuent, par un amusant effet d'optique à allonger la silhouette, ce qui peut sembler paradoxal à première vue.

Naturellement il n'y a pas de jupe large sans un jupon en lingerie légèrement empesée ou en taffetas de couleur garni de volants et de ruches froncées. Mais il effleure à peine le bord de la jupe et on ne l'aperçoit qu'à la faveur de quelques mouvements.

Pour le soir, les lignes nouvelles sont à la fois disparates que possible. La première, désignée sous le nom de "rose spirale", est faite de l'enroulement autour du corps d'un volant en forme, taillé dans une soierie de beau maintien, comme celle de Lyon, ou dans du satin duchesse. Le corsage, drapé en biais, est attaché aux épaules par un gros anneau d'or. Et des anneaux assortis aux oreilles, ainsi que 7 bracelets massifs sur l'avant-bras gauche, confèrent à ces toilettes d'inspiration espagnole un cachet barbare.

La ligne dite "impératrice" se rattache au Second Empire. La dentelle et le tulle apprêtés, l'organdi de soie, tous tissus légers mais rigides, en constituent les éléments essentiels.

Les robes, presque plates et touchant à peine à terre devant, ont beaucoup d'ampleur derrière et sur les côtés, grâce aux jupons volumineux aperçus en transparence. Elles ont parfois broderies, nœuds, ornées de motifs en ruban; mais, en général, ce sont les jupons qui sont ainsi richement décorés et l'éclat de ces motifs est heureusement atténué par le léger nœud du réseau de tulle qui les découvre. Ces robes s'accompagnent presque toujours de capes courtes ou de mantilles en dentelle qui voilent les épaules lorsqu'elles ne servent pas à recouvrir la tête.

Le troisième groupe, dit "Reine Nefertari", est d'inspiration égyptienne et tend à reproduire les magnifiques vêtements et bijoux brodés d'or et de pierres récemment mis au jour dans les tombeaux de la vallée des Rois par des archéologues français.

On pousse le souci de l'authenticité jusqu'à s'inspirer des bijoux découverts dans les sarcophages pour la composition des plaques de ceinture, des clips, des boucles et autres bijoux destinés à accompagner ces toilettes. D'une manière générale, les encolures sont très dégagées mais très garnies aussi bien pour le jour que pour le soir. Il y a beaucoup de décolletés carrés, d'autres en pointes allongées devant, tous bordés de biais très travaillés, ruches, volants superposés ou la dentelle joue un rôle primordial.

On retrouve d'ailleurs cette recherche bien féminine sur une jaquette de breitschwanz noir dont le col, les poignets et les poches sont bordés d'un petit plissé en organdi blanc.

Les vêtements de nombreux ensembles d'après-midi et les jaquettes des tailleurs élégants sont doublés de tissus fantaisie ou imprimés assorti à celui de la robe ou de la blouse. Ils sont pourvus de vastes poches appliquées, souvent garnies de broderies en relief, de préférence en opposition: blanc sur noir ou marine ou noir sur fonds clairs. Une innovation particulièrement heureuse pour les jeunes filles et les très jeunes femmes à qui l'on propose une immense collection de robes blanches pour le jour et pour le soir, est l'emploi de tissus lavables leur permettant d'être toujours impeccables. A Paris seulement pouvait germer cette idée de robes de style en plissé, en ponce ou en toile de soie, tissus pratiques et peu coûteux qui se prêtent merveilleusement à tous les travaux de broderie et aux jours.

La musique: source de joie

LE NOUVEAU PIANO LINDSAY

La musique, ce présent des dieux, est source de joie, et de satisfaction intellectuelle. Quel dommage qu'elle ne soit pas plus et mieux cultivée!

La musique toute faite a remplacé trop souvent la musique que l'on faisait soi-même, on a remplacé le piano, dans trop de foyers, par des machines à reproduction et l'on a fini par s'apercevoir que cela privait les enfants d'études musicales.

Mais nombreux sont les gens aujourd'hui qui trouvent leur ameublement incomplet, et la vie de la maison sans âme quand il n'y a pas de piano au foyer.

C'est à leur intention que la maison Lindsay a construit son nouveau modèle de piano qui est un meuble exquis tout en étant un instrument parfait et qui s'appelle le "Manoir".

La sonorité riche et chantante de son clavier et son fini conforme aux meilleurs procédés de l'ébénisterie en font le trésor du foyer.

La maison Lindsay, fondée en 1877, est en mesure d'accorder des facilités de paiements tout en fournissant l'instrument de première qualité.

Une visite aux salons Lindsay de la rue Sainte-Catherine, angle St-Hubert, vous convaincra que le choix du piano "Manoir" s'impose à tout client désireux d'enrichir son foyer d'un instrument qui ne le décevra pas et qui donnera au mélomane ou à l'artiste une pleine satisfaction.

Des rayons du soleil aux reflets des pierres précieuses

Vous connaissez naturellement la méthode de l'héliothérapie ou traitement par la lumière solaire. Mais vous ignorez peut-être qu'il existe des traitements faisant appel à certains rayons seulement de la lumière solaire. Les rayons lumineux qui nous apparaissent habituellement blancs sont en réalité de trois couleurs fondamentales: le rouge, le jaune, le bleu, et de quatre couleurs complémentaires: orange, vert, indigo et violet. combinaison des trois couleurs fondamentales.

Vous pouvez calmer vos nerfs grâce à la lumière bleue. Les ondes bleues sont courtes et pénètrent profondément. Elles sont très calmantes. Si vos nerfs sont "à fleur de peau", calmez-les donc par un bain de lumière bleue.

Pour retrouver votre bonne humeur confiez-vous à la lumière jaune couleur irradiante, dont les ondes de large moyenne établissent l'harmonie entre nos échanges énergétiques.

Si votre circulation est défectueuse, les bains de lumière rouge viendront y mettre bon ordre. Ces ondes sont longues, peu pénétrantes et agissent en surface. Avez-vous de l'acné, de la couperose, des "fourmis" fréquentes dans vos doigts ou dans vos jambes? La lumière rouge activera votre circulation sanguine et fera disparaître ces troubles circulatoires.

Et puisque nous nous occupons des couleurs, rappelez-vous qu'il est indispensable d'établir une harmonie entre vos cheveux, votre teint, votre taille et la couleur des vêtements que vous portez.

Si vous êtes "forte", portez des couleurs sombres: noir, brun, gris foncé. Evitez les imprimés à grandes fleurs et les petits chevrons et rayures horizontales.

Si vous êtes grande, portez du bleu pâle, du bleu sombre, du noir (votre fard) des teintes pastel, du vert.

Si vous êtes brune colorée, n'ayez pas peur du rouge, du blanc, du bleu, du brun. Evitez le vert et, si vous êtes brune au teint mat, évitez le bleu. Choisissez alors le jaune, certains verts et égayez toujours les teintes sombres que vous portez par une note claire.

Enfin, voici les vertus prêtées aux trois couleurs de quelques pierres:

Le diamant, transparent comme l'eau de roche, éloigne les char-

mes. L'émeraude d'un vert transparent protège, Mesdames, votre vertu. La mauve améthyste est un talisman, dit-on, contre l'ivresse. Le rubis d'un beau rouge profond donne une puissante force morale.

Le saphir bleu foncé empêche la misère. Le topaze jaune transparent évite certaines maladies.

En même temps qu'elles servent de parure et ajoutent à votre beauté, les pierres peuvent être considérées comme talisman.



L'ARISTOCRATE DES PIANOS

Le piano que Franz Liszt a toujours préféré!

Aujourd'hui comme au siècle dernier, c'est le piano de prédilection de maints célèbres virtuoses. La haute renommée dont jouit le Chickering, depuis 1823, s'appuie sur une supériorité devenue traditionnelle. — Cependant, ayant évolué au rythme des années, le Chickering est aussi le piano le plus moderne qui soit. Sa luxueuse beauté et sa merveilleuse sonorité vous raviront d'admiration.

La Maison Archambault détient l'exclusivité pour la province de Québec des deux célèbres marques de pianos de qualité transcendantale:

CHICKERING et BALDWIN

GENÉREUSES CONDITIONS D'ÉCHANGE ET DE PAIEMENT

Ed. Archambault
INC.
500, Rue Sainte-Catherine Est



DIAMANTS et Grande Valeur sont synonymes

Vous ne prenez aucun risque en les achetant d'une maison de confiance! O. St-Jean Limitée, qui célèbre cette année son 65ème anniversaire de fondation et de progrès constants.

Compléments de la toilette, ils constituent un idéal cadeau de Pâques

Aussi: montres de toutes marques et de tous modèles pour dames et messieurs. Et autres articles faisant l'objet de notre commerce: argenterie, bracelets, bijoux de toutes sortes. Le tout mis en vente à descomptes spéciaux de 33% à 50% de notre vente de 65ème anniversaire.

UN SEUL MAGASIN AU MEME ENDROIT DEPUIS 65 ANS.

O. ST-JEAN Ltée

BIJOUTIERS-DIAMANTAIRES

1215, rue STE-CATHERINE est (Près Montcalm, à l'est d'Amherst)

Parures de Renards Argentés

Cummings présente un choix considérable de parures de renard argenté d'un rare beauté, à

\$75 LA-PAIRE

Autres à partir de \$35.

Voyez nos créations inédites! Capes, Boléros, Jaquettes, Parure d'Écuireuil, Fitch, Martre de Roche, Vison, etc.

Costumes Tailleur et Manteaux de Drap POUR DAMES FAITS SUR MESURES PAR NOS EXPERTS

CUMMINGS

284 Notre-Dame Ouest PL. 8901
OUVERT LE SAMEDI APRES-MIDI

Spéciaux de Pâques

et COURS de LEÇONS Professeurs compétents

Accordéon-Piano Tel qu'illustré. Qualité supérieure.

\$30

"CASTELL", 120 Basset, \$85.

TROMPETTES "VIRTUOSE".

\$15

VIOLONS Belle sonorité, \$3

à partir de...

Boîte, imitation cuir, \$2.75.

MANDOLINE Nouveau modèle.

Belle sonorité. \$6

Autres modèles à prix divers, toujours bas.

GUIZARES

Choix immense dans tous les prix. Guitare No 25. Spécial, illustré.

COURS SPECIAL

3 mois de leçons. Spécial avec chaque vente. Prix la leçon...

\$33

Si vous ne pouvez venir, demandez le catalogue LD. 39.

Conditions faciles à la fois, le désir.

J. E. TURCOT

568 est, Ste-Catherine

Près rue St-Hubert.

A temps pour Pâques

COMPLETS

FASHION-CRAFT

TAILLES A LA MAIN ET CONFECTIONNES D'APRES VOS MESURES

27.50

Coupe Fashion-Craft Confection Fashion-Craft
Modèles Fashion-Craft Lainages Fashion-Craft
Qualité Fashion-Craft Satisfaction Fashion-Craft

LECHASSEUR LIMITÉE

974 281
QUEST, STE-CATHERINE EST, STE-CATHERINE
375 ST-JACQUES

PROFITEZ DE NOTRE MODE DE PAIEMENTS DIFFERES... 4 MOIS POUR PAYER

L'HARMONIE EXIGE BEAUCOUP DE MESURE ET DE GOUT

Nos toilettes printanières

La maison Dupuis Frères nous les apporte

Qui ne croira pas au progrès de l'Est de la ville quand il pourra visiter la maison Dupuis Frères dont les progrès et les améliorations constantes en font la maison de commerce canadienne-française la plus spacieuse de la métropole?

Dans le cours de la dernière année, parmi bien d'autres transformations, le rayon des modes et de la confection a été aménagé de nouvelle façon très attrayante et les sautoirs d'essayage ont été multipliés.

C'est donc le bon service de la clientèle que l'on recherche avant tout.

La mode printanière est illustrée plus brillamment que jamais cette année chez Dupuis Frères, et l'on n'a que l'embarras du choix pour les costumes, robes et manteaux, du matin, du jour ou du soir.

Le crêpe faille, surah, façonné, foulard, le linage bouclé ou à relief, noué ou façonné font des robes d'après-midi tout à fait ravissantes.

La nouvelle teinte "Japonica" et le bleu "reine Elisabeth", qui conviennent si bien aux blondes, mais aussi aux brunes à teint clair, vont certainement avoir de nombreux suffrages parmi les plus élégantes.

Il faut mentionner aussi la grande vogue du jour, le fuchsia, si chaud à l'oeil et dont on fait d'admirables ensembles en différents tons.

Le noir égayé de blanc et même de rouge ou de rose fera le bonheur de celles qui aiment plutôt le sombre.

Cependant, plusieurs modèles de

Les bijoux de Birks

La maison Birks présente comme dernière nouveauté parmi sa collection précieuse de gemmes et de diamants exclusifs des broches fleuries et toutes les pierres précieuses pour épingles, les robes printanières. Les opales, les rubis, les saphirs, les émeraudes, tiennent lieu de pétales, pendant qu'une perle satin en fait le cœur.

Quelques broches en or naturel séries de diamants montés sur platine ont été travaillées essentiellement pour garnir les robes de sport. Cela fait de jolis petits bijoux décoratifs, d'une valeur incalculable.

Les épingles délicates, les bracelets suspendus sont de plus en plus en vogue, avec leurs saphirs étoilés ou leurs rubis en jumelles.

Les solitaires sont de moins en moins. Leur forme agrandie s'entoure de plus en plus de minuscules diamants à reflets éblouissants. Et les montres continuent d'encourager un peu tous les genres.

D'aimables fantaisies venant de New-York offrent à l'étalage leur capricieuse nouveauté. Ce sont des créations de Joseph, de Hollywood, reproduisant les bijoux portés par les plus célèbres vedettes de cinéma. Broches, épingles, boucles d'oreilles à dessins gracieux ou fantasmagoriques depuis les perles sifflantes jusqu'au métal cloqué, cordé, enroulé, représentant le règne animal dans d'originales structures.

Des clips, sortes de grappes d'un joli rose Suez, rappellent la nuance la plus en vogue ce printemps.

La maison Birks est tout un paradis de joyaux aux dessins savamment conçus et brillamment exécutés, dont la richesse ne le cède à aucune autre et dépasse de beaucoup tout ce qu'on peut imaginer.

Choisissez bien votre lingerie

La lingerie est maintenant très restreinte. Elle se compose, pour le jour, d'un soutien-gorge et d'une petite culotte, d'une combinaison ou d'une chemise-culotte. Ce sont là nos seuls dessous. Les frileuses ajoutent une fine et douce chemise laine.

Cependant on assure que bientôt le jupon viendra encombrer gracieusement les dessous. Certains couturiers ne manquent point d'en accompagner quelques-unes de leurs plus récentes créations, mais ce n'est encore là qu'un essai, et nous aurons le temps de nous y accoutumer jusqu'à ce que la mode l'ait adopté.

La lingerie de jour conçue dans des formes amincissantes est généralement taillée en biais. Le biais étant plus élastique que le droit fil, satisfait aux exigences de la mode et ne gêne pas les mouvements. Les garnitures, pour peu qu'il y en ait, se substituent généralement au tissu, afin de ne pas former d'épaisseur: ce sont des incrustations de dentelles, de satin sur voile ou crêpe ou des jours variés.

Si la voile triple, la mousseline de soie, le crêpe de Chine, conviennent pour la lingerie de luxe, les toiles de soie, les linons, les colonnes si variées et si jolies, composent une lingerie plus pratique et plus courante, mais qui ne manque pas non plus d'élégance puisque les formes et les ornements adoptés sont parfois ceux de la très belle lingerie.

Les décolletés des chemises-culottes ou des combinaisons sont plus profonds dans le dos que devant. Ce mouvement plongeant, ovale ou en pointe est gracieux. La chemise-soutien-gorge a beaucoup de ferventes, car elle supprime le soutien-gorge.

La petite culotte épouse étroitement les hanches et ne possède pas grande ampleur dans ses très courtes jambes. La combinaison sert aussi de fond de robe. Elle est généralement taillée en biais, mais quelquefois elle se compose d'un corsage sur lequel se rapporte une jupe droit fil qui fait portefeuille dans le dos.

Si la lingerie de jour est très étudiée afin de donner le moins d'épaisseur possible, par contre celle de nuit doit être très ample; nous entrons avec elle dans le domaine de la plus grande fantaisie et toute liberté nous est laissée pour la concevoir selon nos goûts. On voit des robes de nuit qui ressemblent à de souples robes du soir, elles s'exécutent en tissus riches, en crêpe satin principalement et en voile triple. On voit de plus simples robes de nuit en cotonnades fleuries ou unies, en tissus de fantaisie. Un modèle facile à exécuter soi-même consiste en un petit corsage plat à manches ballon sur lequel vient s'ajouter une très ample jupe coupée droit fil que l'on monte au corsage à l'aide de nombreuses fronces. Un peu de dentelle au décolleté, une dentelle très étroite dans le bas de jupe, un lien de ruban de satin à la taille, et voilà une robe de nuit tout à fait exquise.

Quant au chapitre des robes de chambre, les femmes pratiques les préfèrent assez courtes, s'arrêtant au bas du mollet, mais il est bien entendu que la robe de chambre longue, surtout pour l'hiver est plus confortable. Qu'elle soit longue ou courte, plusieurs formes se partagent nos préférences: d'abord la forme très masculine; celle-ci lorsqu'elle est portée à l'avantage de pouvoir être portée avec le pantalon d'un pyjama. Elle se fait en linage sombre relevé de bandes d'un ton vif, bordant les contours et les poches avec des revers de la même teinte vive. On pourra la doubler avec un matelassé, du satin fourré, etc.

Autres formes appréciées: la redingote longue, fermée très haut, avec un petit col et des parements en satin matelassé ou en tissu différent de couleur, mais également matelassé; la robe longue, au corsage ajusté et à la jupe droite, très enveloppante, avec un petit col montant dont les bords retournés laissent voir une doublure de teinte claire ou violente, en satin ou autre tissu plus pratique, des bas de manches doublés avec la même étoffe claire, une ceinture semblable, droite ou drapée, qui se noue sur le côté, pour laisser ensuite flotter deux pans plus ou moins longs.

La maison Edmond Archambault, Inc.

C'est toujours une grande satisfaction, au point de vue national, de constater le succès constant d'une maison canadienne-française dans l'Est de Montréal et les musiciens ont un raison de plus d'admirer quand ils visitent une installation telle que la Maison Archambault qui ne fait pas que du commerce d'instruments de musique, mais qui travaille d'une manière efficace à la culture musicale des Canadiens.

Pour arriver à ce but il faut un personnel compétent en affaires, sans doute, mais surtout cultivé et renseigné sur la question musicale afin de pouvoir traiter convenablement des questions techniques avec les clients, qu'ils soient de grands artistes ou de modestes amateurs.

Selon l'opinion du fondateur, M. Edmond Archambault, la culture musicale s'affirme d'une façon sensible chez nous. Le salon des disques reçoit souvent des jeunes gens, des jeunes filles, qui, sous une allure sportive et enjouée, s'intéressent cependant aux compositions, les plus sévères ou les plus profondes du répertoire classique.

Depuis cinq ou six ans, nombreux aussi sont ceux qui pensent à se créer une bibliothèque musicale au moyen des disques, ou une discographie, si l'on veut, ce que l'on ne voyait pas auparavant.

La Maison Archambault, dont la clientèle s'étend à tout le Canada et qui sert régulièrement 1800 maisons d'éducation, a le contrôle exclusif de la chansonnette française au pays pour tous les postes de radio, et est aussi la maison officielle pour la vente du célèbre violon Paul Kaul, de Paris.

Le programme de la Maison Archambault n'est pas seulement d'obtenir un certain chiffre d'affaires mais surtout d'aider à la profession musicale, de travailler à la culture du peuple et de contribuer à la réputation artistique de la ville de Montréal, et si cette dernière est avantageusement connue à l'étranger, tant à Paris qu'à New-York, sur le terrain de la culture artistique, c'est grâce aux excellentes relations d'affaires de notre maison de musique canadienne-française.

La grande fantaisie des mouchoirs de 1939

Paris (P.C.-Havas) — Les mouchoirs de 1939 sont de petite taille, comme leurs devanciers mais ils sont plutôt de nuances vives que blancs comme autrefois. Qu'ils soient tissés à la main de fils préalablement teints ou imprimés à la main de motifs polychromes variés, ils sont également résistants au lavage et le plus grand fabricant français qui, à l'intention de l'exposition de New-York, en créa une importante collection, pousse le paradoxe jusqu'à affirmer que chaque lessive nouvelle augmente l'éclat de ses mouchoirs. La trame des mouchoirs tissés est souvent d'une couleur, la chaîne étant d'une autre couleur, ce qui produit l'effet glacé du fil à fil classique. Ils sont encadrés d'une vignette, tissée en relief, très sobre. Dans cette catégorie de mouchoirs de couleur tissés en fil, on rencontre aussi beaucoup de carreaux et même de véritables écossois multicolores: le comble du raffinement est de porter avec ces pochettes écossoises un grand foulard carré assorti, également en fil de lin.

Ce genre de parure est plus particulièrement réservé aux sports et il arrive que le chiffre brodé qui les orne comporte un attribut sportif: club de golf, raquette de tennis ou avion. La catégorie des mouchoirs imprimés est infiniment plus variée et témoigne à la fois d'une vive fantaisie et d'une grande recherche artistique. L'impression s'effectue à la manière, soit des impressions sur papier de tenture ou sur des tissus d'ameublement comme les étonnantes anciennes, soit à la manière des gravures sur bois polychromes. Leurs motifs se détachent très vifs sur des fonds blancs de fine batiste et sont, en général, encadrés d'une large bande de couleur. Les uns reproduisent de magnifiques aquarelles prises dans le parc de Versailles, à Saint-Germain, à Fontainebleau, dans les sites historiques de l'Île-de-France. Les autres sont de petits paysages animés de personnages en costume des vieilles provinces françaises: Côte d'Azur, Alsace, Bretagne. Il y a encore toute une série de jardins fleuris, et de jonchées de bouquets fleuris polychromes qui rappellent les célèbres toiles de Jovy de la belle époque. Il y a une série dite de la "comédie italienne" où les arlequins, les pierrots et les colombines mènent leur ronde.

Enfin et surtout il y a une série de chefs-d'œuvre des musées de France, admirables reproductions des plus célèbres toiles françaises du Louvre, dans le choix desquelles on suit les sujets trop sévères. Y figurent entre autres les bergeries de Watteau, les scènes de genre de Lancret, les amours de Boucher et les paysannes de Millet, à côté des magnifiques paysages de toutes les époques. Quant aux mouchoirs de fil, auxquels tiennent tant les femmes, la technique nouvelle du "fil coupé" permet de les entourer de vignettes tissées en relief dessinant des guirlandes de feuillage, des fleurettes, des motifs géométriques très décoratifs. On fait d'ailleurs les mêmes mouchoirs en teintes pastel très pâles et presque tous sont ornés dans un coin d'un grand chiffre très moderne qui peut être tissé, brodé ou appliqué en point de Paris. Sur la soie, les mouchoirs de mousseline, les mouchoirs de soie, avec des chiffres énormes ou des incrustations de motifs de dentelle sur des fonds clairs, blancs ou crème, quand le tissu est foncé.

La maison O. St-Jean, Ltée

Le choix d'une bague, d'une montre, d'une broche ou d'une pièce de verre taillé est toujours une chose importante. Aussi faut-il bien choisir la maison où se feront ces achats qui ne sont pas que coûteux mais délicats à faire.

La maison O. St-Jean, Ltée, est tout indiquée pour faire un choix sûr et avantageux. Ses soixante-cinq ans de service parmi la population canadienne-française de l'Est sont une garantie suffisante pour sa nombreuse clientèle.

La vente des diamants et des montres est une spécialité de la maison qui possède aussi sa fabrication de bagues, d'anneaux, de joncs, etc. On y trouve aussi un magnifique assortiment de lampes, de verre taillé, d'articles de toilette, de bibelots d'art, etc.

Un opticien-optométriste, M. Simon Crevier, est aussi attaché à la maison O. St-Jean. On trouvera dans ce salon d'optométrie un service consciencieux et un beau choix en lunetterie.

L'accueil le plus courtois est réservé aux visiteurs comme aux clients de la maison O. St-Jean.

Cummings Furs Ltd

Avec la grande vogue du costume tailleur ou du manteau sans col, une belle parure de fourrure s'impose, non seulement pour compléter avec élégance une jolie toilette mais aussi pour obtenir plus de confort dans la semi-saison qui est loin d'être toujours printanière.

La maison Cummings, de la rue Notre-Dame ouest, offre à sa nombreuse clientèle des collections particulièrement riches et attrayantes et l'on est sûr de faire un choix judicieux quand on s'adresse à cette maison de longue expérience.

Il ne faut pas oublier qu'une spécialité de Cummings Furs Ltd est la confection, sur mesures, de manteaux, de costumes, d'ensembles sport ou habillés, qu'ils soient garnis ou non de fourrure.

Le choix du tissu et du modèle désiré est rendu facile par les services d'un personnel courtois et compétent.

Il est presque indispensable de se procurer une fourrure à cette saison-ci, à cause de la trop grande fraîcheur du printemps canadien. Et nulle part on ne sera plus sûr d'obtenir plus de satisfaction pour l'argent dépensé que chez Cummings Furs Limited.

Les fourrures de Bleu & Rousseau

Pour relever l'éclat de votre toilette printanière et enrichir l'apparence de votre costume, rien n'égale la richesse d'une belle fourrure.

Encore faut-il savoir où se la procurer pour être sûr de faire un bon choix quant à la qualité et à la durée.

La Maison Bleu & Rousseau, 3852, rue Saint-Denis et 5004, ouest, rue Sherbrooke, vous offre toutes les garanties. Ses longues années de service au profit de la population de Montréal lui donnent l'expérience pour vous diriger dans vos achats.

En cette saison qui, bien que printanière, nous offre tant de jours et surtout de soirées froides, les capes, les boléros de renard argenté, d'alaska et de taupe sont en très grande faveur, de même que les parures de cou en martre du Labrador ou d'Hudson.

La Maison Bleu & Rousseau se fait une spécialité de ces fourrures printanières et vous les offre dans un grand choix de modèles. Une visite à ses magasins vous convaincra de la supériorité de ces fourrures et facilitera votre choix.

Sobre élégance printanière

chez **DUPUIS**



LA MODE PRINTEMPS-ETE 1939

EN RESUME

le jour :

la silhouette favorite s'inspire du costume des ballerines de l'Opéra de Paris... c'est pourquoi elle est jeune, la taille plus fine et haute, la jupe large et courte. Les épaules sont élargies.

le soir :

la tendance à marquer la taille a fait apparaître le corset, d'où part une jupe qui va en s'élargissant pour devenir silhouette "cloche". Beaucoup de broderie de soutache, de ruchés et ornements sur les jupes.

LE SALON DE LA CONFECTION POUR DAMES, chez DUPUIS, A ETE CONSIDERABLEMENT AGRANDI ET AMELIORE

Vous y trouverez robes, manteaux, tailleurs, costumes dans une magnifique collection de modèles jeunes et tel qu'on les voit à la mode à New-York sur la 5e Avenue.

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président, A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

MAquette 3041

Louis Philippe DeSève
COUTURIER

1486, rue Bishop

Montréal

Créations exclusives

Tissus importés pour robes, manteaux et costumes

S'habiller

est un problème vite résolu chez

à la mode

Une excellente qualité est plus économique à la longue. Un complet ou paletot — et pour vous, mesdames : un costume tailleur, taillé spécialement pour s'adapter à votre personnalité, donne plus de satisfaction.

Pour une confection minutieusement parfaite dans ses moindres détails et une coupe d'un chic essentiellement distingué, voyez-nous.

LeBlanc & Gariépy

CREATEURS DE MODES — DESSINATEURS ET TAILLEURS

Pour Messieurs-Dames

1430, rue Bleury

Au-dessus du théâtre Impérial.

Montréal

Pour Pâques le RENARD ARGENTÉ est de tradition

La femme qui recherche l'élégance et la distinction doit relever ses toilettes du printemps par une

CAPE ou un BOLÉRO

en Renard Argenté, en Alaska ou en Taupe

A qualité égale nos prix sont les plus bas.

Facilités de paiement.

Choix varié de Martre du Labrador et de la Baie d'Hudson — Fitchs — Ecu-reuils — Kolinsky, etc.



RENARDS ARGENTÉS
La paire \$47 et plus

MARTRES DE ROCHE \$32.00 et plus, la paire
NATURELLES
EMMAGASINAGE
PLAN No 1: emmagasinement incluant l'assurance et le lustrage: 2% de votre propre évaluation.
PLAN No 2: assurance universelle pour un an contre tous risques et incluant l'emménagement et le lustrage: 2 1/2%.

Bleau & Rousseau

J.-T. BLEAU, ANT. ROUSSEAU, J.-A. MASSON
manufacturiers de fourrures
3852, rue SAINT-DENIS 5004, rue SHERBROOKE ouest
Harbour 3433 DEXTER 4-182

M. Perrier est débouté de sa poursuite contre M. Laurendeau

La Cour rejette l'action parce que le demandeur n'a pas subi de dommage et que le défendeur a agi sans malice — Comme le défendeur a outrepassé la vérité, dit le jugement, chaque partie paiera ses frais — En appel

M. le juge Chase-Casgrain, de la Cour supérieure, a rejeté sans frais la poursuite de Me Hector Perrier contre M. Arthur Laurendeau. Le juge a rejeté l'action parce que d'une part le demandeur n'a pas prouvé que ce qu'il reproche au défendeur lui a causé des dommages, et que, d'autre part, le défendeur n'a pas agi par malice, attaquant simplement ce qu'il croyait être les opinions du demandeur sur des questions publiques. Mais comme le défendeur n'a pas réussi à prouver que tout ce qu'il a écrit ou dit contre le demandeur était vrai, mais qu'il a accusé le demandeur d'être allé plus loin qu'il ne l'avait réellement fait; que ces exagérations étaient annuées et désagréables pour le demandeur, et que cette négligence du défendeur à vérifier l'exactitude de ce qu'il avait l'intention de dire contre le demandeur a porté le dernier à instituer l'action, le juge n'accorde pas de frais au défendeur contre le demandeur, et rejette l'action, chaque partie payant ses frais.

Me Bernard Lebel, avocat de M. Perrier avec Me John Albern, a annoncé que ce jugement sera porté en appel par le demandeur. Me Antonio Perrault occupait pour le défendeur.

Voici les conclusions du jugement:

"Considérant que le demandeur est un citoyen bien connu et un avocat de marque, à Montréal, mais que rien n'a été dit contre lui personnellement ni au point de vue professionnel par le défendeur; "Considérant que le demandeur s'occupe aussi d'affaires publiques et fait partie du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec et qu'il fut membre de la Commission des écoles catholiques de Montréal, du 1er juillet 1928 au 1er juillet 1937, position que la preuve ne démontre pas qu'il ait cessé d'occuper à cause de quoi que ce soit que le défendeur a pu dire contre lui; "Considérant que ce que le demandeur reproche au défendeur c'est de l'avoir accusé d'être un jeune homme aux menées sectaires, punitives et dangereuses, ayant attaqué le clergé d'une manière irrespectueuse; d'avoir été hostile à tout mouvement patriotique; d'avoir abusé de sa situation à la Commission des écoles catholiques pour travailler dans l'ombre à la dénationalisation et à la déformation de l'esprit national et religieux de la jeunesse;

"Considérant que le demandeur accuse d'abord le défendeur d'avoir écrit contre lui dans ce sens dans le journal *La Boussole*, preuve qu'il n'a pas réussi à faire; "Considérant qu'il accuse aussi d'avoir écrit dans le même sens dans *L'Action Nationale* de décembre 1936 et de février 1937, les deux articles suivants: ce qu'il a prouvé, et d'avoir prononcé contre lui des paroles dans le même sens à la réunion de la Société Jacques-Cartier, tenue le 16 décembre 1936,

et, de plus, d'y avoir critiqué sa manière d'agir quant à l'enseignement de la langue anglaise et en rapport avec l'éducation nationale; "Considérant que le défendeur n'a pas réussi à prouver que certaines de ces remarques qu'il a faites à l'égard du demandeur étaient vraies mais qu'il a, au contraire, dans ses écrits et son discours, il accuse le demandeur d'être allé plus loin dans ce sens qu'il ne l'a réellement fait; "Considérant que le défendeur a fait ces reproches sans prendre la peine de faire les recherches voulues pour s'assurer d'avance de la véracité et de l'exactitude de ce qu'il avait l'intention de dire, mais que, d'un autre côté, il ne connaissait pas le demandeur, n'envisageait ni pour lui-même ni pour qui que ce soit la position qu'il occupait, mais avait simplement l'intention d'attaquer ce qu'il croyait être ses opinions sur des questions publiques; "Considérant que la manière d'agir du défendeur a évidemment pu être ennuyeuse et désagréable pour le demandeur et que bien que le défendeur n'ait pas agi par malice, il est allé trop loin dans ses remarques et a fait certaines déclarations fausses à l'égard du demandeur, par négligence, puisqu'il n'a pas pris toute la peine voulue pour s'assurer de l'exactitude de tout ce qu'il avait l'intention de dire ou d'écrire à son sujet;

"Considérant que comme il n'y a pas de malice de la part du défendeur de prouver, si l'on suit le principe établi par la Cour d'appel dans la cause de *Belley vs Labrecque*, 20 R.B. 79, il n'y a pas lieu d'accorder des dommages au demandeur. Dans le cas actuel, le Tribunal ne voit rien dans la preuve démontrant ou faisant présumer malice ou intention de nuire de la part du défendeur, mais simplement négligence d'avoir vérifié la véracité de ce qu'il avait l'intention d'exprimer ou d'écrire au sujet du demandeur, ce qu'il aurait dû faire avant d'attaquer ainsi un homme honorable en vue, et s'occupant de la chose publique et jouissant de l'estime et du respect de ses concitoyens;

"Considérant, cependant, que la preuve n'a établi en aucun façon que ce que le demandeur reproche au défendeur lui a causé aucun dommage quelconque et la simple opinion sur ce point d'un des confrères du demandeur, qu'il a fait entendre comme témoin, opinion que ce témoin ne base sur aucun fait, ne constitue pas une preuve sur laquelle le Tribunal puisse baser un jugement accordant des dommages. (*Lapointe vs Cormier*, 32 R.L.S. 20);

"Considérant qu'il est cependant vrai que le demandeur a outrepassé la vérité dans ses assertions et ses déclarations au sujet du demandeur et que c'est ce qui a induit le demandeur à instituer la présente action et à encourir des frais inutiles;

"Pour ces raisons: Déboute le demandeur de son action, chaque partie payant ses frais."

et, de plus, d'y avoir critiqué sa manière d'agir quant à l'enseignement de la langue anglaise et en rapport avec l'éducation nationale; "Considérant que le défendeur n'a pas réussi à prouver que certaines de ces remarques qu'il a faites à l'égard du demandeur étaient vraies mais qu'il a, au contraire, dans ses écrits et son discours, il accuse le demandeur d'être allé plus loin dans ce sens qu'il ne l'a réellement fait; "Considérant que le défendeur a fait ces reproches sans prendre la peine de faire les recherches voulues pour s'assurer d'avance de la véracité et de l'exactitude de ce qu'il avait l'intention de dire, mais que, d'un autre côté, il ne connaissait pas le demandeur, n'envisageait ni pour lui-même ni pour qui que ce soit la position qu'il occupait, mais avait simplement l'intention d'attaquer ce qu'il croyait être ses opinions sur des questions publiques; "Considérant que la manière d'agir du défendeur a évidemment pu être ennuyeuse et désagréable pour le demandeur et que bien que le défendeur n'ait pas agi par malice, il est allé trop loin dans ses remarques et a fait certaines déclarations fausses à l'égard du demandeur, par négligence, puisqu'il n'a pas pris toute la peine voulue pour s'assurer de l'exactitude de tout ce qu'il avait l'intention de dire ou d'écrire à son sujet;

"Considérant que comme il n'y a pas de malice de la part du défendeur de prouver, si l'on suit le principe établi par la Cour d'appel dans la cause de *Belley vs Labrecque*, 20 R.B. 79, il n'y a pas lieu d'accorder des dommages au demandeur. Dans le cas actuel, le Tribunal ne voit rien dans la preuve démontrant ou faisant présumer malice ou intention de nuire de la part du défendeur, mais simplement négligence d'avoir vérifié la véracité de ce qu'il avait l'intention d'exprimer ou d'écrire au sujet du demandeur, ce qu'il aurait dû faire avant d'attaquer ainsi un homme honorable en vue, et s'occupant de la chose publique et jouissant de l'estime et du respect de ses concitoyens;

"Considérant, cependant, que la preuve n'a établi en aucun façon que ce que le demandeur reproche au défendeur lui a causé aucun dommage quelconque et la simple opinion sur ce point d'un des confrères du demandeur, qu'il a fait entendre comme témoin, opinion que ce témoin ne base sur aucun fait, ne constitue pas une preuve sur laquelle le Tribunal puisse baser un jugement accordant des dommages. (*Lapointe vs Cormier*, 32 R.L.S. 20);

"Considérant qu'il est cependant vrai que le demandeur a outrepassé la vérité dans ses assertions et ses déclarations au sujet du demandeur et que c'est ce qui a induit le demandeur à instituer la présente action et à encourir des frais inutiles;

"Pour ces raisons: Déboute le demandeur de son action, chaque partie payant ses frais."

L'enquête sur le tramway

Bill qui complète les pouvoirs des membres du comité d'enquête sur la question du tramway de Montréal

Québec, 30 (D. N. C.). — Le gouvernement a distribué le bill 50 relatif au règlement de la question des tramways de Montréal. Le bill a trait à la façon de prêter serment, de la part des commissaires, et décide qu'une décision écrite signée par au moins quatre membres en fonctions du comité d'enquête a la même valeur qu'une résolution adoptée en séance régulière.

Le bill comprend également les articles suivants: "12. Le Comité doit faire au lieutenant-gouverneur en conseil, aux époques que celui-ci détermine, les rapports qui sont requis de lui. "12a. Nul bref d'injonction ou de prohibition et nulle autre procédure judiciaire quelconque ne peuvent entraver ni arrêter les procédures du Comité, de ses membres ou de ses employés."

La constitution canadienne

Les décisions du Conseil privé
Le mémoire de Me O'Connor au Sénat

Ottawa, 30 — L'acte de l'Amérique britannique du Nord n'a pas besoin d'être modifié pour répondre aux besoins législatifs actuels du Canada.

Telle est l'opinion exprimée dans un mémoire de 700 pages rédigé par M. W. F. O'Connor, conseiller juridique du Sénat, et présenté à la Chambre haute.

Ce rapport traite des effets juridiques des décisions rendues par le Conseil privé et déclare que ces décisions ont mal interprété à plusieurs reprises l'esprit de notre constitution.

Parmi les remèdes à apporter à cette situation, Me O'Connor mentionne, en premier lieu, une législation impériale et une loi législative prévoyant la véritable intention des Pères de la Confédération. Cette intention pourrait être exprimée dans les termes mêmes dont le Conseil privé s'est servi dans les premières années, causes qui lui furent soumises durant les 25 premières années qui suivirent la Confédération.

Sur ce point, Me O'Connor cite une décision rendue par lord Watson en 1894 dans la première cause au sujet de la clause relative à "la paix, au bon ordre et au bon gouvernement". Il déclara que cette décision venait en conflit direct avec l'article 91 et constituait une erreur fondamentale qui fut malheureusement répétée par la suite.

Me O'Connor discute ensuite longuement des interprétations du Conseil privé.

"Le comité judiciaire du Conseil privé, dit-il, a le droit de casser ses décisions antérieures, mais il ne le fait pas par tradition, bien qu'il explique, dans certains cas, certaines décisions qui ne plaisent pas au Canada."

Parmi les opinions intéressantes exprimées par Me O'Connor se trouve celle que le gouvernement fédéral a le droit de légiférer en matière d'assurance-chômage, bien qu'il n'ait pas le droit de s'immiscer dans les relations entre les compagnies d'assurance et les détenteurs de polices.

Les sections 91 et 92 ne restreignent pas les pouvoirs exécutifs de la Couronne. Le pouvoir fédéral est déjà engagé dans des plans de prêts agricoles et de pensions.

Le rapport déclare que l'acte de l'Amérique britannique du Nord exprime clairement l'intention de ses rédacteurs et que la distribution des pouvoirs est si flexible qu'elle peut se plier aux conditions modernes. Ceux qui en ont été les principaux artisans espéraient qu'un système aussi facile ne serait pas mal interprété.

"En fait, le système fonctionna pendant 20 ans, puis les tribunaux commencèrent à manifester une certaine tendance à ne pas appliquer les termes à la lettre, dit Me O'Connor.

Finalement en 1896, différents systèmes législatifs furent substitués.

Traitant ensuite des effets des déviations persistantes et sérieuses du Conseil privé du texte même de la constitution, Me O'Connor s'exprime ainsi: "Les rédacteurs de la constitution croyaient, et avec raison, qu'ils avaient conçu un plan de distribution des pouvoirs législatifs qui ne laissait place pour aucun doute quant aux domaines respectifs du Dominion et des provinces. Ils avaient élaboré un plan financier pour aider les provinces."

"Le plan conçu par le Conseil privé pour la distribution des pouvoirs a bouleversé le plan général de la Confédération. Des pouvoirs inattendus ont été concédés aux provinces pour lesquels le plan général de la Confédération n'avait pas prévu de fonds."

Me O'Connor dit ensuite que certains services nationaux, à cause des décisions rendues par les tribunaux, ne peuvent être accomplis par le Dominion bien que celui-ci soit prêt à payer pour eux. Les provinces ont, en revanche, un grand nombre de pouvoirs législatifs qu'elles ne peuvent remplir, faute de fonds. Elles doivent de temps à autre frapper comme des mendiantes à la porte du Trésor fédéral. Telle n'était pas l'intention des Pères de la Confédération."

La résolution du Sénat, en vertu de laquelle Me O'Connor présente son rapport, lui demandait de comparer le texte de l'acte de l'Amérique britannique du Nord avec les documents précédant la Confédération et les décisions du Conseil privé.

Il devait faire rapport au Sénat sur les questions suivantes: a) — Si les termes de la constitution exprimaient l'intention des provinces qui firent d'abord partie de la Confédération; b) — Si les décisions du Conseil privé étaient conformes aux termes de la constitution; c) — Quels amendements seraient nécessaires pour rendre la constitution conforme aux besoins de l'heure actuelle.

La tâche de Me O'Connor semblait donc en quelque sorte à celle de la commission royale sur les relations entre le Dominion et les provinces avec cette différence que cette commission devait faire rapport au gouvernement tandis que Me O'Connor devait faire son rapport à la Chambre haute par

L'Athlète, par "Society Brand"

Voici un superbe échantillon de modèle *nonchalant*, un favori des jeunes gens. Notez les épaules élargies, l'ampleur du buste, les manches ajustées.



l'entremise du président, M. W. E. Foster.

Le rapport traite seulement des aspects constitutionnels de la question.

C'est la première tentative de réunir, dans un même document, l'histoire complète de la rédaction de la constitution canadienne et les interprétations subséquentes qu'en ont données les tribunaux.

Thèse de M. Gérard Delorme, cet après-midi

M. Gérard Delorme, soutiendra cet après-midi à 4 heures, dans l'amphithéâtre de chimie de l'Université de Montréal, salle 408, une thèse pour l'obtention du grade de docteur ès sciences. Cette soutenance se fait sous le patronage de la Faculté des sciences. Le public est invité.

La nazification de l'Eglise évangélique

Berlin, 30 (A.P.). — Le gouvernement allemand vient de promulguer une ordonnance qui interprète dans les milieux protestants comme une nouvelle tentative de nazifier l'Eglise évangélique (luthérienne) qui constituait la religion d'Etat en Allemagne au temps des Hohenzollern. L'ordonnance stipule que tout pasteur a le droit de réclamer un changement de pasteur si le ministre en fonction ne lui convient pas. On croit que l'on se propose par cette mesure de semer la zizanie dans les paroisses protestantes et de permettre aux nazistes de s'assurer le contrôle de l'Eglise évangélique.

Telle qu'elle fut

Etudes critiques sur Marie de l'Incarnation
Par l'abbé Georges ROBITAILLE, de la Soc. Royale du Canada

Ce livre de deux cents pages promet d'être le succès de l'année 1939. Il est fait de main d'ouvrier. Solide, profond, *Telle qu'elle fut* étudie Marie Guyart dans sa correspondance et marque les traits essentiels de sa physionomie. L'auteur, ancien professeur d'histoire du Canada et de littérature française y a versé avec le dosage voulu une somme de connaissances surprenante par l'étendue et la variété. La forte personnalité de l'auteur se révèle en ce livre.

Les qualités d'écriture de Marie de l'Incarnation et son haut mysticisme nous apparaissent dans leur vraie lumière. Comme dans son *Montcalm et ses Historiens* de 1936, M. Robitaille a apporté à son travail une rigueur scientifique à laquelle on ne peut rien ajouter. Les amis de l'intelligence et de l'histoire ne manqueront pas d'encourager l'historien qui produit de pareilles œuvres.

En vente au *Devoir*, Montréal, \$1.00.

La qualité prime tout

THE "SALADA"

leurs, celles-ci feront contraste ou se marieront bien.

"Le veston à dos uni avec ouverture au centre sera probablement le modèle le plus en vogue. Il y a deux autres modèles populaires: l'un a les épaules très larges avec taille mince, évoquant fortement la carrure athlétique; l'autre a le veston à devant sport avec deux plis sur chaque épaule, ouvertures sur les côtés et dos uni.

"Dans les paletots, la tendance est plutôt au genre lâche, confortable, plutôt qu'au style ajusté et de toilette. Dans ce sens, on note la popularité croissante de nos tissus à paletots *Kenberry Fleece* et de nos tweeds *Moore's Manx*. La caractéristique dominante de ces tweeds, c'est la nouveauté des patrons et le brillant des couleurs. Le paletot raglan à poches de côté est le modèle le plus populaire; vient ensuite le paletot à manches rapportées. Quant aux paletots de toilette, les modèles à devant simple et dos droit et les modèles à devant croisé et dos drapé seront les plus en vogue."

Grosses souscriptions à la Fédération

Voici une huitième liste de souscriptions de \$500 et plus à la Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises:

Jos. Simard	\$2,200
Cité d'Outremont	1,000
Henry Birks & Sons, Ltd	et leurs employés
Cercle de Bienfaisance	500
S. S. Kresge Co., Ltd., et leurs succursales	500

Pommade RAMEAU

Contre les affections de la peau.

Dow LA BIÈRE DE BON GOUT

TARIF des annonces classifiées du "DEVOIR"
Téléphone: BELair 3361

cent le mot. 25c minimum comportant.
"annonces facturées 1/50 le mot.
40c minimum
NAISSANCES, SERVICES, ANNIVERSAIRES, GRANDS MARIAGES, REMERCIEMENTS POUR TOUTES RAISONS ET AUTRES. 30c par mot minimum de 50c. FIANÇAILLES, PROCHAINS MARIAGES \$1.00 par insertion

(Appartements chauffés à louer)

Appartement "Fernhill"

CHEMIN STE-CATHERINE, No 19, près Mont-Royal, épreuve du feu, site exclusif, vrai chez-soi, \$45 à \$65, 5 chambres modernes, frigidaire, eau chaude, taxes payées, garage. Jos. Mercier, CALmet 1936. i.n.o.

Pourquoi attendre

qu'un miracle se produise?

Alors que l'on peut, par un moyen très simple, accélérer la circulation.

NOUS avons tous à souffrir de l'encombrement des rues et de la lenteur de la circulation.

Ce que l'automobiliste réclame, et ce dont le voyageur du tramway a absolument besoin, ce sont des rues libres à la circulation, d'un trottoir à l'autre.

Sans qu'il en coûte un sou à personne, la capacité des rues pourrait être considérablement augmentée. L'interdiction du stationnement des voitures sur les grandes artères aux heures de presse, doublerait l'espace utilisable pour la circulation.

Nous pourrions tous ainsi voyager plus rapidement, avec plus de confort et en toute sécurité.

Nos rues, même lorsqu'elles sont libres d'un trottoir à l'autre, sont encore trop étroites pour la grande circulation actuelle.

Est-il raisonnable de les obstruer?



Qui est responsable du transport quotidien de 80% des citoyens de Montréal.

COMMERCE ET FINANCE

Nouvelles Raisons Sociales

Les sociétés et compagnies récemment enregistrées

General Woodworking Co., 1420, rue St-Urbain, Irène Benoit.
London Waste Mfg Co. Ltd, Joe Miller, président.

Reliable Clock & Suit Co., 1010 est, rue Ste-Catherine, Dame Beckie Adelman.
National Marine Oil Mines Ltd, 215, rue St-Jacques, Gustave H. Rainville.

Montreal Entertainers Association, Lawrence Gill, Dame Marie-Rose Vézina.
DCR Limited, chambre 1000, 507 Place d'Armes, S. H. Dobell, sec.

Uncle Dave's Radio Shack, 3837, rue Arcade, Jack Horlick.
Moquin Radio Service Reg'd, Charles Moquin.

Les nouvelles en raccourci

Canadian Dredge & Dock

Toronto. — Cette compagnie rapporte, pour l'an dernier, un profit net, après toutes les charges, y compris la dépréciation, l'impôt sur le revenu, etc., de \$60,508 équivalant à 63 cents par action ordinaire sans valeur au pair en cours. Ceci se compare avec un profit net de \$192,725 ou \$2.03 par action l'année précédente. Le profit d'opération en 1938 a été de \$147,302 contre \$346,760 en 1937.

L'émission de M. L. H. & P.

Tout indique que l'émission de remboursement de \$15,000,000 de certificats de billets convertibles 3% de Montreal Light Heat & Power Consolidated sera complètement souscrite, sinon souscrite.

En effet, avis est donné par la compagnie dans une autre colonne de ce journal déclarant que pour participer à la répartition les demandes doivent être remises sans délai à la Montreal Trust Company, puisque la souscription ferme vendredi, le 31 mars. Il est entendu que, dans la répartition, préférence sera accordée aux détenteurs remettant leurs obligations pour échange, mais seulement si la demande est reçue au plus tard vendredi.

Les certificats de billets sont émis en remboursement des obligations convertibles trois pour cent (3%) de la compagnie, échéant le 1er juillet 1939.

Com. Alcolhos

Le Curb de Montréal admettra à la cote le vendredi, 31 mars 1939, 225 actions ordinaires additionnelles Commercial Alcolhos, Limited, sans valeur nominale. Ces actions ont été émises en exécution du plan de souscription des employés, ce qui porte à 178,000 le nombre des actions maintenant en circulation.

Les obligations

COURS EN FERME HIER

DOMINION DU CANADA

	Offre	Demande
200 juil 1er 1944	99 1/2	100 1/2
200 oct 15, 1939	100 1/2	101 1/2
200 nov 15, 1944	101 1/2	102 1/2
200 juil 1er 1940	102 1/2	103 1/2
200 juil 1er 1942	104 1/2	105 1/2
300 juil 1er 1935-38	99 1/2	100 1/2
300 juil 1er 1940-43	100 1/2	101 1/2
300 juil 1er 1944-47	101 1/2	102 1/2
400 oct 15, 1939	101 1/2	102 1/2
400 oct 15, 1942-45	102 1/2	103 1/2
400 oct 15, 1947-52	103 1/2	104 1/2
400 oct 15, 1952-55	104 1/2	105 1/2
400 oct 15, 1955-58	105 1/2	106 1/2
400 oct 15, 1958-61	106 1/2	107 1/2
400 oct 15, 1961-64	107 1/2	108 1/2
400 oct 15, 1964-67	108 1/2	109 1/2
400 oct 15, 1967-70	109 1/2	110 1/2
400 oct 15, 1970-73	110 1/2	111 1/2
400 oct 15, 1973-76	111 1/2	112 1/2
400 oct 15, 1976-79	112 1/2	113 1/2
400 oct 15, 1979-82	113 1/2	114 1/2
400 oct 15, 1982-85	114 1/2	115 1/2
400 oct 15, 1985-88	115 1/2	116 1/2
400 oct 15, 1988-91	116 1/2	117 1/2
400 oct 15, 1991-94	117 1/2	118 1/2
400 oct 15, 1994-97	118 1/2	119 1/2
400 oct 15, 1997-00	119 1/2	120 1/2
400 oct 15, 2000-03	120 1/2	121 1/2
400 oct 15, 2003-06	121 1/2	122 1/2
400 oct 15, 2006-09	122 1/2	123 1/2
400 oct 15, 2009-12	123 1/2	124 1/2

AVEC LA GARANTIE DE L'ETAT

C.N.R. 200 1942

C.N.R. 200 1944

C.N.R. 200 1946

C.N.R. 200 1948

C.N.R. 200 1950

C.N.R. 200 1952

C.N.R. 200 1954

C.N.R. 200 1956

C.N.R. 200 1958

C.N.R. 200 1960

C.N.R. 200 1962

C.N.R. 200 1964

C.N.R. 200 1966

C.N.R. 200 1968

C.N.R. 200 1970

C.N.R. 200 1972

C.N.R. 200 1974

C.N.R. 200 1976

C.N.R. 200 1978

C.N.R. 200 1980

C.N.R. 200 1982

C.N.R. 200 1984

C.N.R. 200 1986

C.N.R. 200 1988

C.N.R. 200 1990

C.N.R. 200 1992

C.N.R. 200 1994

C.N.R. 200 1996

C.N.R. 200 1998

C.N.R. 200 2000

C.N.R. 200 2002

C.N.R. 200 2004

C.N.R. 200 2006

C.N.R. 200 2008

C.N.R. 200 2010

C.N.R. 200 2012

C.N.R. 200 2014

C.N.R. 200 2016

C.N.R. 200 2018

C.N.R. 200 2020

C.N.R. 200 2022

C.N.R. 200 2024

C.N.R. 200 2026

C.N.R. 200 2028

C.N.R. 200 2030

C.N.R. 200 2032

C.N.R. 200 2034

C.N.R. 200 2036

C.N.R. 200 2038

C.N.R. 200 2040

C.N.R. 200 2042

C.N.R. 200 2044

C.N.R. 200 2046

C.N.R. 200 2048

C.N.R. 200 2050

C.N.R. 200 2052

C.N.R. 200 2054

C.N.R. 200 2056

C.N.R. 200 2058

C.N.R. 200 2060

C.N.R. 200 2062

C.N.R. 200 2064

C.N.R. 200 2066

C.N.R. 200 2068

C.N.R. 200 2070

C.N.R. 200 2072

C.N.R. 200 2074

C.N.R. 200 2076

C.N.R. 200 2078

C.N.R. 200 2080

C.N.R. 200 2082

C.N.R. 200 2084

C.N.R. 200 2086

C.N.R. 200 2088

C.N.R. 200 2090

C.N.R. 200 2092

C.N.R. 200 2094

C.N.R. 200 2096

C.N.R. 200 2098

C.N.R. 200 2100

C.N.R. 200 2102

C.N.R. 200 2104

C.N.R. 200 2106

C.N.R. 200 2108

C.N.R. 200 2110

C.N.R. 200 2112

C.N.R. 200 2114

C.N.R. 200 2116

C.N.R. 200 2118

C.N.R. 200 2120

C.N.R. 200 2122

C.N.R. 200 2124

C.N.R. 200 2126

C.N.R. 200 2128

C.N.R. 200 2130

C.N.R. 200 2132

C.N.R. 200 2134

C.N.R. 200 2136

C.N.R. 200 2138

C.N.R. 200 2140

C.N.R. 200 2142

C.N.R. 200 2144

C.N.R. 200 2146

C.N.R. 200 2148

C.N.R. 200 2150

C.N.R. 200 2152

C.N.R. 200 2154

C.N.R. 200 2156

C.N.R. 200 2158

C.N.R. 200 2160

C.N.R. 200 2162

C.N.R. 200 2164

C.N.R. 200 2166

C.N.R. 200 2168

C.N.R. 200 2170

C.N.R. 200 2172

C.N.R. 200 2174

C.N.R. 200 2176

C.N.R. 200 2178

C.N.R. 200 2180

C.N.R. 200 2182

C.N.R. 200 2184

C.N.R. 200 2186

C.N.R. 200 2188

C.N.R. 200 2190

C.N.R. 200 2192

C.N.R. 200 2194

C.N.R. 200 2196

C.N.R. 200 2198

C.N.R. 200 2200

C.N.R. 200 2202

C.N.R. 200 2204

C.N.R. 200 2206

C.N.R. 200 2208

C.N.R. 200 2210

C.N.R. 200 2212

C.N.R. 200 2214

C.N.R. 200 2216

C.N.R. 200 2218

C.N.R. 200 2220

C.N.R. 200 2222

C.N.R. 200 2224

C.N.R. 200 2226

C.N.R. 200 2228

C.N.R. 200 2230

C.N.R. 200 2232

C.N.R. 200 2234

C.N.R. 200 2236

C.N.R. 200 2238

C.N.R. 200 2240

C.N.R. 200 2242

C.N.R. 200 2244

C.N.R. 200 2246

C.N.R. 200 2248

C.N.R. 200 2250

C.N.R. 200 2252

C.N.R. 200 2254

C.N.R. 200 2256

C.N.R. 200 2258

C.N.R. 200 2260

C.N.R. 200 2262

C.N.R. 200 2264

C.N.R. 200 2266

C.N.R. 200 2268

C.N.R. 200 2270

C.N.R. 200 2272

C.N.R. 200 2274

C.N.R. 200 2276

C.N.R. 200 2278

C.N.R. 200 2280

C.N.R. 200 2282

C.N.R. 200 2284

LA VIE SPORTIVE

Les Bruins et les Rangers sont confiants

La série entre les Bruins et les Rangers se continuera ce soir à Boston alors que le club d'Arthur Ross tentera d'enregistrer une autre victoire qui lui donnera le droit de disputer le championnat mondial au vainqueur de la série Toronto-Détroit et comme les gars de Boston ont déjà trois victoires à leur crédit et qu'ils ont l'avantage de jouer sur leur propre glace et en présence de leurs partisans tout porte à croire que les champions de la Ligue Nationale décrocheront la palme.

Depuis le commencement de la série, Lester Patrick a prétendu que la traditionnelle chance déciderait des séries entre les champions de la Ligue Nationale et les Rangers, qui ont fini en deuxième position. Il a prétendu que la chance a favorisé Boston dans les trois premières parties. Mardi soir la chance sembla tourner du côté des Bruins et on considéra qu'ils avaient les séries difficiles à battre.

En dépit des passages mouvementés de la première période de mardi, les Rangers sont en bonne condition physique. Eddie Shore a le nez fracturé et la figure tuméfiée mais les autres joueurs des Bruins sont en bonne condition.

Tout de même, les Bruins, qui ont l'avantage de trois parties contre une, ne font rien pour indiquer qu'ils sont finis, comme le veut Patrick. Les scènes de mardi soir, plus la fracture du nez à Shore, ont rendu les Bruins plus déterminés d'en finir avec les Rangers, même en dépit du fait qu'Art Ross avait promis quatre victoires consécutives à la première série et la même chose à la deuxième.

Ross avait pu à dire hier, mais Shore, montrant son nez caché sous un pansement, a déclaré: Ça ne fait pas de différence, c'est la dixième fois qu'il se le fait casser. Muzz Patrick n'y a rien fait. Ce fut le bout du bâton de Watson qui a fait le dommage.

Tout ceci ne laisse entrevoir rien de bon pour les Rangers qui renouent connaissance avec les Bruins ce soir.

Joueurs cubains avec Washington

Orlando, 30. — Les Sénateurs de Washington espèrent terminer la prochaine saison en première division dans la Ligue Américaine, avec l'aide de Cuba et du Venezuela.

Un voltigeur cubain, deux lanceurs cubains et un autre lanceur du Venezuela sont les quatre joueurs qui jouent au baseball en Espagne, et le gérant Buck Harris a assez confiance en eux pour dire ceci:

"Les soi-disant quatre premiers clubs sont mieux de faire attention, car nous leur donnerons du fil à retordre".

Il reste à savoir si ces Cubains peuvent combler les vides laissés par le départ de Al Simmons et Zeke Bonura, quoique Harris insiste qu'on ne s'apercevra pas de l'absence de Simmons et Bonura dans l'alignement des Sénateurs. En tant que ces deux joueurs ont fait compter 213 points l'an dernier, il semble que leur perte devrait être fatale, mais il est aussi vrai que sept joueurs de Washington ont terminé la saison dernière avec une moyenne au bâton de plus de .300 et que les Sénateurs avaient toujours des joueurs sur les buts. Dans ces circonstances, le total de points produits qu'on a mentionné n'est pas aussi impressionnant.

L'histoire d'un des Cubains, Roberto Ortiz, est fantastique. Il a été engagé par Joe Cambria sans que celui-ci ait vu à l'œuvre. Il n'a jamais joué une partie dans une ligue de sa vie. Il est partie d'une plantation de sucre et est arrivé à Orlando où Bucky, avec l'aide d'interprètes, lui a enseigné les règlements du jeu. Ortiz possède un bras puissant. Il développe graduellement une courbe et son contrôle n'est pas des plus mauvais. Harris dit qu'il le gardera et que Roberto se fera probablement valoir cette année.

Les autres Cubains et le Sud-Américain sont des joueurs de baseball accomplis. Roberto Estalella, qui a conservé une moyenne au bâton de .384 à Charlotte l'an dernier, prendra la place de Simmons au champ gauche. Rene Montegudo est un lanceur gaucher qui est venu de Treton à Washington vers la fin de la saison dernière, et Alejandro Carrasquel, le joueur du Venezuela, est un lanceur droitier qui n'a pas joué ailleurs qu'à Cuba et en Amérique du Sud.

Estalella devra se distinguer, sinon le champ gauche des Sénateurs causera de grands soucis à Harris, et on peut dire la même chose de Jim Waddell, qui prendra la place de Bonura au premier but. Si ces deux joueurs sont à la hauteur de la situation, Harris n'aura plus à s'inquiéter que de ses lanceurs et du fait que le club possède un peu trop de lanceurs gauchers.

Harris ne se fait cependant pas de bile à propos des lanceurs. "Quatre de mes lanceurs sont assez habiles", dit-il. Ces quatre sont Ortiz, Walter Masterson, Kendall Chase et Joe Krakauskas.

Première joute à Montréal

La série finale pour le championnat de l'Est du Canada débutera dimanche après-midi, au Forum, entre les Goodyears et le Royal, adversaires de grands succès à la victoire dans la deuxième partie de la série de deux dans trois qui aura lieu vendredi, à Toronto. Les Goodyears ont écarté les Castors de Saint-Jean, hier, par le résultat de 7 à 2, dans la première partie, à Ottawa.

Deux joueurs des Ailes Rouges sont blessés

La série entre les Ailes Rouges de Détroit et les Leafs de Toronto se continuera ce soir à Détroit alors que sera jouée la deuxième partie de la semi-finale pour le droit de participer à la lutte pour la coupe Stanley, emblème du championnat mondial du hockey professionnel, et les connaissances sont d'opinion que le club de Toronto va gagner de nouveau ce soir pour éliminer les hommes de Jack Adams.

Les Ailes Rouges seront probablement affaiblies par l'absence de deux joueurs car tout semble indiquer que le joueur de défense Stanley Bowman et l'avant Sid Abel seront dans l'impossibilité de s'aligner ce soir à cause des blessures reçues au cours de la dernière partie et le gérant Jack Adams a déclaré hier que Bowman sera remplacé par Syd Howe et que Don Deacon, des Hornets de Pittsburgh, sera appelé à prendre la place d'Abel sur l'attaque en compagnie de Hector Kilrea et Charlie Conacher.

La nouvelle de la perte de Bowman et Abel a fort affecté la cote et le gros argent va sans doute pencher du côté du Toronto pour remporter la ronde et rencontrer le vainqueur de la série entre les Rangers et les Bruins.

Les Leafs peuvent décrocher le droit de rencontrer les vainqueurs de la série Bruins-Rangers, s'ils triomphent une seconde fois. S'ils manquent leur coup ce soir, la troisième et dernière joute de la série au lieu à Toronto s'annonce.

"Il est inutile de parler de Boston, a dit l'entraîneur Dick Irvin à ses joueurs lorsque quelques-uns commencent à discuter les chances des Bruins de finir la série ce soir à Boston. Nous devons concentrer notre énergie à Détroit".

Les Leafs ont avec eux Phil Stein, gardien de buts, et Jack Church, joueur de défense, des Stars de Syracuse, mais seulement en cas d'urgence. Turk Broda, gardien de buts des Leafs, a blanchi les Américains à deux reprises dans la ronde préliminaire et avant-hier sa tenue fut brillante alors que son club a gagné par 4 à 1.

Le hockey professionnel et amateur

HIER SOIR:
COUPE ALLAN (semi-finale de l'est)
Goodyears 7, St-Jean 2 — 1er match, série 2 de 3.
COUPE MEMORIAL (semi-finale de l'est)
Verdun 3, Perth 1 — 1er match, série 2 de 3.

CE SOIR:
LIGUE NATIONALE (éliminatoires)
Rangers à Boston — Boston mène 3-1 dans la série 4 de 7.
(série A)
Toronto à Detroit — Toronto mène 1-0 dans la série 2 de 3.
COUPE ALLAN (finale de l'ouest)
Port-Arthur vs Kimberley à Calgary — 1er match, série 3 de 5.
COUPE MEMORIAL (finale de l'ouest)
Brandon à Edmonton — 1er match, série 3 de 5.

LIGUE INT-AMERICAINE (éliminatoires)
Hershey à Philadelphie — chaque club jouera deux matchs dans la série 3 de 5.
(série D)
Cleveland à Providence — Cleveland mène 1-0 dans la série 3 de 5.

POSITION DES CLUBS
LIGUE NATIONALE (série A)
Boston 10, 3, 10, 6
Rangers 3, 1, 3, 6
Toronto 2, 0, 6, 0
Américain 0, 2, 0, 6
(Américain est éliminé)
(série C)
Detroit 2, 1, 8, 5
Canadien 0, 1, 2, 5
(Canadien est éliminé)
(série D)
Toronto 1, 0, 4, 1
Détroit 0, 1, 1, 4

LIGUE INT-AMERICAINE (série A)
Philadelphie 2, 1, 0, 7
Hershey 1, 2, 7, 10
(série B)
Providence 2, 1, 6, 5
Syracuse 1, 2, 5, 6
(Syracuse est éliminé)
(série C)
Cleveland 2, 1, 7, 2
Springfield 1, 2, 2, 7
(Springfield est éliminé)
(série D)
Cleveland 1, 0, 3, 2
Providence 0, 1, 2, 3

Baseball-exhibition
Boston, N. 021010103-6 12 0
Detroit, A. 402020001-9 16 0
Schottner, Earley et Mast; Rowe, Lynn et York, Tebbeta.
St-Louis, N. 000012300-6 8 1
Washington, A. 000000011-2 9 3
Davis, McGee et Owen, Franks; Chase, Kelley et Barry, Ferrell.
Cleveland, A. 210000102-6 8 2
Philadelphie, A. 12051204-15 16 2
Zuber, Drake et Hensley, Pytkin; Phippen, Nelson et Brucker, Hayes.
Cincinnati, N. 000000001-1 5 0
Boston, A. 000000000-0 4 0
Thompson, Livingston et Lombardi; Grove, Wilson et Desautels.
Buffalo, N. 010020003-6 9 3
Toronto, I. 000220000-4 10 2
Kowalik, Hibbs, McCallie et Heils, Buno-ski; Berley, Fowler, Kenney et Kilme-zak.
Philadelphie, N. 230003240-14 12 2
St-Louis, A. 160101211-13 16 2
Henry, Smith, Beck et Davis, Miller; Marcum, Cole, Pyle et Sullivan, Spindel.
Chicago, A. 000132002-8 10 1
Chicago, N. 000000000-4 10 2
Lee, Brown et Silvestri; French, Kimball et Mancuso, Baker.
Pittsburg, N. 000210002-5 8 0
San Francisco, C.P. 000000000-0 5 0
Heintzelman, Sewell et Mueller, Berres; Shores, Koupal et Leonard.

Estalella devra se distinguer, sinon le champ gauche des Sénateurs causera de grands soucis à Harris, et on peut dire la même chose de Jim Waddell, qui prendra la place de Bonura au premier but. Si ces deux joueurs sont à la hauteur de la situation, Harris n'aura plus à s'inquiéter que de ses lanceurs et du fait que le club possède un peu trop de lanceurs gauchers.

Harris ne se fait cependant pas de bile à propos des lanceurs. "Quatre de mes lanceurs sont assez habiles", dit-il. Ces quatre sont Ortiz, Walter Masterson, Kendall Chase et Joe Krakauskas.

Estalella devra se distinguer, sinon le champ gauche des Sénateurs causera de grands soucis à Harris, et on peut dire la même chose de Jim Waddell, qui prendra la place de Bonura au premier but. Si ces deux joueurs sont à la hauteur de la situation, Harris n'aura plus à s'inquiéter que de ses lanceurs et du fait que le club possède un peu trop de lanceurs gauchers.

Harris ne se fait cependant pas de bile à propos des lanceurs. "Quatre de mes lanceurs sont assez habiles", dit-il. Ces quatre sont Ortiz, Walter Masterson, Kendall Chase et Joe Krakauskas.

Harris ne se fait cependant pas de bile à propos des lanceurs. "Quatre de mes lanceurs sont assez habiles", dit-il. Ces quatre sont Ortiz, Walter Masterson, Kendall Chase et Joe Krakauskas.

Harris ne se fait cependant pas de bile à propos des lanceurs. "Quatre de mes lanceurs sont assez habiles", dit-il. Ces quatre sont Ortiz, Walter Masterson, Kendall Chase et Joe Krakauskas.

Harris ne se fait cependant pas de bile à propos des lanceurs. "Quatre de mes lanceurs sont assez habiles", dit-il. Ces quatre sont Ortiz, Walter Masterson, Kendall Chase et Joe Krakauskas.

Harris ne se fait cependant pas de bile à propos des lanceurs. "Quatre de mes lanceurs sont assez habiles", dit-il. Ces quatre sont Ortiz, Walter Masterson, Kendall Chase et Joe Krakauskas.

Harris ne se fait cependant pas de bile à propos des lanceurs. "Quatre de mes lanceurs sont assez habiles", dit-il. Ces quatre sont Ortiz, Walter Masterson, Kendall Chase et Joe Krakauskas.

Les Castors sont déclassés par Goodyears

Ottawa, 30. — Les Goodyears de Toronto, qui ont décroché le championnat de la province d'Ontario, n'ont eu aucune difficulté à vaincre les Castors de Saint-Jean, champions des Provinces Maritimes, dans la première joute de la série semi-finale de la coupe Allan car hier soir les Torontois ont remporté les honneurs de la victoire par un résultat de 7 à 2 dans une joute disputée en cette ville.

Dès la première période, les Goodyears s'assurent la victoire en enregistrant trois points. A la seconde, ils complètent leur pointage avec quatre autres points. Ce n'est que dans la dernière période que les champions des Provinces Maritimes évitent le blanchissage en enregistrant deux points.

Don Metz le frère de Nick, porteur-couleurs des Leafs de Toronto dans la Ligue Nationale, se signala dans le pointage en figurant dans quatre points, deux buts et autant d'assistances. Hank Goldup, Johnny Inglis, Johnny O'Flaherty et Bobby Laurent ont figuré dans chacun deux points.

Les Goodyears se sont montrés très supérieurs à leurs rivaux et après avoir pris une avance confortable dans la première période, ils ajoutèrent quatre buts à leur actif en moins de quatre minutes.

Phillips évita le blanchissage aux champions des Maritimes. Sept minutes s'étaient à peine écoulées dans la dernière période, lorsqu'il réussit à prendre Mortimer en défaut pour la première fois de la joute. Sept secondes avant la fin, un lancer de punition fut accordé, et Phillips assigné à la tâche a réussi à loger le disque dans le filet de nouveau.

Toronto. — Buts, Mortimer; défenses, Draper et Laurent; centre, Robinson; ailes, Metz et Goldup. Subs.: Inglis, O'Flaherty, King, O'Brien, Sutcliffe.

Saint-Jean. — Buts, Oickie; défenses, Phillips et Riley; centre, Baird; ailes, Russell et Kelly. Subs.: Price, Marshall, Burke, Gulliver et Livingston.

Arbitres: Pean Bennett, Leo Herferman, Montréal.

Première période
1-Toronto, Metz 5.35
2-Toronto, Sutcliffe 14.05
3-Toronto, Laurent 19.45
Aucune punition.

Deuxième période
4-Toronto, King 10.48
5-Toronto, Goldup 12.30
6-Toronto, Metz 12.50
7-Toronto, O'Flaherty 14.25
Punitions, Laurent, Burke, O'Flaherty, Baird.

Troisième période
8-St-Jean, Phillips 7.24
9-St-Jean, Phillips 19.53
Punitions Sutcliffe, Draper 2, Riley, Livingston.

Autre tournoi des Golden Gloves

Demain soir, à la YMCA de Verdun, sera tenu un second concours éliminatoire du tournoi des Golden Gloves auquel prendront part les champions de la vallée du Saint-Maurice qui ont remporté la victoire aux éliminatoires tenues aux Trois-Rivières.

Des Trois-Rivières viennent des boxeurs de toutes les catégories, à partir de 112 livres. On remarquera en particulier la présence d'un poids lourd qui a déjà été baptisé "une tonne" Claude. Son nom véritable est Claude Lemarrier et il pèse plus de deux cents livres. Il a manifesté de très grandes qualités à l'entraînement. Son adversaire sera Gerald Berthiaume, de St-Lambert, également un espoir des Golden Gloves dans les poids lourds.

Chez les novices, l'on ne verra à l'œuvre que des boxeurs ayant à leur crédit des victoires remportées depuis le début de ce tournoi. Nommés: Pompey Allen, Ted Douglas, Léo Maher, Reese Richards, Bud Casey et plusieurs autres de même calibre. Le programme comportera seize combats vivants et quatre entre boxeurs expérimentés.

La rencontre principale sera entre Pat Galley, de la Southern YMC A et Arnold Hayes, de l'University Settlement, tous deux mi-lourds très capables. Hayes en particulier a plusieurs victoires à son crédit pour cette année principalement.

Chez les poids lourds, il y aura deux combats entre novices et un dans la classe omnium. Larry Bouchard, le champion de l'an dernier, sera opposé à Frank Roberts, de l'University Settlement. Voici la liste des rencontres:

NOVICES
112 lbs. L. Leigh, Cap de la M., vs J. Spraggell, Genl. Y.
118 lbs. R. Richer, T.-Rivières, vs M. Roberts, Crescent.
126 lbs. P. Lavergne, Grand'Mère, vs D. Guillaume, Crescent.
135 lbs. J. Boucher, T.-Rivières, vs H. Edwards, S. W. Y., Ted Douglas, Cres., vs M. Guérin, St.-D. A.
147 lbs. J.-M. Bélanger, Shawinigan, vs F. Morin, Welcome A.C.
J. Williams, Un. Set., vs M. Caplet, Chambré; G. Nabelsi, Un. Set., vs J.-P. Quimet, St-Polys; P. Allen, Un. Set., vs R. Bousquet, Shawinigan.

160 lbs. A.-E. Redshaw, Un. Set., vs R. Richards, Ind.; B. Casey, Cartier A.C., vs P. Bonnin, Contrecoeur.
175 lbs. A. Jones, S.W. Y., vs M. Michaels, Crescent; L. Maher, Cres., A.C., vs W. Lamouche, Châteauguay.
Lourds: C. Lemarrier, T.-Rivières, vs G. Berthiaume, St-Lam. R. Cardinal, Cres., vs J. Beauchamp, Ste-Thérèse.

CLASSE OUVERTE
112 lbs. S. Newby, Cent. A.C., vs C. Liberator, Crescent.
175 lbs. A. Worrell, Ind., vs A. Evans, Cres. A.C., P. Galley, S.W.Y., vs A. Hayes, Un. Set.
Lourds: L. Bouchard, Chambré, vs F. Roberts, University.

Rip. Collins avec Los Angeles

Los Angeles, 30. — James "Rip" Collins, le vétéran premier but, a été vendu au club Los Angeles de la ligue du Pacifique par les Cubs de Chicago, hier. Le prix de vente n'a pas été révélé.

Le trophée Calder gagné par Brimsek

Toronto, 30. — Frankie Brimsek, des Bruins de Boston, qui a fait partie de l'équipe d'étoiles de la Ligue Nationale à sa première campagne, a gagné le trophée Calder qui est remis à chaque année à la meilleure des jeunes recrues.

Brimsek, âgé de 22 ans, fut le choix de 34 chroniqueurs du hockey au vote donné à la Presse canadienne. Roy Conacher, un autre joueur des Bruins, fut bon deuxième.

Les chroniqueurs ont voté pour trois recrues. Le premier avait droit à trois points, le deuxième à deux et le troisième à un. La position finale fut la suivante:

Brimsek, Boston 70.
Conacher, Boston 66.
Giesebrecht, Detroit 44.
Crawford, Boston 10.
Field, Américain 6.
Summerhill, Canadien 3.
Allen, Rangers 2.

Le fait de gagner le trophée Calder constitue un autre exploit pour Brimsek. Le jeune recrue des Bruins a eu un début sensationnel lorsqu'il a pris la place de Tiny Thompson dans les filets des Bruins. Lorsque Thompson fut blessé au début de la saison, Art Ross l'amena à Boston et il a fait si belle figure qu'il ne retournera jamais à Providence, ferme du club Boston. Plus tard, Thompson fut vendu à Detroit et Brimsek est devenu le gardien régulier des Bruins.

Au cours de la saison il fut déjoué le moins souvent chez les gardiens de buts et il a obtenu 10 blanchissages, ce qui lui a valu le trophée Vézina. Les chroniqueurs l'ont choisi comme premier gardien de buts dans l'équipe d'étoiles.

Roy Conacher, qui ne fut battu que par quatre points, a aussi eu une année brillante dans la ligue Nationale. Conacher a fini en tête des compteurs en fait de buts, en ayant enregistré 24.

Trente des 34 chroniqueurs du hockey avaient Conacher sur leur liste et 28 avaient Brimsek, 27 Giesebrecht, des Ailes-Rouges. Mais Brimsek fut nommé premier par 18 rédacteurs et Conacher par seulement 12.

Le trophée Calder fut en premier lieu décroché par Sylvanus Apps des Leafs. L'an dernier, Cully Dahlstrom, des Eperviers Noirs, l'a remporté.

Paul Tétrault avec Lachine

Les gérants des équipes qui feront parties de la ligue de Baseball Richelieu sont à recruter leurs joueurs pour les prochaines séries et inutile de dire que la direction de chaque club fait l'impossible pour s'assurer les services des meilleurs joueurs de la province.

Noé Lacroix, gérant du Lachine, est peut-être le pilote qui a le plus grand nombre de joueurs sous contrat et s'il n'en tient qu'à lui la Ville des Sports décrochera le championnat au cours de la prochaine saison.

Lacroix a mis sous contrat un lanceur qui devrait faire parler de lui au cours de la saison qui sera inaugurée aussitôt que les terrains seront en bon état. En effet, Noé a signé, il y a quelques heures à peine, le jeune Paul Tétrault. C'est un jeune lanceur âgé d'à peine 20 ans et mesurant cinq pieds et dix pouces. Il pèse 170 livres et lance de la main droite. L'an dernier, il s'est signalé avec l'équipe Kik. Volci, d'après les renseignements que nous avons pu obtenir, la nomenclature des joueurs du Lachine: retableur, Price; lanceur, Tétrault; 1er but, Couillard; 2e but, Bréard; 3e but, Monachio; arrêt-court, M. Phee; champs extérieurs, Walker, Monachio, Tremblay. Noé a encore un excellent lanceur en vue, de même que quelques joueurs d'utilité.

LARIVIERE A ST-JEAN

Quant à Charlie Larivière, il jouera cette année pour le St-Jean, du même circuit, Saint-Jean aura deux excellents lanceurs dans Lambton et Flynn. Jos Desrochers, arrêt-court, A. Bryant ou A. Dufort au 3e but, et L. Dubé et Georges Gravel au champ extérieur aideront le travail de ces deux lanceurs. On mentionne N. Heeler comme joueur de 2e but. L'activité bat son plein dans ce circuit composé de Lachine, Bedford, St-Jean, Mariville, Chambly, Iberville, Farnham et un ou deux autres clubs qui se joindront bientôt. St-Jean et Chambly auraient des réflecteurs pour leurs joutes du soir tandis qu'il est toujours possible que la Cité des Sports garnisse le magnifique stade d'un système d'éclairage également. A tout événement cette nouvelle ligue entrevoit une saison fructueuse.

De la neige en abondance

"La Nationalisation des entreprises"

par Mgr WILFRID LEBON

Grave sujet que cette intervention de l'Etat dans le domaine économique, que sa mainmise sur les grandes entreprises. La morale catholique permet-elle d'agir ainsi? N'est-ce pas verser dans le socialisme, système condamné par l'Eglise?

Il fallait un théologien doublé d'un sociologue pour traiter cette question avec la sûreté doctrinale nécessaire et toutes les nuances qu'elle demande. Mgr Lebon, professeur à l'Ecole des Sciences sociales, politiques et économiques, donné sur ce sujet, à la Semaine sociale de Sherbrooke, un cours remarquable. Aussi a-t-on exprimé le désir de le voir publier en brochure. L'Ecole Sociale Populaire s'est rendue à cette demande. Le contenu de parole dans sa collection mensuelle avec un appendice sur le syndicalisme patronal.

Cette brochure de 32 pages se vend 15 sous l'exemplaire au Service de librairie du Devoir.

Les Leafs vainqueurs à la première

Les Leafs de Verdun, qui ont décroché le championnat junior de la province, sont en train de se qualifier pour la finale de la coupe Memorial car hier soir lors de la première partie de la série contre les Ailes Bleues de Perth nos locaux sont sortis vainqueurs par un résultat de 3 à 1 et ils tenteront de se qualifier pour rencontrer le club d'Oshawa pour le championnat de l'Est du Canada en remportant la deuxième partie qui sera disputée samedi soir à Oshawa. Au cas où le club Perth gagnerait samedi une troisième partie aura lieu lundi prochain dans la capitale fédérale.

Les Leafs se sont montrés beaucoup plus rapides que leurs adversaires et ont joué un jeu plus étudé. La plus grande force du Verdun fut cependant dans les buts et sur la défense.

Durant toute la partie, les Leafs ont eu l'avantage dans le pointage, ce qui a forcé les Ailes Bleues à attaquer continuellement à cinq hommes.

Après que chaque club eut compté un but à la première période, les Leafs ont pris un avantage qu'ils ont toujours conservé, une minute après le début de la seconde, et ils ont ajouté un but à leur total, six minutes avant la fin.

Frank Eddolls a compté le premier point de la joute après à peine deux minutes de jeu, recevant une passe parfaite de Les Ramsay devant le filet de Perth. Egan a égalé les chances 13 minutes plus tard, mais une minute après le début de la seconde, Bouchard a porté la roulette dans le territoire des visiteurs pour donner à Moe Dupont, qui a évité un joueur de défense avant de lancer un coup rapide dans le coin du filet.

Le but que Filion a compté avec l'aide de Jerry Walker à la troisième période n'a fait qu'augmenter l'avantage des Maple Leafs et rendu leur victoire plus certaine.

Bibeault a de nouveau été fort effectif dans les buts des Leafs et il a bloqué plusieurs lancers directs aux dépens de Hepworth, Buell et Sévigny, les trois as de la victoire. Graham Tysack, le héros de la victoire des visiteurs dans leur série avec Charlottetown, était blessé à une épaule et il n'a pas joué hier soir. Il sera tout probablement dans l'alignement samedi.

Alignement des équipes:
Perth. — Buts, Williams; défenses, Gripeau et Goodfellow; centre, Sévigny; ailes, Hepworth et Buell. Subs.: Egan, White, Taylor, Davis, Louks.

Verdun. — Buts, Bibeault; défenses, Eddolls et Fleet; centre, Ramsay; ailes, Dupont et Forget. Subs.: L. Bouchard, Walker, Filion, Hébert et Windsor.

Arbitres: Bert Hedges et Dinty Moore.

Première période
1-Verdun, Eddolls 2.24
2-Perth, Egan 15.04
Punitions: Buell majeure, Dupont, Gripeau, Fleet, Bouchard.

Deuxième période
3-Verdun, Moe Dupont 1.05
Punitions: Fleet, Gripeau.

Troisième période
4-Verdun, Filion 14.30
Punition: Goodfellow.

Les sports au grand air

Que les Canadiens aiment le sport au grand air, c'est ce qu'atteste une récente compilation sur l'industrie des articles de sport. On y constate en effet qu'on a fabriqué au Canada en 1937 pour une valeur de \$1,750,000 d'équipements et d'accessoires sportifs. Si l'on ajoute à ce montant la valeur des importations de la même catégorie \$1,250,000, on aura un total d'environ \$3,000,000. Dans ce montant le matériel destiné aux sports de grand air compte pour plus de la moitié: le golf, le tennis et la pêche représentant environ des valeurs approximatives d'environ un demi-million; et le hockey, le baseball, le ski, de plus de \$100,000 chacun.

Dans le royaume du sport, le Canada occupe un rang enviable avec l'abondance de ses forêts, de ses lacs, de ses rivières, de ses montagnes, de ses majestueux paysages et de ses régions balnéaires, soit autant d'endroits qui permettent aux personnes des deux sexes et de tous les âges de se livrer à des exercices réconfortants. Au premier rang des centres de récréation au grand air sont les parcs nationaux dont la chaîne s'étend maintenant de l'Atlantique au Pacifique. Le golf, le tennis, la pêche, le canotage, la natation, la promenade et l'alpinisme sont autant de sports d'été, que l'on peut pratiquer dans des conditions idéales dans les parcs nationaux. Les parcs des Montagnes Rocheuses offrent de particuliers avantages pour le ski, la raquette, le toboggan, le curling et le patin; aussi ces sports d'hiver y jouissent-ils d'une popularité de plus en plus grande.

"La Nationalisation des entreprises"

par Mgr WILFRID LEBON

Grave sujet que cette intervention de l'Etat dans le domaine économique, que sa mainmise sur les grandes entreprises. La morale catholique permet-elle d'agir ainsi? N'est-ce pas verser dans le socialisme, système condamné par l'Eglise?

Il fallait un théologien doublé d'un sociologue pour traiter cette question avec la sûreté doctrinale nécessaire et toutes les nuances qu'elle demande. Mgr Lebon, professeur à l'Ecole des Sciences sociales, politiques et économiques, donné sur ce sujet, à la Semaine sociale de Sherbrooke, un cours remarquable. Aussi a-t-on exprimé le désir de le voir publier en brochure. L'Ecole Sociale Populaire s'est rendue à cette demande. Le contenu de parole dans sa collection mensuelle avec un appendice sur le syndicalisme patronal.

Cette brochure de 32 pages se vend 15 sous l'exemplaire au Service de librairie du Devoir.

Société historique Le sens des réalités chez Etienne Parent

Conférence de M. Gérard Parizeau

A la séance d'hier soir de la Société historique de Montréal, après la discussion de l'ordre du jour, M. Gérard Parizeau, auteur d'études économiques et historiques, a donné une conférence fort applaudie sur l'œuvre de l'un des pionniers de la pensée canadienne au siècle dernier, Etienne Parent.

En voici un résumé:

Né à Beaufort

Etienne Parent naquit à Beaufort, près de Québec, dans une maison de pierre de l'actuelle rue du Moulin. Fils de fermier, il est terrien lui-même. Des bœufs qu'il a menés dans sa jeunesse, il garde la lenteur; et l'habitude du sillon lui donne le goût de la ligne droite. Il a l'allure lente du campagnard; mais il conserve de sa campagne la force, la solidité. Quelle différence entre Papineau et lui! Physiquement, l'un est petit, carré d'épaules; l'autre est élancé, élégant, assez racé. L'un et l'autre sont intelligents. Le premier est renseigné, documenté comme on dit aujourd'hui, fixe dans ses idées, mais assez lourd et facilement redondant; l'autre a plus d'éclat et il aime à perorer, comme on le faisait à une époque où le romantisme naissait au Canada fait des ravages dans un milieu qui l'assimile maladroitement. Mais avant Louis-Joseph Papineau est violent, extrême et parfois superficiel, autant Etienne Parent est pondéré.

Journaliste à vingt ans

A 20 ans,

LA CONFERENCE AGRICOLE

M. Gardiner prêche la coopération

Le ministre fédéral de l'agriculture parle au congrès agricole des cinq provinces de l'Est — Ce que le fédéral fait pour l'Est et pour l'Ouest en agriculture — La coopération devrait être la chose des particuliers et non celle du gouvernement — Le rôle des particuliers dans le cadre de la démocratie — Difficultés de la question agricole au Canada — Les conférences

East is east and west is west and both shall never meet. L'anglophone qui a dit cela s'est trompé. Il n'avait pas prévu les rencontres de l'Est et de l'Ouest canadiens qui se font, depuis deux jours, aux comités agricoles qui ont pour théâtre la grande hôtellerie montrealaise qui a nom Windsor.

Des gens du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta plus lointaine encore, assistent et prennent part au premier Congrès agricole des cinq provinces de l'Est, les trois Maritimes, le Québec et l'Ontario.

Non seulement cela, mais, mardi, le premier ministre lui-même du Manitoba, M. John Bracken, était ici. Il avait pris la peine et le risque — si l'on peut dire — de faire par avion le voyage de Winnipeg à Montréal; hier, c'était un ancien premier ministre de la Saskatchewan, maintenant ministre fédéral de l'Agriculture, M. James Gardiner, "Jim" pour ses amis, par exemple son collègue dans le cabinet d'Ottawa, M. Euler.

M. Bracken, en exposant son plan de politique nationale, le sien, en préchant cette politique, n'avait pas été au delà de cette précision: il faut une politique agricole nationale pour tout le pays et non pas pour une partie du pays seulement. Que l'Est ne pense pas à ses intérêts particuliers, que ce congrès ne s'arrête pas à pareille considération, ça serait dangereux; voilà ce qu'en substance a commencé par dire M. Bracken — le bon apôtre de nous venir tenir de tels propos! Et il ajoutait que l'Ouest ne veut pas se mettre à concurrencer l'Est dans la culture mixte, que s'il le faisait, ça serait ruineux pour l'Est. Les ambitions de l'Ouest ne vont pas jusqu'à la culture mixte, elles se limitent à demander qu'on leur donne au blé ses anciens marchés d'exportation ou qu'on lui en trouve de nouveaux.

Coopération

M. Gardiner n'a pas prêché de politique nationale; à des agriculteurs tenant comices, il a prêché une politique agricole, la vraie politique agricole de notre temps, la coopération.

Ne demandez pas aux gouvernements d'agir pour vous. Agissez vous-mêmes et pour vous-mêmes, dans le sens de vos intérêts. Soyez les maîtres de votre bien, l'agriculture. Que le gouvernement, que les gouvernements vous appuient, vous encouragent et vous aident, c'est bien et c'est juste. Les gouvernements le feront. Mais l'agriculture, ce n'est pas la chose du gouvernement, non plus que des gouvernements, c'est votre chose, votre bien, votre propriété. Ayez-en soin. Ne demandez pas qu'il en soit fait une chose de l'Etat.

Tel est le sens des choses que M. Gardiner a prêchées aux agriculteurs qui tiennent actuellement congrès. Bel orateur, M. Gardiner a le verbe d'une grande ampleur. L'ancien premier ministre R.-B. Bennett est l'occasion de s'en rendre compte, mais à ses dépens, un jour qu'aux Communes, dans un accès de mauvaise humeur, il avait eu la fantaisie de traiter "Jim" Gardiner de "petit fermier de rien du tout". Le pompeux et colérique M. Bennett reçut ce jour-là une fessée de bois vert et certes bien méritée.

De M. Gardiner comme de M. Bracken, l'on dit qu'il est un *Coming Man* dans le champ de la politique fédérale. On les oppose même souvent, sans les présenter comme des adversaires, simplement comme des concurrents. Hier midi, au Windsor, les deux parlaient presque simultanément. M. Bracken, dans le Grand Salon, au déjeuner du *Canadian Club*, M. Gardiner, dans le Salon Rose des comices de nos amis agriculteurs. Des auditeurs du *Canadian Club* n'ont eu qu'à traverser ce grand corridor que l'on

Le discours de M. Gardiner

Le ministre dit qu'il avait d'abord pensé à préparer un discours bourré de statistiques. Le travail de la session parlementaire ne lui en a pas laissé le loisir. C'est aussi bien comme ça. En lisant le programme du congrès, il se rend compte que parmi les conférenciers de ces trois jours, il se trouve précisément plusieurs des fonctionnaires de son ministère qui lui auraient procuré les statistiques en question. Autant vaut pour les congressistes que l'information statistique leur vienne de première main.

De l'actuel congrès, il peut résulter un grand bien pour l'agriculture. Les agriculteurs ont l'occasion de se parler et de se comprendre, en même temps de se faire comprendre par tout le public. C'est le bon résultat que l'on a constaté après un congrès du même genre qui s'est tenu, il y a quelque temps, dans la ville de Winnipeg.

Le ministre fédéral, comme il se doit, s'intéresse à l'agriculture d'un bout à l'autre du pays, ce qui n'est pas un petit problème. Il peut arriver certes, il arrive même qu'un problème agricole se pose dans tout le pays. Mais il faut reconnaître deux grandes régions agricoles au Canada, l'Ouest, qui produit surtout des céréales, l'Est, qui se livre principalement à l'élevage. Dans l'Est, l'on est souvent porté à croire que la plus grande partie de la dépense du fédéral pour l'agriculture est affectée aux divers services qui concernent la culture des céréales.

Au vrai, depuis dix ans, la dépense faite pour l'élevage s'élève à \$36,000,000, dont \$27,500,000 à l'Est de Winnipeg. On a dépensé pour l'abattage des animaux tuberculeux, pour les services vétérinaires, l'élevage en général, les expositions de bétail, etc., etc. Cette dépense pour l'élevage se compare très bien avec toutes celles qui ont pu être faites, chaque année, excepté en 1935, pour aider soit la production soit la vente des céréales. C'est le commerce même des céréales qui porte la grosse part des charges de propagande, qui paie les frais d'inspection, etc.

Problème difficile

Il faut avoir été ministre de l'Agriculture à Ottawa pour comprendre combien il est difficile de voir à la question agricole de tout le Canada, de Halifax à Vancouver. Quand l'agriculture s'est établie au Canada, elle se confinait aux bords du Saint-Laurent, aux côtes des Provinces Maritimes. Elle s'étendit ensuite un peu plus avant, par la voie du Saint-Laurent, et ensuite le long de la frontière des Etats-Unis. En Colombie, il n'y eut d'abord d'agriculture pour ainsi dire que dans la vallée du Fraser, à son embouchure. L'agriculture est maintenant rendue à 500 milles au nord de la frontière américaine, dans ce pays de la Rivière-à-la-Paix, qui s'est ouvert grâce au génie du Dr Saunders.

Veut-on une idée des problèmes divers dont le ministre fédéral doit s'occuper, problèmes qui n'ont parfois l'air de rien mais qui ont leur importance?

Oeufs de sauterelles

M. Gardiner raconte que l'an dernier il visitait, pour la première fois, en compagnie de son fils, la région du Fraser, en Colombie. L'agriculture commençait à donner de bons résultats de ce côté. Son fils, né et élevé dans la prairie, n'avait jamais mangé un oeuf: "A la maison, nous n'avions jamais pu même lui parler de manger un oeuf. En Colombie, où l'on vantait partout la qualité des oeufs du Fraser, je parvins à lui en faire goûter. Il se mit à ne manger que des oeufs et j'en eus presque à le rationner. De retour dans la prairie, il voulait encore manger des oeufs, mais leur trouva un goût désagréable et reprit à l'endroit des oeufs son antérieure attitude de répulsion. Pourquoi? C'est l'un des chefs de service de l'agriculture qui m'a fait comprendre que mon gargon n'aimait pas les oeufs de sauterelles, c'est-à-dire les oeufs provenant de poules nourries de sauterelles des prairies."

Conclusion, c'est qu'en Colombie l'on sait maintenant comment il faut élever des poules pour avoir des oeufs qui conviennent au marché, qui plairont au consommateur, que le consommateur recherchera. Combien d'agriculteurs cherchent vainement à placer les oeufs de

poules qu'ils nourrissent avec n'importe quel déchet?

Le grand problème agricole, dit M. Gardiner, c'est aujourd'hui de produire des choses bonnes à manger. Le rôle de l'agriculteur est de procurer à ses semblables ce qu'il leur faut pour s'alimenter et se vêtir. Tant que l'agriculteur s'acquiesce convenablement de ce rôle, il n'a guère de peine à se tirer d'affaire, malgré tous les petits et grands aléas qui, pour diverses causes, peuvent survenir.

L'Ouest produit un excellent blé, un blé incomparable et qui ne se vend pas. C'est qu'il y a surproduction. M. Gardiner dit qu'il est de l'avis de M. Bracken; les embarras canadiens devraient être réduites, de même que le seront cette année, celles des Etats-Unis.

Beurre et fromage

De même pour le beurre, dit-il, c'est notre petit surplus qui est suffisant pour avilir les prix. Pourquoi ne pas passer à la fabrication du fromage? Le gouvernement ne peut faire plus qu'il ne fait pour l'industrie du beurre. C'est à cause d'un droit de 5 cents à l'importation du beurre que les prix sont ce qu'ils sont. Il faut espérer qu'à l'avenir il y aura plus de contact et de coopération entre les producteurs et les fabricants laitiers et le gouvernement.

La-dessus, M. Gardiner ajoute: "Tant que la législation n'est pas soumise à la Chambre, un ministre a les mains attachées, la langue attachée plutôt quand il parle. Je vois ici plusieurs députés et des fonctionnaires. Ils comprendront ce que je veux dire."

Cela veut évidemment dire que le gouvernement fédéral a l'intention de cette session-ci, de soumettre au parlement un projet de loi relatif à l'industrie laitière.

C'est après cela que M. Gardiner parle de coopération. "Je n'ai pas voyagé autant que je l'aurais voulu dans les pays auxquels nous vendons nos produits agricoles et dans les pays dont les produits agricoles font concurrence aux nôtres sur les marchés étrangers. J'ai cependant des informations précises et précieuses de mes fonctionnaires."

Le gouvernement et la coopération

Il ajoute là-dessus que tout ce qui se fait dans chacun des pays d'Europe ne convient pas nécessairement chez nous, du moins pas sans adaptation. Il serait futile de vouloir imiter servilement des choses qui sont admirables dans d'autres pays. On ne peut pas copier les pays d'Europe. Les deux pays nommés sont minuscules comme territoire mais densément peuplés. L'agriculture s'y pratique depuis des siècles, d'après de vieilles règles, constamment et soigneusement revues, selon des coutumes qui remontent à on ne sait quand. Chaque pouce du sol de ces pays est connu, apprécié, évalué par ceux qui le possèdent.

Au Canada, avec un territoire qui va de Halifax à Vancouver, de la frontière américaine jusqu'au pôle il en est autrement; l'espace en surface et autrement grand mais il en est autrement quant à l'espace dans le temps.

On a parlé d'introduire chez nous l'organisation suédoise. On en parlait, dans la prairie, il y a vingt-cinq ou trente ans, on rêvait de coopération. Mais on oublie comme on oublie encore que la coopération là-bas n'a rien à faire avec le gouvernement. La coopération là-bas, c'est le groupement de gens qui ont les mêmes intérêts pour voir à leurs intérêts. Ici, on commence par demander au gouvernement d'agir et l'on continue de demander au gouvernement d'agir. C'est à cela que se résume la plupart des mouvements qui se font dans le sens de ce que l'on croit être de la coopération.

Démocratie

Pourquoi, chez nous, comme cela se fait ailleurs, des particuliers ne pourraient-ils faire mieux que les gouvernements? La chose est possible. Nos gens peuvent faire mieux que les gouvernements parce qu'ils ont à cœur le maintien de nos institutions démocratiques. Nous voulons sauver nos libertés, nos institutions, notre forme de gouvernement démocratique. Ça n'est pourtant pas le fait d'un gouvernement démocratique de se substituer aux particuliers en tout et pour tout.

Pour sauver ce qui nous tient tant au cœur, agissons, que chacun garde sa liberté d'agir, que les particuliers s'entendent entre eux, agissent en commun, mais qu'ils gardent leur liberté.

Pour en arriver à ce qui s'est fait dans d'autres pays dans le champ coopératif, nous avons, comme de raison, bien du chemin à parcourir. Mais il faut toujours commencer par arriver à cette fin. Est-ce que certaines de nos grandes entreprises ne seraient pas trop lentes à s'organiser pour faire face à la concurrence d'ailleurs? Dans le domaine agricole en tout cas la coopération s'impose pour le plus grand bien de la classe agricole et de toutes les classes de la société.

M. Gardiner rapporte qu'il avait envoyé un de ses hauts fonctionnaires au Danemark pour savoir s'il ne serait pas possible de se procurer un certain nombre de porcs d'un certain type. Le fonctionnaire s'adressa au ministre de l'Agriculture danoise qui lui répondit n'avoir rien à voir en pareille affaire. L'élevage du porc au Danemark relève entièrement et absolument des éleveurs de porcs groupés en coopératives, peut-être en coopérative. Le fonctionnaire canadien a pu se procurer une belle photographie

d'un porc de ce type, rejeton d'un porc importé, paraît-il, de Suède, il y a deux cents ans, et dont les éleveurs danois ont depuis constamment amélioré la race. Ça n'est pas le gouvernement danois, ni une loi danoise qui dit aux éleveurs de porcs comment il faut élever des porcs, les engraisser, les tuer, les préparer pour le marché, les étiqueter. Ce sont les éleveurs de porcs qui font cela parce qu'ils tiennent que c'est leur affaire.

M. Gardiner pose la question à ses auditeurs: "Si je voulais imposer aux éleveurs de porcs canadiens les méthodes suivies par les éleveurs du Danemark, méthodes que ceux-ci acceptent d'eux-mêmes, croyez-vous que je pourrais rester longtemps ministre de l'Agriculture?" Il est même probable que si j'insistais, je serais mis en pièces.

C'est à vous autres d'agir. Prenons le cas d'un agriculteur de l'Ouest, et le cas est fréquent, qui n'a pu vendre son grain et s'est mis en frais d'élever des porcs, de les nourrir avec son grain invendable. Au lieu de cesser l'engraissement du porc au temps voulu, il tient à lui faire manger un peu plus de son grain, porte ainsi le poids de la bête à cinquante livres de plus qu'il ne faut. Croyez-vous que le ministre de l'Agriculture, en pareil cas, pourrait intervenir d'autorité?

M. Gardiner termine par son bel appel à la coopération en disant aux congressistes que les gens du gouvernement fédéral ne demanderont pas mieux que de les rencontrer, d'entendre leurs suggestions et de les aider dans la mesure du possible et du bon sens.

Plusieurs députés s'en mêlent

Un bon groupe de députés fédéraux, du Québec et de l'Ontario, ont paru, hier, à la réunion des agriculteurs. Nous avons déjà mentionné la présence de Mlle Agnes MacPhail et de M. Coote, député cécéiste de la circonscription albertaine de MacLeod. Ils assistaient encore aux séances d'aujourd'hui. Ont aussi paru l'ancien chef conservateur à la Législature de Toronto, M. Earl Rowe, qui est maintenant député fédéral de Dufferin, M. J.-A. Blanchette, député de Compton, M. Donald Black, député de Châteauguay-Huntingford, M. J.-H. Leclerc, député de Shefford, et M. John McCrea, député d'une circonscription ontarienne.

Les uns et les autres, y compris Mlle MacPhail, ont prononcé de petits discours, au commencement de l'après-midi, à la suite d'une conférence sur le fromage par M. R.-H. Maybury, président de l'Ontario Cheese Producers' Association. Celui-ci avait préconisé la transformation du lait en fromage plutôt qu'en beurre comme moyen de sauver l'industrie laitière.

Mlle MacPhail s'est lancée la première pour dire qu'elle en avait assez des statistiques que certains fonctionnaires viennent reciter. Elle voudrait entendre quelqu'un qui aurait un moyen à suggérer pour améliorer le sort des cultivateurs, des *dit farmers*, comme elle dit, pour mettre fin au marasme agricole.

M. Blanchette suggère l'établissement d'une commission centrale de contrôle pour l'industrie laitière, commission qui comprendrait un représentant du gouvernement d'Ottawa et un représentant du gouvernement de Québec.

Les autres ont eu des paroles d'encouragement pour les congressistes.

Les conférences

Elles ont porté sur des sujets éminemment agricoles mais éminemment techniques.

M. Luke Pearsall, fonctionnaire d'Ottawa, a parlé du bœuf; M. L.-E. O'Neill, fonctionnaire de Toronto, de l'élevage du bœuf de boucherie; M. W.-A. Brown, de l'aviculture.

Ce matin, encore des conférences du même genre: M. F.-W. Walsh, fonctionnaire de Halifax, a parlé de l'exportation de nos pommes; M. George Wilson, fonctionnaire de Toronto, de l'industrie des conserves; M. J.-W. Boulter, de l'île-du-Prince-Edouard, de la culture de la pomme de terre, de même que M. G.-C. Cunningham, fonctionnaire de Fredericton.

Lettre au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique:

Sur la participation

28 mars

Cher M. Héroux,

Je suis un de vos plus anciens lecteurs; j'ai toujours admiré et estimé le *Devoir*, mais il y a une chose qui me surprend depuis quelque temps. Vous faites une campagne vive, ardente et ininterrompue contre les armements et la participation du Canada aux guerres extérieures et je vous approuve. Mais comment se fait-il que vous n'avez pas demandé ou suggéré à M. Duplessis de faire voter une résolution déclarant que la province de Québec est opposée aux armements ou du moins à toute participation du Canada aux guerres extérieures? D'autant plus que le gouvernement ontarien a voté à l'unanimité une résolution en faveur de la conscription en cas de guerre.

Maintenant que M. René Chaloult, député de Kamouraska, a proposé une résolution contre la participation aux guerres extérieures, il me semble que vous ne pouvez faire autrement que de l'appuyer vigoureusement, ce que vous n'avez pas fait encore. Je ne voudrais pas croire que vous hésitez à déplaire quand il s'agit de l'avenir du pays et de notre jeunesse.

Bien à vous,

Jacques THIBAUDEAU,
62 avenue Rosemount,
Westmount.

P. S. — Je vous demande de publier ma lettre et la réponse au plus tôt.

A Québec

Le débat sur la motion de M. Chaloult ajourné

La discussion sur ce sujet hier à l'Assemblée législative

Québec, 30, (D.N.C.) — Hier, à l'Assemblée législative, où le premier ministre Duplessis venait de proposer la deuxième lecture du bill no 38 modifiant la loi de l'expropriation, M. Oscar Drouin, ancien ministre, a soulevé un point d'ordre, il a soulevé un point d'ordre, il a soulevé un point d'ordre, le mercredi, sur tout autre item du feuilleton, que ce n'est pas au ministre ni au premier ministre à régler l'ordre que l'on doit suivre en Chambre, du moins le mercredi, et que tant que les règlements ne seront pas amendés à cet effet, il y a des journées spéciales pour les députés. Le premier ministre vient d'appeler l'item 69. Or, la motion du député de Kamouraska, concernant notre participation aux guerres de l'Empire, porte le numéro 56. Elle devrait avoir préséance.

La procédure en Chambre

M. Duplessis. — Le premier article des règlements dit que la Chambre, dans le cours de ses délibérations, peut s'appuyer sur le règlement, la loi et la coutume. Le député de Québec-Est cite une théorie. En pratique, la Législature est conçue pour légiférer. Une motion de député, M. le président, n'annonce aucune législation, ne comporte aucun acte administratif. Nous avons des lois d'une portée considérable à étudier. Par exemple, celle que nous allons étudier cet après-midi. Il s'agit d'une procédure urgente en matière d'expropriation que nous aurons à appliquer dès ce printemps, et le printemps survient. Le Conseil législatif doit l'étudier aussi. Il est d'ailleurs possible que nous ayons une sanction, expressément pour cette loi, demain après-midi. Les règlements n'empêcheraient pas le gouvernement de demander l'ajournement sur telle ou telle motion, le mercredi. Nous pourrions nous prévaloir du droit que nous avons de dire: *Stand* pour une motion ou une autre. Mais au lieu de faire perdre le temps de la Chambre, nous faisons des lois. Après tout, c'est la Chambre qui doit décider de la procédure.

M. Chaloult. — Le premier ministre peut bien nous dire: il y a la loi, les règlements; il peut bien invoquer la coutume.

Mais il ne saurait le faire que s'il y a un doute dans l'interprétation d'un règlement. Lorsque le règlement est précis et formel, il n'y a plus de coutume. La Chambre doit observer les règlements. Le premier ministre dit aussi: "Les motions n'avaient rien de commun avec les actes administratifs". Nous avons eu la motion Antonio Barrette qui ne manquait pas d'opportunité. Nous n'avons eu aucune objection à la discuter. La motion que j'ai consignée au feuilleton de la Chambre est de même nature. L'estime que nous devrions la discuter, vu les circonstances. Il serait intéressant d'avoir l'opinion de cette Chambre sur la participation. Il n'y a d'ailleurs pas de choix; les règlements sont formels. Il n'y a aucune porte de sortie possible.

Il faut se soumettre aux règlements

M. Hamel: Si on doit changer les règlements, on ne saurait le faire que par une motion à cet effet. Or, il n'y a pas au feuilleton de motion pour changer ou modifier les règlements. On doit donc s'y soumettre. Le premier ministre dit qu'il a des lois importantes à présenter. Il me semble qu'il n'y a rien de plus important qu'une mesure qui tend à protéger sa vie contre la guerre. La question ne manque pas d'urgence.

M. Duplessis: A l'ordre.

M. Sauvé: Le député de Québec-Centre ne peut argumenter sur une motion qui n'a pas été appelée. Il n'est pas question, actuellement, de discuter sur telle ou telle motion. Il est uniquement question de savoir si la Chambre doit passer à l'item 69 de l'ordre du jour.

M. Hamel: J'ai parlé de cela parce que le premier ministre a invoqué l'intérêt public pour faire passer ses lois avant les motions. Le député de Québec-Est a invoqué les règlements qui sont formels.

M. Sauvé: L'article 111 me semble d'une rédaction en effet assez claire. Mais c'est la dixième session que je siège en Chambre, et à chaque session, la Chambre a mis de côté les règlements de la préséance. Cela en est devenu une coutume, et on semble avoir rejeté comme désuet l'article 111. Je ferai de plus remarquer que la Chambre est toujours maîtresse de ses décisions et que c'est à elle de décider de renvoyer le point d'ordre soulevé par le député de Québec-Est.

M. Drouin: J'en appelle de votre décision.

Les membres du parti national demandant alors le vote.

Décision maintenue

55 ministériels votent en faveur de la décision du président; 19 oppositionnistes contre.

M. Drouin: J'ai l'honneur de proposer, secondé par le député de Québec-Centre, que cette Chambre passe maintenant à l'item 56 de l'ordre du jour (c'est-à-dire à la considération de la motion Chaloult sur la participation aux guerres de l'Empire).

M. Duplessis: En deuxième lecture d'un bill, car nous sommes sur la deuxième lecture du bill 38 relatif aux expropriations, il n'y a aucun amendement qui puisse se faire. On peut seulement demander l'ajournement du bill à six mois.

M. Drouin: Parlant sur le point d'ordre du premier ministre, je vais de nouveau citer les règlements qui m'autorisent à faire cet amendement. A l'article 189, il est dit qu'une motion "interrompt tout débat en cours et, si elle est adoptée, elle écarte toutes les questions, tant

DUPUIS

Vente du stock de ROMEO ROBITAILLE

3,000 paires en vente!...

SOULIERS de QUALITE

pour HOMMES et JEUNES GENS

Prix ord. jusqu'à \$7

Modèles provenant du stock de ROMEO ROBITAILLE, aussi plusieurs souliers de marques réputées provenant de soldes de nos propres séries de stock.

Prix de liquidation

LA PAIRE

3.94

Cheveau, veau noir ou brun. Tous de haute qualité et dans les plus récents modèles pour le printemps et l'été. Pointures: 5 1/2 à 11 dans le lot. Largeurs variées. Venez choisir vos souliers pour PAQUES à ce prix de liquidation sensationnelles.

DUPUIS Frères

ALBERT DUPUIS président.
A.-J. DUGAL V.-P. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

EXAMEN DE LA VUE

J. O. Giroux, O.D.

Membre de l'A.E.P.O. de Paris.

Optométriste-Opticien diplômé assisté de: A. Philie, I. Rodrigue, J. Hotte, Optométristes et Opticiens adjoints

Spécialistes en ajustement de lunettes

BUREAUX DE CONSULTATIONS CHEZ Dupuis Frères

MONTREAL

Les marchands détaillants

Québec, 30 (D.N.C.) — M. J.-T. Grenier a été élu, hier soir, président du Conseil de Québec de l'Association des Marchands détaillants. Le nouveau bureau de direction est formé comme suit: 1er vice-président, M. Edouard Côté; 2e vice-président, M. Octave Paquet; 3e vice-président, M. S. Proulx; trésorier, M. J.-G.-A. Couture, secrétaire honoraire, M. Wilbrod Bherer; directeurs, MM. Eugène Gingras, Elias Thivierge, S. Hébert et Roméo Racine.

M. Drouin cite un précédent

J'ai été à l'école de la procédure de ce gouvernement et de celle du premier ministre. Je me rappelle qu'en 1936, nous siégeons en comité des subsides, et le député de Laviolette (M. Romulus Ducharme) a proposé un amendement pour passer à la deuxième lecture d'un bill. Nous pouvions en importer que temps proposer une motion pour passer d'un ordre du jour à un autre. L'article 188 des règlements est explicite là-dessus. "Une motion, y dit-on, proposant de passer à l'ordre du jour suivant ou à un ordre du jour déterminé peut toujours être faite, excepté lorsque la Chambre est saisie d'une question d'ajournement, d'une question de privilège, d'une question d'ordre."

Les 'Sept Paroles du Christ' à Notre-Dame

Demain soir, à 8 h., les Chanteurs de Notre-Dame, sous la direction de M. Guillaume Dupuis, chanteront les *Sept Paroles du Christ*. Le chant sera exécuté dans le sanctuaire.

Le R. P. Mao, prédicateur du oème, fera les commentaires.

Les Chanteurs de Notre-Dame réitéreront les *Sept Paroles du Christ* dimanche après-midi, à Notre-Dame, à 3 h. Les places de bancs seront alors libres.

Accord franco-roumain

Paris, 30 (C.P. Havas). — La France et la Roumanie ont conclu aujourd'hui un accord commercial en vertu duquel la France va doubler ses importations de pétrole roumain. Il y a longtemps que les négociations sont en cours entre Paris et Bucarest et le traité sera signé ce soir.

H. LALONDE & FRÈRE

Les plus grands spécialistes du

TAPIS

4800

Ave. du Parc

J.-E.

FOURNIER

Limitée

MANUFACTURIERS

D'ARTICLES

DE VOYAGE

10 magasins

EXCURSIONS

du Pacifique Canadien

de MONTREAL, fin-de-semaine 1er AVRIL

Tarifs d'aller et retour en voitures ordinaires, départs et validité:

TROIS-RIVIÈRES - - - \$2.20	La Pêrae.....\$2.75	Louiseville.....\$1.60	Batican.....\$2.60
	Berthierville.....\$1.25	St-Gabriel.....\$1.80	St-Félix.....\$1.40
SHERBROOKE - - - \$2.70	Mégantic.....\$4.40	Magog.....\$2.20	Sutton.....\$1.75
	Cowansville.....\$1.40	Farnham.....\$1.10	St-Jean.....\$0.75
LACHUTE - - - \$1.15	PAPINEAUVILLE \$2.00		
Montebello.....\$1.90	Thurso.....\$2.30	Buckingham Jct.....\$2.50	
St-Lin.....\$0.95	Bruchési.....\$0.75	Lepage.....\$0.75	
RIGAUD - - - \$1.05	ALFRED - - - \$1.75		

DÉPART: SAMEDI, 1 avril, et jusqu'à 2.00 p.m. DIMANCHE, 2 avril.

RETOUR: Jusqu'au LUNDI SOIR, 3 avril.